

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

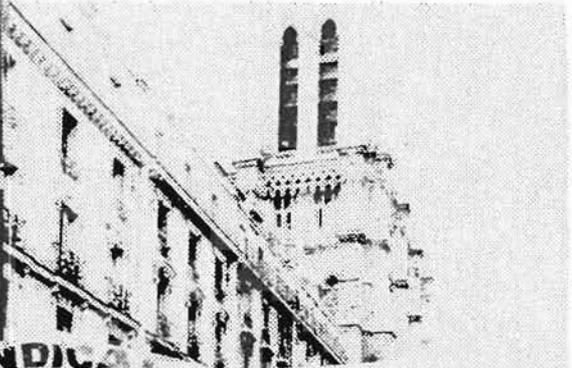
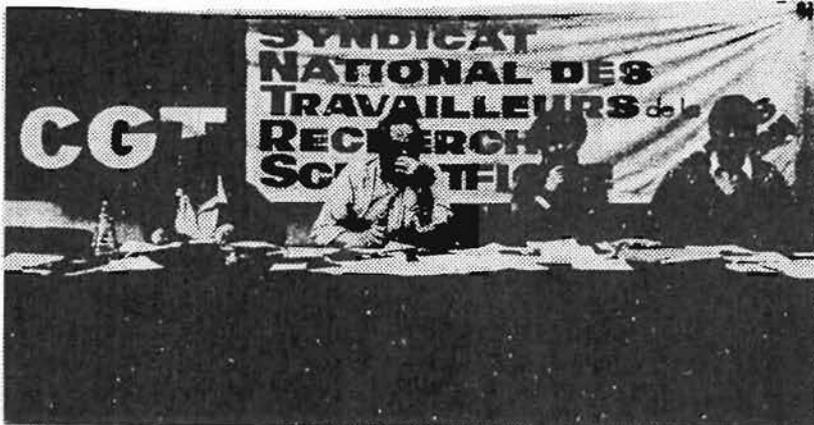
CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
25, rue de Chevroule  
91400 ORSAY

JANVIER  
1988

N ° 263

# B R S



**19<sup>ème</sup> CONGRES**  
**du s.n.t.r.s.-c.g.t**

24-25-26-27 NOVEMBRE 1987

Université d'Orsay (91)



## SOMMAIRE

PAGE 2	EDITO
PAGES 3 à 7	RAPPORT D'OUVERTURE AU 19ème CONGRES
PAGE 8	LES INSTANCES DE DIRECTION
PAGE 9	LES VOTES DU CONGRES
PAGES 10 à 23	DOCUMENT D'ORIENTATION
PAGES 24 à 36	PROGRAMME D'ACTION
PAGE 37	LES MOTIONS ADOPTEES PAR LE CONGRES
PAGE 38	ELECTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE COMMISSION DES CANDIDATURES
PAGE 39	COMMISSION DES MANDATS COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE
PAGE 40	FAIX, DESARMEMENT
PAGE 41	COTISATIONS SYNDICALES 1988
PAGES 42 à 43	GRILLE DES COTISATIONS 1988
PAGES 45 à 48	STATUTS DU SNTRS-CGT

## EDITO

**L**e 19<sup>e</sup> CONGRÈS du SNTRS-CGT restera comme un Congrès de très grande tenue, malgré l'ampleur des problèmes rencontrés par notre syndicat dans la dernière période.

L'intérêt qui s'est manifesté lors de sa préparation démocratique dans les sections ne s'est pas démenti au long de son déroulement.

Un dialogue direct, loyal et fraternel a montré que nous pouvions œuvrer au développement de l'activité de la CGT, tout en poursuivant notre réflexion sur les démarches les mieux à même de rassembler les personnels de nos organismes dans l'action.

Le Congrès a conforté la démarche et les orientations impulsées par la direction sortante du syndicat, il a désapprouvé dans une motion les modes de relations entretenus par l'UGICT et l'UGFF à l'égard de notre syndicat, réaffirmant notre volonté de débattre avec le bureau confédéral de nos différences d'appréciation.

Le 19<sup>e</sup> Congrès a approuvé l'activité de la CE sortante et élaboré à une très grande majorité un document d'orientation et un programme d'action qui témoignent de l'attachement profond des adhérents à un syndicat CGT de lutte, indépendant, unitaire, démocratique, de masse et de classe.

La meilleure organisation syndicale pour conduire la réflexion et l'action a été au cœur de nos débats.

En regard de la politique cohérente mise en œuvre par les directions d'organismes, il importe de développer une orientation syndicale cohérente ainsi que des objectifs revendicatifs définis par l'ensemble des adhérents.

L'importance de l'initiative des sections syndicales, pour faire réfléchir les personnels et les rassembler dans l'action, trouve sa pleine efficacité avec un syndicat national en mesure de développer les synergies de chaque section syndicale, de coordonner et impulser les luttes pour défendre les personnels et le rôle du CNRS et de l'INSERM dans la mise en œuvre d'une politique nationale de recherche au service du progrès social.

La discussion nécessairement intercatégorielle de nombreuses questions revendicatives doit être prise en compte pour maintenir au syndicalisme de lutte toute sa dimension. C'est ce qui a conduit le SNTRS-CGT à ouvrir son champ de syndicalisation aux chercheurs, concrétisant ainsi la réflexion menée depuis plusieurs Congrès.

Cette responsabilité nouvelle doit conduire tout le syndicat à animer dans les laboratoires des discussions et un travail en commun avec tous les personnels pour mieux agir et mieux faire aboutir les revendications.

Ainsi les chercheurs qui se sentiront en accord avec l'orientation du syndicat pourront désormais concrétiser leur engagement dans l'adhésion. Eux seuls pourront décider du moment et des formes de leur engagement dans la CGT.

Désormais, le SNTRS-CGT se place donc en situation d'être l'interlocuteur de l'ensemble des personnels ITA et chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA. C'est par le débat et l'action que nous parviendrons ensemble à la constitution d'un grand syndicat CGT des travailleurs scientifiques.

Cette perspective de syndicalisation des chercheurs n'est pas dirigée contre le SNCS-FEN ou d'autres syndicats. Elle vise à relancer le combat syndical. Elle n'exclut aucune possibilité de coopération avec le SNCS-FEN, coopération à laquelle nous sommes attachés tant qu'elle restera possible.

En effet, la compétition entre nos deux syndicats n'est pas antinomique de coopération, la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail restant notre objectif commun.

C'est pourquoi nous œuvrons pour avoir une expression publique commune avec le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN et le SNESup-FEN pour les élections au Conseil Scientifique du CNRS.

Le programme d'action concrétise en terme revendicatif les orientations adoptées.

Après la mise en œuvre du statut de titulaire, le Congrès a été l'occasion de faire le bilan revendicatif, d'apprécier les succès, de mesurer les insuffisances et de commencer à formuler de nouvelles revendications.

Dans cette phase de découverte de l'application d'un nouveau statut nous avons encore à affiner nos revendications pour qu'elles soient les mieux comprises et entraînent l'adhésion massive des personnels. Un vaste champ d'activité s'ouvre pour notre syndicat.

A cela s'ajoute la lutte pour défendre nos acquis, conquérir de meilleures conditions de vie et de travail, une plus grande démocratie, l'exigence d'une politique nationale de recherche, s'appuyant sur nos organismes, favorisant une croissance économique pour la satisfaction des besoins sociaux.

Gérard MANDVILLE  
Secrétaire Général

# RAPPORT D'OUVERTURE AU 19<sup>e</sup> CONGRÈS

PRÉSENTÉ PAR CATHERINE DRIANCOURT

Chers Camarades,

Un Congrès d'un syndicat CGT est toujours un moment important pour les salariés et les établissements relevant de son champ d'activité. Parce que moment d'échanges d'expériences, de réflexion il a vocation à mobiliser, dynamiser les énergies militantes et préciser les objectifs de lutte.

Chaque congrès du SNTRS-CGT garde une "couleur" particulière dans la mémoire des participants ; le 17<sup>e</sup> : rendez-vous historique manqué ? (syndicalisation des chercheurs avec un débat difficile) mais aussi des avancées importantes dans la réflexion sur les carrières ; le 18<sup>e</sup> Congrès lui, laissait une impression de rassemblement ; le 19<sup>e</sup> Congrès pourrait être l'illustration du dépassement possible des contradictions par le débat démocratique.

Dans sa préparation, ce congrès a un caractère contrasté. L'envoi tardif des documents a eu pour conséquence des réunions de sections très concentrées dans les derniers 15 jours. Les dernières se tenaient hier. Dans ces conditions la tribune de discussion n'a pas joué suffisamment le rôle d'échanges qui lui est assigné.

Un effort a été fait pour associer pleinement la Commission Exécutive à l'élaboration des documents. Les difficultés rencontrées ensuite dans la phase finale d'écriture de ceux-ci sont responsables de l'envoi tardif. Malgré ces difficultés les sections ont pu en discuter et formuler des amendements. Beaucoup reste à faire cependant, en particulier dans la tenue des conférences régionales.

La période qui nous sépare du dernier congrès (Octobre 84) s'est caractérisée par une dégradation de la situation qualifiée de très préoccupante à l'époque. Le gouvernement d'alors ne s'est pas attaqué aux mécanismes du marché capitaliste et aux causes de la crise. Dans bien des domaines, il a même préparé le terrain permettant à la droite revenue au pouvoir en mars 86 de conduire rapidement sa politique de destruction/restructuration.

A en juger par les débats préparatoires au congrès cette appréciation ne fait pas de difficultés aujourd'hui. Pourtant les luttes de 1985 n'étaient pas au niveau des enjeux. Il y a bien sûr le manque de perception des solutions possibles. Mais s'y ajoutait une perception insuffisante des stratégies gouvernementales et patronales voire même de leurs conséquences.

Par exemple : malgré les budgets en régression, les laboratoires n'étaient pas confrontés de façon uniforme à une baisse des moyens. Le développement de la politique de contrats était en cours, mais vécu de façon moins scélérate que quelques années auparavant ; voire même, certains y trouvaient des vertus d'indépendance vis à vis des directions d'organismes, une certaine souplesse de gestion ou le résultat de liens plus étroits entre Recherche et production.

C'est dans ces conditions que le SNTRS-CGT a mené son activité. Il a fallu faire avec ce double phénomène : le niveau des luttes à mener en fonction de l'évolution de la situation dans le pays et la Recherche d'une part et d'autre part le niveau de compréhension des ITA et Chercheurs, l'émergence d'aspirations nouvelles et le reflux du militantisme.

Le Congrès doit discuter aujourd'hui de l'appréciation et de la démarche du SNTRS-CGT pendant ces 3 années. Parce que, confrontée à cette réalité, la direction sortante a considéré qu'il était indispensable d'approfondir la démarche impulsée par la CGT et le SNTRS-CGT depuis plusieurs années.

A savoir, répondre à chaque moment, avec les personnels, à la question suivante : comment s'emparer d'une situation pour la transformer ? Avec les personnels, c'est à dire :

- en fonction de leur état de compréhension et de réception, qui évolue d'ailleurs, et une partie de notre responsabilité consiste à leur donner les éléments pour mieux comprendre la situation et se déterminer en connaissance de cause ;
- en fonction de la perception qu'ils ont de la possibilité de changer les choses, et de leurs aspirations nouvelles quant aux formes de lutte. Notre capacité à proposer et à écouter est alors déterminante.

Cette démarche a profondément marqué le syndicat depuis plusieurs années et elle sous-tend les orientations proposées aujourd'hui. C'est elle qui nous a fait aborder Euréka de la façon qu'on connaît. Dans ce domaine, comme sur la coopération internationale ou l'Europe, il reste indispensable que les travailleurs scientifiques se mobilisent pour s'emparer du contenu des coopérations scientifiques. Ce d'autant plus que la politique gouvernementale développe dans le secteur de la Recherche le tout européen et se désengage au niveau national. Dire cela n'est pas synonyme de l'acceptation de l'Acte Unique Européen. C'est au contraire considérer qu'avec des luttes une autre Europe peut se construire, c'est considérer que rien n'est encore gagné par personne ni pour nous, ni pour le gouvernement ou le Patronat.

## AU PLAN NATIONAL DANS LA RECHERCHE, OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La crise actuelle qui frappe, avec une ampleur sans précédent depuis 1929, la bourse et toute la sphère financière et monétaire du monde capitaliste national et international éclaire d'un jour nouveau l'approfondissement des contradictions de ce système.

En 85 le 9<sup>e</sup> congrès de l'UGICT mettait en évidence, "la dimension nouvelle que prenait le phénomène de financiarisation croissante de notre économie, logique dans laquelle pour accroître à tout prix les profits immédiats, priorité était donnée aux réductions d'emplois, coûts salariaux, prélèvements sociaux et publics, abandons d'activité et dont les conséquences ne pouvaient :

- qu'aggraver la réduction des débouchés intérieurs, le développement des placements spéculatifs au détriment des investissements technologiques et humains,
- remettre en cause les possibilités mêmes de restaurer notre tissu industriel national".

Ce qui se passe depuis le 20 octobre illustre cette analyse. L'ampleur de la crise a surpris les analystes financiers, ils tentent d'en minimiser la portée.

Il n'en reste pas moins qu'en quelques jours 2 000 milliards de dollars d'actifs financiers (soit trois fois le PIB français) se sont envolés sur les différentes places boursières mondiales.

En France, l'indice de la bourse est passé de 460 en mars dernier à 318 le 26 octobre soit une chute de 30 % qui concerne près de 300 milliards de francs. La Banque de France a déboursé certains jours 25 milliards de francs pour soutenir les cours et plus récemment pour soutenir le franc.

L'INSEE confirme dans une étude récente ce que nous ne cessons de dire depuis des années - En résumé :

- la part de la France dans le volume de la production mondiale s'est réduite de 5,5 % à 4,9 % depuis 79,
- notre industrie recule sur le marché national en même temps qu'elle recule sur le marché mondial.

La politique de spécialisation des producteurs sur des produits à haut taux de rentabilité et l'abandon de produits de grande consommation ont pour résultat une pénétration étrangère qui s'est renforcée considérablement dans ces domaines (l'automobile, le textile, l'habillement), dans le même temps où sur des secteurs de pointe technologique où nous étions forts dans les années 70, le recul est général : c'est le cas de l'électronique.

L'INSEE attribue la cause principale de ces reculs non pas à une perte de compétitivité due aux salaires, productivité, mais aux politiques des entreprises jouant leur taux de marge à la spéculation financière et monétaire internationale, au recul de l'investissement productif et de recherche développement dans notre pays.

Le résultat pour l'industrie française : son excédent industriel qui était un point fort il y a peu, a été divisé par 10 depuis 1984, il est aujourd'hui négatif.

Cette étude note que le transfert de capital à l'étranger est un élément explicatif de la faiblesse de l'investissement effectué en France, aboutissant à ce qu'en 86 les sommes attribuées aux investissements à l'étranger soient équivalentes à toutes celles consacrées au territoire national.

Le gouvernement et le patronat comme ils l'ont déjà annoncé, vont accélérer le processus de redéploiement des capitaux disponibles vers les créneaux rentables rapidement (la baisse du dollar favorise une exportation des capitaux européens vers les USA).

Non seulement le gouvernement français n'a pas l'intention de réagir, mais il est en pointe au plan européen pour favoriser cette dépendance renforcée, la RFA disposant d'une économie moins fragile jouant la carte d'une place plus importante du mark dans la situation monétaire internationale.

Sur ces bases le BIPE vient le 6 novembre d'avancer une prévision pour notre économie consécutive à la crise, sur la base d'un scénario le moins mauvais :

- baisse de notre taux de croissance 88 (1 % contre 2,2 cette année),
- après une baisse de moitié du taux de consommation cette année (1,7 %) nouvelle baisse en 88 (1 %),
- réduction de moitié des investissements productifs des entreprises (1,5 %),
- le déficit industriel pourrait passer de 8 à 21 milliards de francs.

Pour terminer d'actualiser la situation (pour la description exhaustive de la crise, se référer au document d'orientation) il faut dire deux mots de la protection sociale et du rapport des sages.

Ce rapport prend pour base l'inéluctabilité de la crise et la nécessité d'adaptation des différents systèmes de protection sociale des états de la C.E.E. dans la perspective de 92.

Selon les sages le progrès médical serait une des causes fondamentales des difficultés de la Sécurité Sociale car à l'origine de l'accroissement de dépenses de santé et de l'allongement de la durée de vie.

En conséquence, le rapport propose l'abaissement généralisé des prestations et l'augmentation des prélèvements sur les salariés, en allégeant les cotisations patronales.

- Pour les retraites :
  - suppression des 10 meilleures années de référence
  - suppression de l'indexation des pensions
  - allongement de la durée de cotisation.

En résumé : un durcissement des conditions d'ouverture au droit à taux plein.

- Pour la maladie : remise en cause générale du niveau des soins et des remboursements.

Pour les risques dits "légers" couverture individuelle par assurance, mutuelle.

Concernant le financement d'ensemble, les propositions sont :

- de transformer le système actuel de fond en comble en passant à un complément de prélèvement sur tous les revenus (en fait fiscalisation) qui, compte-tenu de la fiscalité fortement inégalitaire en France, permettrait d'alléger la part patronale et de renforcer les contributions des salariés pour des prestations moindres et des inégalités renforcées devant la maladie, la retraite, les familles les plus en difficulté étant les plus pénalisées.

## DANS LA RECHERCHE

Le processus qui a conduit à la situation actuelle peut être rappelé brièvement en 3 phases :

- à la faveur des plans de rigueur successifs, la rupture avec les orientations de la L.O.P.,
- le plan triennal qui consacre la rupture avec une aide massive au secteur industriel.
- Avec l'arrivée de la droite, la recherche n'accompagne plus la politique de modernisation industrielle à l'intérieur d'une structure publique reconnue mais assiste la politique industrielle du patronat au sein d'une stratégie économique qui privatise les entreprises nationalisées.

Pour citer quelques exemples récents :

Au nom de la réduction du budget public, le gouvernement entend liquider l'Institut de Recherche en Chimie Appliquée (l'IRCHA), qui joue le rôle de centre technique dans la chimie et l'environnement, le Centre d'Étude des Systèmes et des Technologies Avancées (le CESTA) dont la mission est d'élaborer de nouvelles formes de technologies industrielles.

Le Commissariat à l'énergie atomique devrait réduire ses effectifs de 3 000 personnes d'ici 1992 et son budget civil est amputé d'au moins 4 % en volume en 1988.

Rhone-Poulenc a de son côté supprimé des laboratoires et abandonné des voies de développement prometteuses mais jugées insuffisamment rentables.

Thomson qui licencie ses salariés par milliers brade la CGR à l'American General Electric.

Face à cela, le gouvernement présente un Budget 88 de Recherche Développement en croissance de 8,5 %. En fait

le BCRD (Budget Civil de Recherche et Développement) n'augmente que de 2,3 % (volume de 39,3 milliards). La croissance de 8,5 % concerne une notion nouvelle : l'EBRD (Effort Budgétaire de Recherche et Développement) qui englobe le BCRD, les dépenses Recherche et Développement du ministère de la défense et les subventions des PTT et quelques autres ministères.

Le Budget Civil, lui, est inférieur en volume à la loi de Finances Initiale de 85 (- 2,5 %), budget qualifié à l'époque de plus mauvais depuis 75-78.

Au cours de l'entrevue obtenue le 6 octobre à la suite de la manifestation du 1<sup>er</sup> au MRES, le gouvernement a clairement annoncé sa démarche.

Celui-ci part du constat de faiblesse de la recherche industrielle de notre pays par rapport aux principaux pays capitalistes industrialisés, faiblesse qui ne fait malheureusement que s'accroître d'après les principaux indicateurs qu'il s'agit de la dépense nationale de recherche rapportée au PIB, sa part consacrée à l'industrie, le nombre de chercheurs ou la balance des brevets.

Le gouvernement en déduit trois lignes de force pour corriger ce retard :

- le redéploiement du potentiel public,
- l'octroi d'aides incitatives à l'industrie,
- la militarisation.

– Le Budget de Recherche Militaire augmente de 7 % pour atteindre 39,2 % des dépenses publiques de Recherche. Cela alors même que la portée des retombées civiles des recherches militaires est mise en doute dans plusieurs pays et que dans les branches industrielles française concernées, le constat est fait qu'il n'y a jamais eu autant de réduction d'effectifs.

– Les aides incitatives au développement industriel connaissent un développement substantiel.

- **Le crédit d'impôt recherche**, sera augmenté de 1/2 milliard et ses procédures d'acquisition seront assouplies en intégrant par exemple l'acquisition de licences comme un investissement de recherche développement. Il passe de 1,1 milliard à 1,6 milliard soit une hausse de 45,5 %.

- **Les fameux programmes nationaux** qui se substituent aux programmes mobilisateurs et aux autres programmes antérieurs sont élaborés unilatéralement par des services du Ministère en ciblant les opérations budgétaires sur des créneaux dont on espère le rendement immédiat.

Ces 11 programmes nationaux prioritaires se feront sur projets de recherche industriels en association ou non avec des laboratoires publics ; sans aucun contrôle ni évaluation scientifique et sans garantie d'efficacité. C'est le Fonds de la Recherche et de la Technologie qui devrait permettre le lancement de ces programmes. Il augmente lui aussi de 45,5 % pour atteindre 953 millions de francs en 88.

- **Les crédits de l'ANVAR** passent de 425 à 640 millions soit une progression de 50,6 %.

– Les organismes de recherche publics considérés comme suffisamment développés connaissent des budgets en régression. Pour le CNRS + 2,9 % en CP (Crédits de Paiement)  
l'INSERM + 3,1 %

Les suppressions d'emploi ITA se cumulent à celles de 87. Au CNRS en 2 ans ce seront 500 emplois ITA qui auront été supprimés. 150 créations sont prévues pour l'INIST (transfert du CDST à Nancy) alors même que 300 emplois doivent être

reconvertis en Région Parisienne. Une grande partie des suppressions d'emploi concerne la catégorie A Fonction Publique et particulièrement les Ingénieurs.

A l'INSERM sur 39 suppressions, 20 concernent la catégorie A Fonction Publique et 24 les Administratifs ! Les recrutements de chercheurs vont s'effectuer en puisant sur les postes d'accueil d'étrangers et de médecins dans les laboratoires. Aucune transformation d'emploi ITA, alors que 5 000 d'entre eux sont encore déclassés au CNRS et 800 à l'INSERM.

La politique de mobilité à 75 % pour les concours internes 88 est déjà prévue au CNRS.

Pour les chercheurs, un décret en préparation prévoit des primes incitatives au départ vers l'Industrie.

Avec le recours aux contrats, bourses et autres emplois précaires, c'est un nouveau mode de gestion des emplois scientifiques qui se met en place. C'est le statut de titulaire qui est en quasi extinction.

Rappelons que la Direction du CNRS réorganise ses structures de Recherche : en **unités propres** et **mixtes** d'une part correspondant selon Monsieur FENEUILLE à la fonction CNRS d'organisme de recherche.

D'autre part en **unités associées** (essentiellement avec les universités) relevant de la fonction d'agence de ressources de l'organisme. Celles-ci sont créées pour 4 ans à l'issue desquelles elles sont examinées par le Comité National en compétition avec les créations de nouvelles unités.

A ces 2 structures s'ajoutent **les groupements de recherche** qui recouvrent la notion de coordination, rencontres d'équipes. Et **les structures diverses d'intervention** (SDI) permettant notamment de gérer des phases transitoires. Celles-ci ne sont pas soumises à l'aval du Comité National.

Les ITA et chercheurs doivent être attentifs à la transformation des laboratoires pour laquelle le Comité National devrait être saisi. Les différents types de structures ont vocation ou pas à recevoir des personnels, des moyens financiers et ont une durée de vie plus ou moins courte. Il est urgent de réactiver la vie des conseils de laboratoire car c'est sur la faiblesse de la vie démocratique au niveau local que s'appuie entre autre le renforcement de l'autoritarisme au CNRS.

C'est aussi par l'action syndicale, au jour le jour dans les laboratoires et services, sur tous les terrains, que nous pourrions faire vivre concrètement les objectifs que le document d'orientation propose à la discussion. Il en est ainsi de l'emploi scientifique, de l'établissement de liens constructifs entre recherche et production de la coopération internationale et de l'Europe.

Au plan national depuis la sortie du Rapport d'Activité plusieurs manifestations ont été organisées à l'initiative de la CGT.

– Le 1<sup>er</sup> octobre suivi du 15 avec les manifestations pour les créations d'emploi, le Pouvoir d'Achat, la reconnaissance des qualifications et contre toute remise en cause du statut : le SNTRS-CGT pour sa part avec la fédération puis le SNCS revendiquait plus de moyens pour les organismes de Recherche.

– Le 12 novembre pour la protection sociale.

– Le SNTRS-CGT a également appelé à l'action pour la défense des libertés. Le prochain rassemblement National de soutien aux Renault a lieu le 30 novembre.

Tous ces axes revendicatifs restent décisifs aujourd'hui. Ils sont porteurs de la volonté de s'opposer à la société qui se met en place et des aspirations à une autre logique de développement qui passe par l'épanouissement des individus.

Aucun ITA, aucun chercheur n'est épargné par les conséquences du chômage, de l'insécurité et de la précarité. Des possibilités existent pour transformer les mécontentements en résistances dynamiques.

Le lieu privilégié pour que s'élabore cette transformation est le laboratoire et le service. C'est à ce niveau que peuvent être le mieux prises en compte les préoccupations liées à l'activité professionnelle, aux conditions de vie et de travail. Mais aussi les conditions de mise en œuvre de la régionalisation de la Recherche, des liens Recherche/Production. C'est pour cela que le SNTRS-CGT a placé, notamment depuis le 16<sup>e</sup> Congrès, la section syndicale au cœur de sa démarche sur l'approfondissement de la vie démocratique du syndicat et sur une pratique de lutte la plus proche des personnels.

Il a également initié une action de régionalisation du syndicat pour aller vers une décentralisation des décisions. Tout en réaffirmant la nécessité de garder un syndicat national face à la cohérence nationale des organismes de Recherche.

Cette démarche reste pleinement valable aujourd'hui, mais elle doit être examinée en permanence de façon équilibrée et critique dans sa mise en œuvre. Nos insuffisances concernant l'implantation dans l'activité interprofessionnelle, notamment au niveau de chaque section syndicale, doivent nous interpellier. C'est une question très importante pour la Recherche et la société que de développer un syndicalisme capable d'appréhender la demande sociale telle qu'elle s'exprime dans le monde du travail, de définir de nouvelles formes de coopérations entre scientifiques et producteurs.

C'est également cette conviction profonde qui nourrit la réflexion sur la nécessité d'un syndicat CGT intercatégoriel dans la Recherche.

Sans développer les argumentations du Rapport d'Activité sur l'évolution de nos relations avec le SNCS-FEN et du Document d'Orientation quant au bilan de l'accord de concertation, rappelons toutefois la nécessité d'évolutions liées à la transformation du travail collectif et des évolutions techniques de la Recherche.

Nous appelons le Congrès, comme nous avons appelé les Chercheurs, à débattre de ces évolutions. Il faut réfléchir à la façon de vivre et travailler ensemble ; à la prise en compte de la complémentarité des compétences dans les équipes. L'individualisation des modes d'évaluation n'est-elle pas contradictoire avec ces évolutions ? Comment prendre en compte à tous les niveaux ces deux dimensions ?

Les Chercheurs du SNCS-FEN ont placé au centre de leur Congrès d'Études une réflexion sur leur métier et celui des ITA. Nous devons faire de même. Une question vient en débat : quelle est la spécificité des différentes fonctions exercées dans la Recherche ? Les nouvelles missions (formation, valorisation) doivent-elles être partagées selon les fonctions ? C'est par le débat entre ITA et Chercheurs au niveau de chaque laboratoire et service que nous pourrons avancer sur ces questions. La Direction du SNCS vient de réaffirmer la nécessité de renforcer la coopération avec le SNTRS-CGT au niveau local en particulier. Quelle que soit la décision prise à notre Congrès sur l'ouverture du champ de syndicalisation aux chercheurs, cette coopération restera nécessaire.

Voici donc quelques thèmes qui doivent faire l'objet d'échanges et de réflexions approfondies au cours de ce Congrès. Malgré les difficultés rencontrées dans le Bureau National il apparaît essentiel de discuter de ces orientations proposées. C'est

à partir des décisions prises par les syndiqués, pour le SNTRS-CGT qu'il faut, dans ses structures, sa pratique démocratique, et ses objectifs de lutte, que la future Direction sera élue.

Les syndiqués du SNTRS-CGT se doteront de la Direction nécessaire aux orientations qu'ils vont adopter. Ces orientations sont élaborées à partir de leurs aspirations, leurs revendications spécifiques. Chaque organisation de la CGT doit pouvoir définir ses propres orientations et évolutions dans le respect de leur adhésion aux orientations de la CGT. Le respect doit être mutuel et conforme aux règles du fédéralisme en vigueur dans la CGT.

De ce point de vue, l'intervention confédérale dans la préparation de notre Congrès pose problème. Au-delà de l'appréciation qu'on peut porter sur le contenu commun UGICT/UGFF, la démarche nous semble totalement étrangère aux règles de fonctionnement de la CGT. Les directions du Syndicat et de la Fédération existent encore. Elles ont tenu toute leur place pour améliorer encore la transparence des débats qui n'ont pas manqué dans la dernière période. On a le droit de considérer qu'ils ont été insuffisants, mais l'appréciation qui consiste à affirmer que ce fut de propos délibéré est particulièrement contestable.

Depuis quelques jours nous avons appris que des doutes ont surgi quant à la place du SNTRS dans la CGT ; nous serions sur une trajectoire qui conduit à l'autonomie. Une telle accusation ne résiste pas à l'examen des orientations proposées à la discussion et de l'activité du SNTRS-CGT. Et le débat qui ne manquera pas de s'instaurer sur cette question ne doit pas occulter celui nécessaire sur le respect des règles du fédéralisme dans la CGT et sur les orientations que les syndiqués souhaitent adopter !

Chers Camarades, n'en doutons pas, s'il apparaît que notre syndicat est au cœur de débats importants c'est que la Recherche et la place particulière du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA sont des enjeux primordiaux dans la société.

Aussi chacun, ici, doit avoir à cœur de débattre sur le fond de ces enjeux.

Bon Congrès !

# LES INSTANCES DE DIRECTION

8.

## • LA COMMISSION EXÉCUTIVE ÉLUE PAR LE CONGRÈS

VOTANTS 77 : - EXPRIMÉS : 77 - MAJORITÉ ABSOLUE : 39

Nbre de voix	NOM	Prénom	Section	Cat.	Orga-nisme	CE	CFC sortante
70	<b>AUDIN</b>	Jacques	BORDEAUX	T	CNRS	×	
73	BARBIN	Yves	SERPENTE PARIS A	IR	CNRS		
76	BERTAULT	Annick	MONTRouGE INSERM	AAR	INSERM		
43	BIREBENT	Gérard	GIF	T	CNRS		
70	BLANC	Bernard	LYON IRC	IE	CNRS	×	
56	BOHNER	Gérard	CEN SACLAY	IE	CNRS		
66	BOUYRIES	Philippe	VERRIÈRES	IR	CNRS		
75	BRIOT	Roger	ORSAY	IR	CNRS		
75	BRUN	Evelyne	QUAI A. FRANCE	AAR	CNRS		
69	CHOISY	Joël	GRENOBLE POLYGONE	T	CNRS	×	
76	CLERC	André	TOULOUSE UPS	T	CNRS		
77	CLORENNEC	Alain	OBSERVATOIRE NICE	IE	CNRS	×	
69	COUSY	Michel	ORSAY	T	CNRS	×	
71	DEVILLIERS	Ginette	PHARMACO-MONTPELLIER	IR	CNRS		
72	<b>DRIANCOURT</b>	Catherine	VILLEJUIF INSERM	IE	INSERM	×	
66	FOURNIER-MEARELLI	Irène	IRESKO PARIS A	IE	CNRS	×	
73	FRAJERMAN	Claude	ORSAY	IR	CNRS		
75	HIRSCH	Jacky	STRASBOURG CRN	IE	CNRS	×	
66	<b>KARLIN</b>	Claudine	ISOLES	IE	CNRS	×	
69	<b>KIEFFER</b>	Annick	IRESKO PARIS A	IE	CNRS	×	
74	LABORIE	André	IRESKO PARIS A	T	CNRS	×	
74	LAFOREST	Jean	GRENOBLE POLYGONE	IR	CNRS		
73	<b>LAGRANGE</b>	Dominique	CORDELIERS INSERM	AI	INSERM		×
66	<b>LALLIER</b>	Roger	ORSAY	T	CNRS		
73	LEPLAY	Daniel	AD PARIS B	SAR	CNRS	×	
76	LESQUEREN	Claude	OBSERVATOIRE MEUDON	IR	CNRS		
68	LOMBARD	Robert	MONTPELLIER USTL	T	CNRS		
75	LOUIS-CALIXTE	Chantale	BORDEAUX	SAR	CNRS	×	
62	<b>MANDVILLE</b>	Gérard	ORSAY	IE	CNRS	×	
74	MEENS	Roger	STRASBOURG FAC	AI	CNRS		
75	MERVILLE	Pierre	JUSSIEU PARIS B	T	CNRS		
76	MICHEL	Guy	ORSAY	T	CNRS		
63	MONTINTIN	Alain	P.M. CURIE	AI	CNRS	×	
73	<b>OMNES</b>	Jean	GIF	T	CNRS	×	
76	PAILHAREY	Daniel	MARSEILLE LUMINY	IR	CNRS	×	
71	PONCHEL	Gérard	LILLE	IE	CNRS	×	
65	STEINMETZ	Daniel	TOULOUSE INP	IR	CNRS	×	
60	<b>TARANTOLA</b>	Roger	AD PARIS B	SAR	CNRS	×	
60	VARIN	Richard	IRESKO PARIS A	IE	CNRS	×	

## • LA COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE

67	JOUITTEAU	Catherine	ORSAY	AI	CNRS	×	
77	MALANDAIN	André	VILLEJUIF CC INSERM	IE	INSERM	×	
72	POREAU	Michel	OBSERVATOIRE MEUDON	AI	CNRS		×

Le Conseil Syndical National a élu, sur proposition de la C.E. :

## • LE BUREAU NATIONAL

(voir les noms des **membres du BN en gras** sur la liste de la C.E.)

## • LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

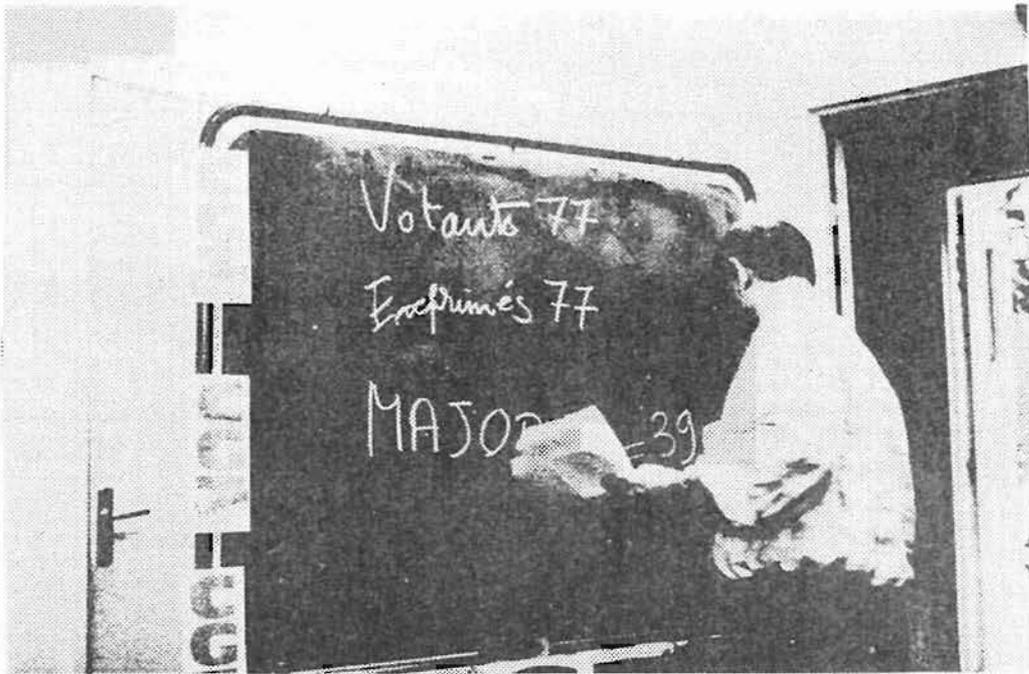
**Gérard MANDVILLE**

## • LES SECRÉTAIRES GÉNÉRALES ADJOINTES

**Catherine DRIANCOURT**

**Claudine KARLIN**

\* Le BN a élu **Jacques AUDIN** Trésorier Général.



## LES VOTES DU CONGRÈS

- LE RAPPORT D'ACTIVITÉ A ÉTÉ ADOPTÉ :

Sur 1 091 mandats	.....	801 POUR
	.....	118 CONTRE
	.....	152 ABSTENTIONS
	.....	20 REFUS DE VOTE

Sur 447 votants réels	.....	341 POUR
	.....	52 CONTRE
	.....	53 ABSTENTIONS
	.....	1 REFUS DE VOTE

- LE DOCUMENT D'ORIENTATION AMENDÉ A ÉTÉ ADOPTÉ PAR :

.....	69 POUR
.....	12 CONTRE
.....	3 ABSTENTIONS

- LE PROGRAMME D'ACTION AMENDÉ A ÉTÉ ADOPTÉ PAR :

.....	45 POUR
.....	0 CONTRE
.....	10 ABSTENTIONS

- LES MODIFICATIONS STATUTAIRES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR :

.....	55 POUR
.....	12 CONTRE
.....	4 ABSTENTIONS

# DOCUMENT D'ORIENTATION



## INTRODUCTION

Ce congrès doit donner au SNTRS-CGT l'occasion de préciser pour l'action ses analyses quant aux mécanismes de la crise, son approfondissement, les conséquences qu'elle induit dans les comportements sociaux. Il lui faut, pour cela, apprécier les mouvements de son environnement : évolution de la société dans ses différentes composantes, politique, économique et sociale, évolution de l'outil syndical, évolution de la recherche en particulier à travers le CNRS. C'est à ce prix qu'il pourra renforcer une activité qui correspond encore plus étroitement aux besoins des personnels de la Recherche Scientifique du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

### 1. - UNE SOCIÉTÉ EN CRISE

La crise que traverse notre société est d'abord celle du système capitaliste. Elle a ses racines dans une recherche exclusive de la rentabilité financière immédiate comme moteur de l'économie. Parce qu'elle est le marqueur dominant des problèmes que rencontre aujourd'hui le monde du travail, la CGT l'a placée au centre de ses analyses lors de son 42<sup>e</sup> congrès. Nous en rappellerons ici les points essentiels en nous attachant particulièrement aux problèmes des évolutions technologiques et de la recherche.

La crise, à l'échelle du monde capitaliste, est le produit de la crise qui se développe dans chaque pays à partir de ses bases nationales. Mais ainsi globalisée, elle influe à son tour, dans un mouvement dialectique, sur le développement de la crise dans chaque territoire national. C'est en ce sens qu'il importe d'analyser la situation française dans ce qu'elle a de commun avec les autres pays capitalistes, mais aussi dans ce qu'elle a de spécifique.

#### 1.1 - La crise est internationale

Aucun pays ne peut imaginer vivre aujourd'hui dans l'ignorance de ceux qui l'entourent, proches ou lointains, et toutes les politiques interfèrent étroitement. Des groupes se créent qui transforment les équilibres nationaux en accentuant en particulier les effets de dépendance. Des blocs s'allient ou s'opposent.

Au cœur du système capitaliste, les États-Unis s'appuient sur les *privileges du dollar* pour renforcer leur domination. Certains pays, comme le Japon ou l'Allemagne, ont relancé leurs investissements et leur avance technologique en même temps qu'ils développaient leurs dépenses militaires. A l'inverse, les pays dominés qui devaient compenser l'inflation due aux exportations de capitaux se sont enfermés dans les contraintes de la course à l'exportation, la défense d'une place sur le marché international au détriment de leur développement intérieur.

Dans le même temps, ces stratégies *étrangent les pays du Tiers-Monde*. Elles cherchent à les diviser, à segmenter leurs économies, à créer les conditions les plus favorables aux investissements capitalistes privés, en étouffant le développement équilibré des ressources spécifiques de chacun. Une par-

tie des pays sous-développés, dominés par de grands monopoles sont conduits à s'engager dans des productions industrielles jusqu'alors réalisées dans des pays développés mais dominés, comme la France.

Le caractère international de la crise s'exprime aussi dans les *mouvements migratoires*. Ces derniers intéressent au premier chef une organisation syndicale porteuse d'un contenu de classe puisque leur objectif est le travail et qu'ils influent sur la composition de la masse des travailleurs et particulièrement de la classe ouvrière. S'il convient d'analyser ces mouvements en terme d'économie et de taux de population, il convient aussi de réfléchir à leurs implications sociologique et culturelle. Mais il faut, dès aujourd'hui, poser les problèmes en terme de respect des droits de l'homme alors que se profile en France un projet de code de la nationalité.

Les stratégies de dominations capitalistes portent en puissance le développement d'affrontements dans les relations internationales. Alimentant les tensions latentes ou les conflits ouverts, de nombreux pays ont amplifié leurs investissements financiers, industriels, scientifiques, techniques et humains consacrés à la *course aux armements*. Cette dernière est une des principales réponses du système capitaliste à la crise : les 400 milliards de dollars qui lui sont consacrés représentent l'équivalent de la dette des pays en voie de développement. Sa dimension vient de son rôle dans les stratégies des grands groupes multinationaux comme de la place que lui donnent, dans nos économies, les choix gouvernementaux. Elle participe au renforcement des effets de dominations. L'ampleur de cette course pèse lourdement sur les efforts nationaux de modernisation, de recherche, de formation, de relance de l'appareil productif, de la satisfaction des revendications essentielles des travailleurs.

Enfin la relance de cette course, avec en particulier le développement du programme militaire américain IDS, jointe à la découverte, la fabrication, l'accumulation d'armes de plus en plus sophistiquées, fait peser un danger mortel sur l'humanité entière.

#### 1.2 - La situation politique, économique et sociale en France

La situation politique française a été marquée par l'*expérience d'un gouvernement de gauche*. Mais celui-ci n'a pas su résoudre l'incompatibilité entre un programme économique et social, construit en 1981 pour répondre aux besoins du pays comme de la population, et les hésitations puis la décision, à la faveur des plans de rigueur successifs à partir de 1982, de ne rien changer à l'intégration de la France dans les mécanismes du marché capitaliste mondial profondément dépendant de la stratégie de domination financière et monétaire des USA. Ainsi les fluctuations du dollar aggravent en France l'ensemble des données de la crise.

Si le mécontentement est allé grandissant, ce qui a prédominé chez les salariés qui avaient mis beaucoup d'espoir en 1981 c'est le désappointement et la désaffection de l'acti-

vité revendicative, dès lors que les conditions permettant de satisfaire les revendications n'étaient pas clairement perçues. Ce d'autant plus qu'ils voyaient s'ouvrir la brèche par la destruction de quelques grands outils nationaux, sidérurgie, audiovisuel, etc.

Cette gestion d'un gouvernement plus soucieux d'atténuer les effets de la crise que d'en combattre les causes a tracé la voie d'un *retour de la droite*. Ce retour a été facilité par l'établissement d'un nouveau rapport de forces à gauche, marqué par l'affaiblissement du parti communiste. A cela se conjugue une montée des idéologies d'extrême droite avec leur bagage de racisme, d'intolérance, de totalitarisme et de violence.

La situation économique française est bien sûr tributaire de ce contexte politique. Les doctrines du libéralisme régissent aujourd'hui la vie économique du pays. Elles affichent ouvertement leurs objectifs de rentabilité financière immédiate. Au nom de la souplesse, le gouvernement déréglemente (liberté des prix, concurrence, etc.). L'État se désengage de ses responsabilités. Il continue de financer mais il confie aux "forces du marché" le soin de diriger le développement économique et social. Les transnationales veulent une gestion flexible correspondant aux besoins de mobilité des capitaux à la recherche du profit. En décidant d'inclure dans le champ de la *privatisation* les entreprises nationalisées depuis la libération, le gouvernement donne la mesure de sa détermination à *destructurer le tissu industriel* pour mieux le livrer à la concurrence. L'une des conséquences risque d'être l'affaiblissement de la cohérence nationale, ce d'autant plus que ces orientations vont de pair avec l'intégration de notre économie dans les mécanismes de la CEE. Elles sont, en tout cas, le renforcement de l'alignement de la France sur le modèle américain dans ce qu'il a de pire et qui aboutit à l'aliénation de notre identité nationale.

Ces doctrines essaient de *pervertir les évolutions scientifiques et techniques* en les développant en contradiction avec les hommes, avec la mise en œuvre de leurs capacités, avec la satisfaction de leurs besoins. Elles essaient, enfin, de détourner la révolution des modes de circulation de l'information à tous les niveaux, révolution sans doute aussi stratégique que le fût, en son temps, la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle.

Alors que croissent les profits, la situation sociale s'aggrave marquée d'abord par l'augmentation du *chômage* dont on ne dénoncera jamais assez, au-delà de l'étranglement économique des individus, l'effet destructurant sur la personnalité. Si le nombre des chômeurs ne cesse d'augmenter, s'allonge aussi la durée du chômage, comme s'élargit l'éventail des secteurs touchés qui comprend aujourd'hui les industries de haute technologie. En 1986 la population active compte 11 % de chômeurs, soit 8,5 % de plus en un an. Il est vrai que le mouvement a été encouragé par la suppression de l'autorisation préalable de licenciement. 100 000 suppressions d'emplois industriels sont annoncées pour 1987, avec des zones de "chômage total" ou de "non emploi". Ce ne sont

pas les mesures dites d'"insertion" pas plus que les TUC, les TIG, etc..., qui vont aider au redressement de la situation. Qui plus est, le subventionnement des entreprises qui "accueillent" des jeunes est un moyen supplémentaire d'opérer des transferts de fonds publics.

Dans le domaine du *pouvoir d'achat*, le revenu disponible des ménages est en chute libre depuis 1982, mouvement aggravé par le blocage des salaires, tenus pour responsables de l'inflation, consécutif à la dernière dévaluation. Parallèlement est remise en cause la forme actuelle du système de rémunération. Dans le cadre d'une diminution de la masse salariale des entreprises, on voit s'instaurer une décomposition de la rémunération en partie dite "monétaire" (salaire de base + intéressement) et en partie "non monétaire" (complément personnalisé, protection sociale, retraite). C'est la mise en place de tous les éléments d'une individualisation des salaires et des retraites, une remise en cause des avantages sociaux.

La voie à la *destruction de la protection sociale* avait été ouverte par le gouvernement précédent qui avait transféré dans le domaine réglementaire toutes les mesures concernant le code de la Sécurité Sociale auparavant du seul ressort parlementaire. Sous prétexte d'accroître l'autofinancement des entreprises, le gouvernement veut aujourd'hui en laisser le financement aux bons soins des compagnies d'assurances, ce qui permettrait surtout d'abonder le marché financier avec les sommes collectées. Conjugée à une nouvelle dégradation de l'hôpital public, cette perspective nous rapprocherait d'une situation à l'américaine où le droit à la santé est proportionnel à la fortune des malades.

L'introduction des techniques liées à l'automatisation et l'informatique entraîne un changement des qualifications et une modification de l'organisation du travail. S'il concerne tous les salariés, ce processus tel que mis en œuvre est marqué par d'énormes disparités qui accentuent les *inégalités* fondamentales de la société et en fait naître d'autres. Sont particulièrement touchés les immigrés soumis à une exploitation d'autant plus forcenée que leurs droits sont limités, les jeunes pour une partie desquels le passage à "l'âge d'homme" ouvre sur un futur sans perspective, les femmes dont la lutte spécifique a marqué le mouvement des travailleurs comme celui de la société.

Les nouveaux développements de la crise du capital (révélés par le crash boursier) vont conduire les capitalistes à essayer de faire payer aux travailleurs les pertes de leurs profits par de nouvelles attaques contre les acquis ouvriers.

### 1.3 - La crise d'un système

Pour mieux gérer les ressources humaines, pour mieux maîtriser les flux financiers, pour mieux sélectionner les activités en fonction de leurs critères, les capitalistes tentent d'apporter ses solutions à la crise. Mais celles-ci contribuent à son aggravation car elles sont des réponses à la recherche d'une autre façon d'exploiter, d'une autre façon d'accumuler, d'une autre façon de produire et de

faire de la croissance pour le profit. Ce n'est donc pas à partir de ces critères que l'on peut conclure à la fatalité de la crise estime la CGT.

Si l'on substitue à des objectifs de profit des *objectifs de progrès social*, d'autres solutions peuvent voir le jour qui sont à élaborer avec toutes les catégories de travailleurs. Il s'agit de produire des richesses en fonction des besoins de tous, seule alternative au chômage ; il s'agit de réapprendre une culture professionnelle et sociale désincarnée par la casse du tissu industriel et la dégradation de la formation ; il s'agit de développer harmonieusement formation, activité professionnelle et temps libres avec leurs différents contenus.

La recherche de solutions doit tenir compte de l'équilibre entre le développement d'une spécificité nationale accompagné d'un produit national et le développement international du savoir et des techniques de la communication.

Aucun objectif ne saurait exclure la nécessité de nouveaux rapports internationaux, en particulier l'élaboration, avec les travailleurs de chaque pays, de solutions internationales dans le respect de leur identité nationale. Il est, en particulier, important de renforcer une solidarité avec les pays sous-développés chez qui les critères de satisfaction des besoins sociaux se confondent aujourd'hui avec ceux de la satisfaction des besoins essentiels à leur survie. Cette solidarité, aujourd'hui nécessaire, doit déboucher sur une coopération qui permettent le développement des richesses spécifiques de chacun de ces pays afin qu'ils puissent prendre en main leur propre sort et participer au développement international.

Toutes les solutions internationales passent par l'extinction du fardeau que représente la course aux armements. Réduire les dépenses d'armements reviendrait à consacrer plus d'énergie et de moyens au développement civil, à dégager des moyens financiers, techniques et humains plus importants pour vaincre l'inflation et le chômage. Parce que la Paix est partie intégrante du combat de classe et liée au processus de transformation démocratique de la société, parce qu'aucun développement de la satisfaction des besoins sociaux et culturels n'est possible sans la Paix, la CGT intègre cette dimension fondamentale au contenu de classe qu'elle donne à sa recherche de solutions pour sortir de la crise. "Pas plus qu'elle n'accepte la fatalité de la crise, la CGT n'accepte la fatalité de la course aux armements" (Bureau confédéral, 1985).

Mais par delà la définition de ces objectifs qui font émerger des solutions nouvelles pour vaincre la crise, des ébauches de mise en œuvre existent en raison des aspirations des gens à mieux vivre et des luttes qu'ils mènent, des contradictions qu'engendre la crise elle-même.

### 1.4 - Des points d'appui pour les luttes

Toute lutte qui tend à défendre les intérêts des travailleurs va contre le capital, mais peut aussi être récupérée. Il importe de repérer les éléments constitutifs de revendications comme les espaces qui permettent aux indi-

vidus de développer des formes de luttes originales.

La recomposition du monde du travail remet en question les formes classiques de conscience de classe, en même temps qu'émergent des formes nouvelles. Les raisons qui font entrer dans les luttes des couches sociales différentes, des groupes de salariés nouveaux modifient le rapport entre les revendications économiques et celles qui sont relatives aux modes de vie, aux finalités sociales du travail, à la culture comme mode de connaissance, au bien vivre. C'est en ce sens qu'il faut apprécier les luttes qui ont marqué ces dernières années. Ainsi la jeunesse s'est lancée unanime et combative contre le projet de loi Devaquet ; mais d'autres facteurs tous aussi importants sont intervenus qui semblent être la volonté de promouvoir des valeurs humanitaires. Au cœur de la lutte des cheminots, il y avait autant des revendications salariales que la volonté de voir s'améliorer leurs conditions de travail.

Le mouvement syndical doit investir les terrains de lutte qui émergent des grands problèmes de société, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, du logement, etc. Ils sont tous des enjeux de classe lorsqu'il est possible d'y disputer au capital sa domination en promouvant démocratie et aspirations autogestionnaires. La CGT cherche à prendre en compte la diversité des situations et les différences de sensibilités en répondant, sans hésitation, à la combativité de tous sur des bases anticapitalistes. Par contre la CFDT, la FEN et FO ne cherchent que des solutions visant à accompagner la gestion de la crise. Pour cela ils œuvrent à la mise en place d'une grande confédération réformiste et ils démobilisent les travailleurs pour freiner les luttes.

Utilisant la situation présente le patronat remet en cause les grands acquis de plusieurs décennies. Il prend appui sur le caractère destructurant de la crise pour casser les acquis qui lui furent arrachés par les luttes. Cela est évidemment inacceptable. Mais la meilleure réponse n'est peut-être pas à chaque fois un retranchement sur le seul thème de la défense des acquis : il est, par exemple, nécessaire de faire progresser notre réflexion sur la notion même de temps de travail ou de formes d'emplois en liaison avec les contraintes techniques de la production et l'enrichissement indispensable des formations.

Il est, après tout, de la responsabilité syndicale de s'occuper des rapports de travail et des modes de mise en œuvre du travail dans ses aspects individuel et collectif car n'y a-t-il pas la source d'un dépassement possible des rapports hiérarchiques de subordination vers une nouvelle coopération dont l'enjeu est la maîtrise de la production par les salariés eux-mêmes ? Aller dans cette direction peut être un moyen efficace de *combattre syndicalement la crise avec un contenu de classe*.

Des changements profonds tant dans le contenu du travail lui-même que dans les rapports du travail, résultent de l'irrigation du secteur productif par ces technologies. Il s'agit de mutations à la fois techniques et sociologiques considérables qui intéressent toutes les

branches industrielles. Le mouvement syndical est interpellé par cette évolution du travail productif, la naissance de nouvelles formes de travail collectif auquel il doit apporter une *réponse de classe* et qui sont autant de points d'appui pour des luttes dont l'enjeu est le changement de l'usage même du progrès technique.

Dans de nombreux pays confrontés à la crise, des luttes se développent sous des formes diverses : pour le respect et la liberté de l'expression des travailleurs, contre la récession et pour le développement industriel, pour le pouvoir d'achat, pour la réduction de la durée du travail sans perte de salaire. Ces luttes illustrent les possibilités de convergence et soulignent l'importance qu'il convient d'attacher à la solidarité internationale. Par delà le renforcement des rapprochements syndicaux, il y a là de larges places pour gagner le terrain de coopérations internationales nouvelles.

## 2. LA RECHERCHE

### 2.1 - La stratégie gouvernementale en matière de recherche

En matière de recherche, depuis le dernier congrès du SNTRS, la politique gouvernementale se caractérise par la rupture avec les orientations de la LOP, commencée avec le plan triennal et considérablement aggravée par la casse qu'ont entreprise Devaquet puis Valade.

*Des plans de rigueur réussis*, abandonnant toute ambition de faire de la France la troisième puissance scientifique, ont considérablement affaibli les efforts initiés. Ainsi, par exemple, les moyens accordés aux laboratoires du CNRS n'ont jamais retrouvé le niveau atteint en 1976.

Le *plan triennal* a consacré la rupture. Pour répondre au nécessaire développement de la recherche industrielle, ce n'est pas le développement équilibré préconisé par la LOP qui a été choisi, mais une logique d'aide massive au secteur industriel sans analyse de faisabilité ni contrôle réel de l'utilisation des fonds. Était planifié, à terme, une stabilisation des moyens par un progrès insuffisant des crédits comme de l'emploi scientifique.

En mai 1986, lors de son arrivée au *gouvernement*, la droite abandonnait toute référence à la LOP et affichait de nouvelles orientations. La recherche n'accompagne plus la politique de modernisation industrielle à l'intérieur d'une structure publique reconnue, mais elle assiste la politique industrielle du patronat au sein d'une stratégie économique libérale qui privatise les entreprises nationalisées. Revient en force la notion de pilotage par l'aval de la recherche tandis que l'effort budgétaire de l'État en matière de recherche est prioritairement consacré à l'aide directe aux entreprises. Ainsi le crédit d'impôt recherche connaît, en 1988, une augmentation de 500 millions de francs, soit une augmentation de 45 %.

Dans le même temps, la recherche publique subit, dès 1986, des annulations de crédits suivies de baisses des moyens. En 1987, pour la première fois depuis 40 ans, il y a diminution du nombre d'emplois dans la recherche publique, politique qui se poursuit en 1988 et touche particulièrement les ITA. La volonté de précariser l'emploi se traduit par le blocage du recrutement de titulaire et le développement des recrutements sur contrats de toutes sortes (TUC, CDD...)

La priorité accordée aux programmes militaires s'aligne sur les choix politiques de Reagan aux USA. Le premier ministre a d'ailleurs exprimé son accord avec le programme américain IDS auquel pourrait bien être lié, dans les objectifs gouvernementaux, l'avenir scientifique et technologique de la France. Les travailleurs scientifiques, avec le SNTRS-CGT, doivent s'exprimer et agir pour faire échec à cette stratégie. Des études faites aux USA même montrent que les programmes militaires n'ont pas les retombées civiles dont on les crédite et que, d'autre part, des pays qui, comme l'Allemagne et le Japon, n'investissent pas dans la recherche militaire et por-

tent leurs efforts sur la recherche civile, connaissent un développement qui les met au premier rang des puissances industrielles.

Le "libéralisme" tend à rompre toute entrave à la concurrence du capital. Il ne peut s'accommoder des EPST qui, de par leur statut, ont capacité à conduire une politique de recherche propre et ne veut voir en eux que des "gisements" pouvant offrir potentiel humain et capacité à produire. Il entreprend leur restructuration avec la volonté de permettre le "pilotage par l'aval" et de prendre en compte une réduction des moyens globaux attribués à la recherche qui oblige à un regroupement des efforts publics. La notion d'organisme autonome est mise en cause par le biais d'une réévaluation des modes de coopération (CNRS/INSERM, CNRS/Universités...) dont l'objectif est l'instauration d'un système universitaire concurrentiel dans lequel la recherche serait un élément supplémentaire de sélection.

### 2.2 - L'emploi scientifique

La LOP fixait à 4,5 % l'accroissement annuel de l'emploi scientifique nécessaire pour que ne se creuse le fossé avec les autres pays industrialisés. En 1981 un nombre de chercheurs égal à 3,7 % de la population active mettait la France au 4<sup>e</sup> rang, derrière le Japon : 6,9 %, les États-Unis : 6,2 % et la RFA : 4,7 %. Cette situation résultait du fort poids de l'emploi scientifique public dans notre pays qui, d'autre part, se trouvait au premier rang quant au financement public de la Recherche et du Développement : 57 % en 1984 alors qu'aux USA il était de 50 %, en RFA de 42 % et au Japon de 34 %.

Le plan triennal a moifié les objectifs assignés à la recherche. Sa mise en œuvre a été caractérisée, entre autre, par l'accélération de la révision en baisse des objectifs de la LOP.

#### 2.2.1 - L'emploi scientifique industriel

Dans l'industrie française, le niveau de l'emploi scientifique vient loin derrière celui que connaissent les autres pays industrialisés. Avec 6 chercheurs pour 1 000 emplois, la France arrive au 7<sup>e</sup> rang derrière les Pays-Bas : 7 %, le Royaume-Uni et la RFA : 8 %, la Suède : 10,5 %, le Japon : 17 % et les États-Unis : 25 %. Cette situation est la conséquence du faible effort investi par l'industrie dans la recherche. La politique de rentabilité immédiate menée par le patronat n'autorise aucun redressement.

Pour qu'il y ait développement de capacité productive nouvelle par transfert des avancées scientifiques, il faut qu'il y ait volonté politique du gouvernement et du patronat d'investir, tant dans la recherche et le développement technologique au niveau des entreprises, que dans une politique de développement de la recherche publique.

La situation présente montre non un surcroît de recherche publique mais un défaut de recherche industrielle. Si des relations et des coopérations sont nécessaires entre la recherche industrielle et la recherche publique, cela ne peut être au détriment de cette dernière.

Sinon on assiste, comme aujourd'hui, au dépérissement de la recherche publique dont le renouvellement n'est pas assuré, au vieillissement de sa population en raison de l'insuffisance des possibilités d'emplois dans l'industrie, au transfert vers les laboratoires publics de recherches qui devraient être assurées par les laboratoires de recherche industriels au sein desquels de plus on licencie.

### 2.2.2 - L'emploi scientifique public

En s'appuyant à la fois sur les conséquences du gel des postes dans la Fonction Publique et sur les effets de l'interruption du Comité National au CNRS, le gouvernement se trouve en situation de pouvoir mettre en quasi-extinction le nouveau statut des personnels de recherche, vis-à-vis duquel on connaît l'hostilité traditionnelle des partis de droite. C'est ainsi que le recours aux contrats à durée déterminée pour pallier l'impossibilité temporaire de recruter pourrait bien n'être qu'un galop d'essai du recours massif à ce type d'emplois, introduisant la précarisation comme mode exemplaire de gestion des emplois scientifiques. Quant aux emplois statutaires, ils se verraient soumis à la règle générale de la Fonction Publique subordonnant globalement les perspectives de carrière à la mobilité, ce qui permettrait, avec le recours aux mises à disposition, de faire jouer au CNRS, organisme où s'effectue l'essentiel de la recherche fondamentale française, un rôle d'agence de personnels scientifiques auprès des industries, (idée déjà avancée dans le plan triennal du précédent gouvernement qui préconisait la mobilité d'équipes pour palier le déficit d'embauche de scientifiques dans les industries), comme aussi de l'Université.

Une politique de l'emploi ne peut se bâtir sur la précarité. C'est injuste parce que l'individu est soumis à l'arbitraire le plus total. C'est inefficace parce que cela ne permet pas de constituer des collectifs de travail suffisamment stables pour progresser et assurer le renouvellement et le transfert des connaissances.

Les emplois de titulaires doivent permettre de répondre aux besoins permanents de l'organisme. Ils incluent la période d'insertion des jeunes chercheurs et ITA.

Mais le CNRS, en tant que principal organisme national de recherche fondamentale a également vocation et capacité à former, contracter, initier :

- Lieux de production de connaissances nouvelles, les laboratoires sont irremplaçables dans la formation par et pour la recherche de jeunes ayant terminé leur formation initiale et se destinant au secteur industriel. Cette formation doit être élaborée tant à partir des besoins ponctuels du CNRS que de ceux du secteur productif et se faire en concertation avec les organismes ou entreprises situés en aval et utilisateurs potentiels de cette force de travail hautement qualifiée ; la charge financière qu'elle représente doit être partagée ; elle doit automatiquement s'accompagner d'une garantie d'emploi. L'élaboration des contenus, le suivi de la mise en œuvre, la détermination des débouchés

devraient être assurés de façon tripartite par des représentants du CNRS et des entreprises ainsi que des représentants des personnels des deux parties concernées.

- La réalisation d'objectifs élaborés en commun avec des partenaires nécessite la création d'emplois spécifiques. Dans ce cas doivent se mettre en place des garanties statutaires et des conventions collectives.

La recherche de ces garanties s'accompagne d'une nécessaire évaluation de la valeur d'un contrat, d'une analyse de ses objectifs et du contexte dans lequel il s'inscrit. Seules la transparence et la démocratie dans les laboratoires peuvent permettre d'exiger que l'exécution d'un contrat s'accompagne de conditions mutuellement avantageuses pour les contractants comme pour les personnels qui réaliseront ce contrat ou seront rémunérés sur contrat.

### 2.3 - Pour l'établissement de liens constructifs entre potentiel de recherche et appareil productif.

Il ne suffit pas de développer les Sciences et les Technologies pour sortir le pays de la crise. Leur développement est une condition nécessaire mais ne se fera pas automatiquement au service des besoins sociaux et économiques. Ce n'est que par l'intervention des travailleurs que les nouveaux moyens scientifiques et technologiques peuvent devenir les atouts essentiels d'une croissance économique fondée sur la satisfaction des besoins individuels et collectifs.

Le chômage, les conditions de vie et de travail, les mutations technologiques font partie des grands problèmes économiques et sociaux vécus quotidiennement par des millions d'hommes et de femmes et qui réclament des solutions urgentes. A ce titre, ils constituent un appel de recherches aussi fondamental que les recherches s'attachant à connaître les lois de la matière. Il serait d'ailleurs absurde d'opposer ces recherches autant qu'il serait vain de les hiérarchiser. Elles sont, chacune à leur façon, nécessaire à la société. Mais ce qui est sans doute le phénomène le plus important de ces dernières années, c'est le bouleversement scientifique et technique auquel est directement confrontée la classe ouvrière. Science et technologie sont de plus en plus des enjeux de classe, au cœur même du procès de travail, dans les entreprises.

Ainsi se trouve posée directement l'intervention de la classe ouvrière dans les choix technologiques, au plan de leur définition comme de leur mise en œuvre. Se trouve aussi posée la définition de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs qui permettent la maîtrise sociale du progrès scientifique et technique pour en faire un moyen efficace de sortir le pays de la crise.

C'est donc aux forces progressistes du pays et en particulier à la CGT, de contribuer à défendre et promouvoir cette orientation à travers son rôle d'organisation de la défense des intérêts des travailleurs sur tous les terrains. Il s'agit, en réalité, de faire vivre un élé-

ment d'une véritable contre-offensive à la stratégie du profit. Valoriser, appliquer les résultats de la recherche, diffuser l'information scientifique et technique en prenant l'initiative, c'est tisser un réseau de relations avec les forces vives du pays en créant les coopérations professionnelles scientifiques, techniques, sociales, culturelles, porteuses des besoins de la nation. Nous pourrions ainsi mettre en œuvre la création et le déploiement d'une stratégie multiforme, multicentrique, répondant à l'idée de satisfaction des besoins et faisant pièce de façon plus adaptée à la stratégie du profit.

Cela exige que la démocratie vive et revive dans tous les laboratoires et les services, que les coordinations interprofessionnelles se développent comme jamais, que des liens avec les collectivités locales et les représentants de la population soient établis sur cette nouvelle base. Il s'agit d'une nouvelle façon de faire du syndicalisme.

Plus que jamais il faut donc que les ITA et chercheurs s'occupent de toutes les questions concernant la vie de leurs laboratoires, pris comme des organismes vivants, immergés dans la vie industrielle, sociale et culturelle du pays, même si nous n'en avons pas toujours conscience et même si cela dérange les vieilles pratiques.

### 2.4 - La régionalisation de la recherche

D'importantes réformes de décentralisation de l'État ont été mises en œuvre par le gouvernement de gauche. Le patronat a investi ces nouveaux pôles de décision pour y impulser une politique en faveur de ses intérêts.

Les dispositions législatives placent les organismes de recherche scientifiques et technologiques (CNRS, INSERM, INRA, Universités...), au cœur des politiques régionales. Les efforts financiers des régions en ce qui concerne la recherche sont relativement importants, à l'exception de la région Ile-de-France. Dans un moment où la participation de l'État décroît, cela se traduit par un véritable transfert de charge que le gouvernement serait tenté d'utiliser autour de technopôles pour réorienter l'effort de recherche avec l'aide de ces nouveaux pouvoirs régionaux.

Les travailleurs doivent bien mesurer les enjeux de ces évolutions et mener les luttes nécessaires pour exiger :

- Une politique nationale de régionalisation de la recherche et de la technologie qui s'appuie tant sur les analyses et les efforts des régions et des organismes nationaux de recherche que sur la participation de tous ceux qui sont impliqués (représentants de la population, travailleurs scientifiques, représentants du monde économique et social...).

- Une programmation régionale de recherche et de développement technologique prenant en compte les spécificités régionales, géographiques, économiques, humaines et culturelles. Cette programmation élaborée sous la responsabilité de chaque région est nécessairement coordonnée au niveau natio-

nal. Dans le cadre de l'autonomie des régions, lorsque la mise en cohérence est effectuée, c'est l'instance régionale qui reste maître d'œuvre de ses propres recherches ainsi programmées. L'expertise des projets et de leur réalisation doit être organisée en associant toutes les parties concernées.

La recherche et le développement technologique devant répondre aux besoins exprimés par la collectivité régionale, il convient de valoriser le potentiel régional de recherche au profit du développement économique, social et culturel de la région.

Une politique nationale de recherche qui, au-delà des besoins régionaux, réponde aux besoins de la nation. Lorsque les organismes nationaux pratiquent une politique de régionalisation, il ne s'agit pour eux ni de faire des régions le relais des recherches menées au niveau national, ni de réduire une politique nationale à une somme de programmes régionaux. Implantés dans les régions, le CNRS et l'INSERM peuvent contribuer aux solutions apportées à des problèmes régionaux. Leurs laboratoires participent de l'inventaire régional des moyens de recherche et sont impliqués dans l'élaboration du plan de développement scientifique et technologique régional. Mais l'évaluation des programmes scientifiques des laboratoires et l'approbation de leur éventuel soutien à des opérations régionales demeurent du ressort des instances nationales. Cet équilibre nécessaire induit de nouveaux liens à créer entre les organismes de recherche nationaux et les régions.

## 2.5 - Europe et coopération internationale

"L'issue de la crise appelle une coopération de type nouveau avec les autres pays capitalistes et notamment en Europe, avec ceux de la CEE comme avec les pays socialistes. Dans notre contingent également, la coopération c'est pour nous la recherche de relations scientifiques, technologiques, économiques qui visent à satisfaire les besoins populaires." 42<sup>e</sup> congrès.

L'Europe est une réalité qui, par exemple, adopte pour la réalisation de son programme cadre de recherche 6,5 milliards d'écus. Le marché unique européen qui doit voir le jour en 1992 est, en effet, si largement en place que les problèmes de l'Europe ne peuvent plus être appréhendés seulement comme des éléments de politique internationale mais bel et bien comme faisant partie de la lutte au quotidien sur des revendications concrètes vécues par les travailleurs. Ces derniers, et notamment les travailleurs scientifiques, doivent bien mesurer l'étendue des implications que cela induit sur tous les moments de leur existence. Car cette Europe n'est pas celle des travailleurs et il est urgent de dépasser les difficultés rencontrées pour mettre ces questions au cœur de la réflexion syndicale et y développer un champ de revendications, ce qu'aura à réaliser la CE élue par le 19<sup>e</sup> Congrès. Plus que jamais le contenu des coopérations scientifiques constitue un enjeu à disputer aux forces du capital et nécessite une

mobilisation des travailleurs scientifiques. Ce d'autant plus que le gouvernement actuel, continuant la politique du gouvernement précédent, développe dans le secteur de la recherche, le tout européen et se désengage au niveau national.

Les capacités scientifiques et technologiques des grandes puissances économiques vont très largement déterminer, au cours de la prochaine décennie, leur aptitude à assurer croissance et emploi, et pour une bonne part les défis technologiques sont tels qu'aucun État européen ne peut y faire face seul. D'autre part, entre les USA et le Japon, il y a des espaces à occuper qui permettent le développement d'un savoir-faire européen.

Depuis plus de 10 ans, le taux de croissance de la production de haute technologie en Europe a augmenté de 5 % contre 7,5 % aux USA et 14 % au Japon. Les américains dépensent 100 milliards de dollars par an pour les recherches technologiques civiles avec un taux de progression d'environ 10 % par an. L'Europe qui dépense un tiers en moins assure une progression moitié moins rapide ! C'est en s'appuyant sur ces constats que fut avancé en 1985 le projet Euréka.

## 2.6 - Euréka

Projet d'agence de coordination de la recherche européenne annoncée par le gouvernement français, Euréka influence et influencera de plus en plus la politique nationale de recherche et par voie de conséquence le CNRS.

Il a été présenté de manière séduisante, au nom du nécessaire développement des coopérations technologiques civiles pour accélérer les processus d'innovation, recourir aux économies d'échelles, et permettre ainsi l'accroissement de compétitivité des industries européennes. Il n'en demeure pas moins que, sans une bataille syndicale massive sur des objectifs précis, on risque d'assister à une dérive assurant une convergence d'Euréka avec IDS. Ce d'autant plus que la conception d'Euréka, qui suppose des accords entre firmes, encourage le pilotage du changement technologique par les multinationales et peut concourir à en faire un instrument de l'intégration européenne.

Des pays comme l'URSS, la Bulgarie, la Hongrie, la Chine y ont vu un moyen d'éviter une suprématie américaine programmée par l'initiative IDS. Cet intérêt extracommunautaire montre que l'on peut, au-delà de la "petite Europe", élargir les coopérations non seulement à l'Europe de l'Est, mais aussi en direction des pays du Tiers-Monde, et pas seulement à propos d'Euréka.

C'est à juste titre que le document adopté par le bureau confédéral en décembre 85 rappelle : *"Dans ce sens, la CGT, force de propositions et d'action n'entend pas ménager ses efforts et ceux de ses organisations pour mener les batailles permettant de faire avancer au plan national comme au plan de chaque entreprise, ou laboratoire concerné, les objectifs présentés par la CGT"*.

Le SNTRS-CGT se doit d'approfondir ces questions en évaluant, avec la CGT, les besoins du pays. Que doit-on faire et comment ? Quelles coopérations pour quelles retombées réciproques aussi bien en matière d'emploi que financières et dans quelle Europe ? Quel contenu donner aux forces productives et quelle formation en découle ? Quel équilibre des financements rechercher ? Il doit aussi, de façon urgente, développer sa réflexion au sein du CNRS puisque, dès 1986, l'organisme inscrivait 50 MF au budget pour EUREKA, que des personnels sont déjà affectés à des programmes européens. En tout état de cause nous avons un gros effort d'information, de sensibilisation et de propositions à faire en ce domaine.

Le SNTRS-CGT doit renforcer ses relations avec les syndicats de scientifiques des autres pays, en particulier les syndicats européens dont certains, en raison de leur histoire nationale, sont déjà sur ce terrain et développer avec eux des actions communes.

L'Europe ne saurait être le lieu unique d'une activité internationale et le SNTRS-CGT doit agir pour l'élargissement des coopérations scientifiques aux pays socialistes et aux pays en voie de développement.

Le rythme du progrès scientifique et technique aggrave le déséquilibre entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, rendant urgent et vital le transfert de nos connaissances vers ces derniers. Si l'on peut parler de "solidarité" avec les pays sous-développés chez qui les critères de satisfaction des besoins sociaux se confondent avec ceux de la satisfaction des besoins essentiels à leur survie, cette solidarité aujourd'hui nécessaire doit déboucher sur une coopération qui permettent le développement des richesses spécifiques de chacun de ces pays afin qu'ils puissent prendre en main leur propre sort et participer au développement international. Le CNRS doit renforcer sa participation à ces coopérations et encourager ses personnels à s'y engager plus activement.

La coopération scientifique et internationale est partie intégrante de la recherche et doit être impulsée. Elle doit respecter les orientations de l'organisme et l'avis de ses instances. Elle doit accompagner un renforcement du potentiel national et se nourrir de la libre circulation des hommes et des idées. Elle implique aussi un meilleur accès aux moyens de publication et aux banques de données, ainsi que les emplois nécessaires pour la mener à bien.

## 2.8 - Les scientifiques pour la Paix et le désarmement

Conscient de la menace que la course aux armements, et tout spécialement l'IDS, fait peser sur l'avenir de l'humanité, le SNTRS-CGT se félicite de l'important mouvement de protestation qui se développe. Il mesure néanmoins le retard de la France et en particulier des scientifiques français dans cette action.

Pour la première fois en France une loi de programmation militaire 1987 voit son budget dépasser celui de l'éducation, 471 milliards de francs en 4 ans soit une hausse de 11 % sur 1986. Pour sa part, la recherche militaire connaît une progression budgétaire d'environ 12,4 % contre 7,7 % à la recherche civile, et supérieure à l'enveloppe totale du budget CNRS. Or l'argument de l'importance des "retombées civiles" de la recherche et du développement militaire est aujourd'hui obsolète et il est devenu clair, depuis 15 ans, que la façon la plus efficace de développer les technologies civiles est de les traiter comme telles. Les choix du gouvernement en la matière sont bien la défense du capital et non la recherche de la Paix et du progrès social.

Le SNTRS-CGT fait sienne la déclaration des scientifiques réunis à Hambourg en 1986 disant notamment : "De nos jours, la course aux armements épuise énormément des ressources humaines, matérielles, morales et intellectuelles. Ces ressources pourraient être utilisées pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité fait face. Les arsenaux ne garantissent aucune sécurité. Malheureusement, la science et les scientifiques ont contribué à la dangereuse situation actuelle. En tant que scientifiques et citoyens du monde, nous avons le devoir de reconnaître cette situation et d'utiliser nos talents pour inventer les moyens d'en sortir. Nous devons explorer à la fois les objectifs souhaitables et les moyens d'en sortir."

La sécurité mutuelle ne peut être obtenue ni par les armes, ni par aucun moyen technologique. La solution ne peut venir que d'un changement dans notre façon d'envisager l'état des affaires du monde - en recherchant et en établissant un nouveau mode de pensée sur ces questions. Les scientifiques peuvent certainement contribuer au processus de désarmement en aidant à établir les moyens par lesquels celui-ci peut être établi. Ils ont aussi la responsabilité d'informer et de conseiller les gouvernements. Dans le monde moderne, les scientifiques qui aspirent à un ensemble de valeurs communes devraient contribuer à créer une atmosphère de confiance mutuelle et de compréhension sans lesquelles les problèmes de la course aux armements ne pourront être résolus." (Congrès international de Hambourg).

Le SNTRS-CGT continuera d'agir pour que les scientifiques aillent au-delà d'un engagement personnel, mettent leur pratique professionnelle au service de la Paix, intégrant une réflexion sur l'utilisation qui peut être faite de leur recherche dans une activité militaire comme dans une activité civile et n'hésitent pas à le faire savoir comme ils font connaître leurs résultats.

Lutter pour l'utilisation pacifique des avancées scientifiques et techniques et contre le surarmement c'est :

- agir pour réduire les risques de guerre. Cela nécessite transparence et démocratie. Contradictoirement, c'est aux USA que les scientifiques paraissent le plus soucieux d'alerter l'opinion publique pour lui faire entendre un autre discours que celui qu'impose la classe politique. En France

pèsent des traditions de silence que les travailleurs doivent, avec leur syndicat, bousculer. Le SNTRS-CGT, avec la confédération, a tenté de susciter au CNRS des Recherches sur la Paix. Les difficultés rencontrées traduisent l'étendue du travail à effectuer pour que les scientifiques dans leur ensemble refusent que leur activité puisse être dévoyée ;

- agir pour accroître les moyens que les peuples peuvent consacrer à leur développement. Les 400 milliards de dollars qui sont consacrés à la course aux armements représentent l'équivalent de la dette des pays en voie de développement. L'ampleur de cette course pèse lourdement sur les efforts nationaux de modernisation, de recherche, de formation, de relance de l'appareil productif, de la satisfaction des revendications essentielles des travailleurs de tous les pays.

C'est pourquoi, dans un moment où le ministre de la Défense lance un bien étrange cri d'alarme : "L'Europe est menacée par le désarmement", le SNTRS-CGT se prononce pour la suppression de toute arme nucléaire et de ses vecteurs, l'interdiction des armes chimiques et biologiques et l'arrêt de l'escalade, pour l'abaissement du niveau des armements nucléaires, par l'engagement de négociations, en liaison avec la mise à l'étude d'un plan de conversion des industries concernées. Le SNTRS-CGT agira, avec la CGT, pour que se développe un processus de désarmement général, progressif et négocié.

Dans ce sens et dans le respect des opinions politiques, religieuses ou philosophiques de chacun, il participera à toutes les initiatives permettant de faire progresser la cause de la paix et du désarmement.

### 3. - LE CNRS, L'INSERM, L'INRIA

#### 3.1 - Le CNRS

Aucune institution n'a une forme unique définie une fois pour toute. Élément d'une société en mouvement, chacune doit évoluer pour jouer au mieux le rôle qui lui est assigné. Le CNRS n'échappe pas à la règle. Conçu dans le grand mouvement populaire de 1936, il a été créé en 1939. C'est le gouvernement de la Libération qui va vraiment lui donner les bases de son organisation actuelle. Les évolutions qui ont eu lieu depuis 30 ans ressemblent à des révolutions en particulier dans le monde de la science. Le CNRS y a largement participé. Plus cahotique est l'évolution de ses propres structures.

##### 3.1.1 - Éléments structureaux

A la base d'un organisme comme le CNRS il y a des **données fondamentales** qui ne peuvent être touchées sans que soit remis en cause sa nature même :

- Le CNRS est un *organisme public* essentiel dans l'appareil national de recherche.
- Le CNRS est *autonome*. Cette autonomie, telle qu'elle fut à l'origine voulue par JOLIOU, était une garantie de l'investissement total dans la recherche et donc du progrès des connaissances. Cela ne veut pas dire que le CNRS ignore la politique de recherche élaborée nationalement, mais son autonomie lui permet d'effectuer ses choix en tenant compte tant des besoins nationaux que des nécessités de la recherche elle-même.

- Le CNRS a de ce fait *capacité à élaborer des programmes*. En vue de leur réalisation il maîtrise sa population comme son budget et par là les moyens et les équipements dont il se dote.

- De par nature le CNRS est *pluridisciplinaire*. Il peut donc faire converger des approches diverses sur un même programme et rendre plus facile les transferts de connaissance d'un secteur vers un autre.

Ce socle constitutif permet au CNRS de remplir les missions qui lui sont assignées.

- S'il s'agit de *développer la recherche fondamentale*, on ne saurait oublier que le décret du 2 novembre 1945, réunissant en un seul CNRS une direction de la recherche fondamentale et une direction de la recherche appliquée, souligne la continuité qui existe entre la science fondamentale et ses applications de tout ordre. Faire évoluer le front des connaissances ne peut être découpé d'une nécessaire réponse aux besoins nationaux.

- C'est pourquoi le CNRS doit encourager le *développement de la recherche en rapport avec les besoins sociaux et économique du pays*, dans tous les secteurs, en s'appuyant sur une relation dialectique avec toutes les composantes de la société.

- Il doit enfin assurer une *formation* par la recherche et pour la recherche en même temps qu'il doit veiller à la *diffusion des connaissances*.

### 3.1.2 - Évolutions impulsées par le gouvernement et relayées par la direction

Dans la logique des objectifs assignés à la recherche et sur un terrain préparé à l'avance par des campagnes médiatiques, le gouvernement, relayé par la direction, s'est engagé dans la destruction des organismes publics et notamment du CNRS. S'il parvenait à réduire leur place et diminuer leur rôle, c'est tout le dispositif national de Recherche qui s'en trouverait affaibli, et par là même compromises pour longtemps, les capacités de redressement.

Au CNRS se met en place en douceur une réforme de fond qui remet en cause les traits fondamentaux et les missions de l'organisme. En effet, après que les éléments les plus extrémistes aient réaffirmé leur volonté de dissoudre le CNRS (projet de loi Foyer), à partager entre les mandarins universitaires et le patronat privé, ministres et direction se posent en défenseur de l'intégrité de l'organisme et de la recherche fondamentale. Mais dans le même temps :

- La direction accepte les ingérences politiques dans la conduite de l'organisme. La suspension du Comité National, décrétée par le ministre en toute illégalité et acceptée par la direction, n'a été qu'une des interventions les plus visibles.

- Elle aménage les objectifs de sa *politique scientifique* en fonction d'une part d'un budget constamment réduit qui pousse à une redistribution des rôles dans l'effort public de recherche, d'autre part d'une soumission de l'organisme au fameux "pilotage par l'aval".

La courbe descendante du budget ne lui permet plus d'envisager une politique de présence sur l'ensemble des fronts du savoir. Elle argue de cela pour replier ses objectifs scientifiques sur quelques axes définis hors toute concertation démocratique et porte de ce fait atteinte au développement pluridisciplinaire équilibré de l'institution. Enfin il est à prévoir qu'à la phase de déprogrammation et de gel des actions incitatives de ces derniers mois, vont succéder de nouveaux modes de financement plus directifs et sur de nouveaux programmes directement articulés sur les priorités actuelles du monde industriel.

Elle remet en cause l'autonomie de l'organisme par le biais de réévaluations non concertées (CNRS/INSERM, CNRS/Université...), tandis que le gouvernement souhaite associer plus étroitement à l'élaboration des programmes les entreprises concernées qui bénéficient déjà d'un crédit impôt recherche atteignant environ 500 MF.

- Elle essaie de mettre en place la *restructuration de l'organisme*. Comme ses projets ne rencontrent pas l'assentiment de la communauté scientifique, elle réalise, discrètement, toutes les réformes possibles avec ou sans décret en les adaptant selon les réactions suscitées. Pour arriver à ses fins, la direction du CNRS met en œuvre les pratiques patrona-

les en vigueur dans les grandes entreprises. Elle mène une politique de clivages hiérarchiques. Elle renforce, la pyramide hiérarchique en s'entourant d'un Comité exécutif de "super-directeurs", multipliant ainsi les écrans entre la Direction et les départements, lieux principaux de coordination de la politique scientifique. Elle augmente le pouvoir des directeurs de laboratoires en ignorant l'existence des conseils de laboratoires. Elle réduit le rôle des instances de consultation comme des élus du personnel en même temps qu'elle refuse toute vraie concertation, remplacée par des "mise-au-courant". De par l'existence et le renforcement des Comités de Directeurs de Laboratoires, elle a vidé les Conseils de Groupe de Laboratoires de leur sens et de leurs prérogatives ; écartant les personnels des décisions concernant leur vie professionnelle.

Elle réorganise les structures de recherche. Laboratoires propres et laboratoires mixtes deviennent les "noyaux durs" du CNRS. Unités concertées, fédérées, affiliées, associées ou sous contrat, menacées par la même précarité, ont comme caractéristique commune l'évaluation croisée. Celle-ci, et pour aussi logique qu'elle soit, peut préfigurer la remise en cause du Comité National et, par voie de conséquence, ouvrir le chemin à des décisions prises ailleurs.

Les instances n'échappent pas à ces remodelages. C'est un système électoral inique réduisant la représentation élue des chercheurs et plus encore des ITA, au bénéfice des nommés de collège A qui met en place le nouveau Comité National. Alors que dans le travail de recherche s'accroît le rôle des ingénieurs et des techniciens, acteurs et porteurs des évolutions techniques, les ITA ne sont plus représentés que par 90 élus ingénieurs, contre 180 de toutes catégories dans le mandat précédent. En 1985 la séparation entre "jury" et "séance plénière", résultat d'une interprétation volontairement étroite du statut de la Fonction Publique avait ouvert la brèche à l'éclatement de la cohésion de cette instance. Aujourd'hui elle se voit sectionnée en groupes à compositions et missions variées dont certains, comme les jurys de recrutement s'autonomisent.

Si ces différences d'accès à l'information tendent à marginaliser les élus du collège C dont la présence est la plus réduite, par contre elles renforcent le pouvoir des représentants de la Direction, seuls présents partout. Celle-ci n'en affirme pas moins, en plus, sa volonté de "tenir" le Comité National par un règlement intérieur. Il faut d'ailleurs rappeler qu'alors que les élections 1987 des représentants des personnels ont subi un rythme accéléré qui favorisa des irrégularités, les nominations ont traîné 3 mois permettant à la direction de continuer à effectuer seule un certain nombre de choix, comme celui des détachements 1987, et montrant par là le petit rôle que le gouvernement souhaite accorder à cette instance comme à toutes les instances de concertation.

- L'*emploi* fait aussi l'objet d'une mise en adéquation avec la politique générale. Depuis 1983 aucun recrutement sur poste statutaire n'a eu lieu au CNRS. Pour la pre-

mière fois depuis 40 ans 287 emplois d'ITA ont été supprimés, 40 sont gelés en 1987 et les perspectives sont identiques pour 1988. A peine né, le statut des personnels de la recherche risque déjà d'être en quasi extinction. Comme les besoins n'en demeurent pas moins, la direction développe l'emploi précaire : remplacement de postes de petites catégories par des TUC, développement des contrats à durée déterminée, etc. Cette politique a pour conséquence un vieillissement de la population de ce fait moins ouverte à la mobilité qu'elle soit thématique ou géographique. Cela porte atteinte au fonctionnement des laboratoires qui ne pourront assurer le renouvellement de leur personnel ni le transfert de techniques de pointe.

De plus cela ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les possibilités de reclassement et de promotion, venant aggraver une déqualification qui semble toucher déjà plus de 5 000 agents CNRS et qu'aucune mesure ne vient résorber : 620 postes ouverts aux concours internes de reclassements pour 1985 et 1986, 173 pour 1987 et aucun pour 1988 ne permettent pas une amélioration suffisante pour que se calment les tensions dans les laboratoires, et que se développe la volonté de s'investir dans le travail même si la direction croit y pallier avec l'individualisation du salaire par modulation de la prime...

La direction mène, d'autre part, un travail de repyramidage des emplois. Si l'augmentation des catégories d'ingénieurs, techniciens supérieurs et cadres administratifs correspond à l'évolution du contenu du travail scientifique, c'est sans réflexion sur les besoins des laboratoires et les moyens de prendre en compte ces besoins qu'est affichée la décision d'aller vers une suppression des petites catégories. Ceci, auquel s'ajoute la suppression de certains métiers, risque de faire perdre au CNRS la maîtrise des outils nécessaires à ses recherches.

### 3.1.3 - Développer l'action pour le CNRS

#### Accroître les moyens

Face à cette situation, il importe d'agir pour obtenir les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de l'organisme.

Les études de la direction dans le cadre de la préparation du plan triennal montrent la nécessité d'une croissance de 5 % des crédits de la recherche de base pour éviter l'augmentation de la part des grands équipements dans le budget du CNRS, effectuer un rattrapage partiel des équipements mi-lourds et maintenir le niveau actuel, déjà insuffisant, du soutien de base par chercheur. C'est une croissance de 10 % qui aurait été nécessaire pour assurer le soutien de base par chercheur et le rattrapage du retard en équipement mi-lourd, pour envisager la possibilité de construire de nouveaux grands équipements. Dans la réalité, contrairement aux apparences, la progression affichée du soutien de base n'a pas permis d'augmenter le soutien de base par chercheur dans la période 82-85 et les équipements mi-lourds, après avoir progressé jusqu'en 84 ont connu une diminution dans les années suivantes.

Ceci montre l'ampleur des revendications et des luttes à développer pour que le CNRS vive et puisse assurer son rayonnement. L'argent existe puisque recherche militaire et entreprises bénéficient de crédits en croissance. C'est donc au niveau des choix gouvernementaux qu'il faut d'abord intervenir pour défendre un développement de la recherche civile et publique comme moyen premier de sortir de la crise.

Une limitation des objectifs ne peut aller que de pair avec une réduction de la place du CNRS dans la recherche nationale. Le CNRS est un organisme de recherche original parce qu'il puise dans sa pluridisciplinarité et dans sa capacité d'interaction les possibilités d'une adaptation permanente à la conjoncture, adaptation qui naît d'une concertation entre l'organisme et des partenaires économiques ou sociaux. Il ne saurait être l'"agence d'objectifs" ou le "vivier" auquel on veut le cantonner.

Mais ce n'est que dans un contexte de développement parallèle de la recherche et de l'industrie que le CNRS peut impulser une démarche contractuelle pour initier des recherches et permettre à ses partenaires de prendre le relais. Il ne peut être le seul acteur d'une recherche appliquée que les industriels ne conduisent pas. C'est une coopération qui doit être recherchée et non un "pilotage par l'aval", soumission dans laquelle le CNRS perdrait son identité et qui l'obligerait à abandonner des pans entiers de son activité.

Le CNRS doit conserver la maîtrise de son savoir faire. Il possède de grands équipements qui concernent aujourd'hui, même si c'est à des degrés divers, toutes les disciplines. Ceux-ci sont gravement remis en cause tant par l'insuffisance des moyens accordés au CNRS pour assurer leur maintenance et leur développement que par l'insuffisance des emplois et des qualifications nécessaires à leur conception et leur réalisation. Il importe de réfléchir au développement des grands équipements comme un élément du fonctionnement pluridisciplinaire de l'organisme et d'agir pour que leur conception se réalise en son sein.

Le CNRS doit, en ce domaine, conserver la maîtrise de son savoir faire, entretenir les coopérations nécessaires autour d'un appareil, qu'elles soient inter-organismes ou internationales. Ces coopérations ne doivent pas impliquer de relations de subordination.

#### **Développer l'emploi pour assurer l'environnement technique nécessaire au travail scientifique et à l'évolution technique.**

Plus que jamais le développement de l'emploi scientifique technique est nécessaire au développement des connaissances et ce n'est pas un emploi précaire irrégulier qui permettra de drainer vers le CNRS les compétences nécessaires. Cette politique entraîne aussi de fait une déqualification des chercheurs car, les besoins subsistant, ces derniers devront prendre en charge l'exécution d'une partie du travail technique.

La dynamique de la recherche repose autant sur l'accroissement du nombre des chercheurs que sur celui des ITA.

L'effort de recherche passe par le déploiement de nouvelles techniques dont la sophistication croissante fait appel à des compétences complémentaires de plus en plus élevées. L'objectif de deux emplois d'ITA pour un chercheur reste un objectif pleinement valable.

#### **Accroître les niveaux de qualification**

La situation que connaissent aujourd'hui les ITA de blocage de carrière et de déqualification est un frein important à la dynamique du CNRS, qu'il s'agisse du plein investissement des personnels dans leur activité, de leur volonté de s'adapter à des évolutions techniques, de leur acceptation de la mobilité. C'est seulement sur une situation saine que l'organisme pourra faire pleinement face aux exigences du développement scientifique.

La formation devient de plus en plus un élément déterminant de la réalisation d'un programme scientifique. Pour cela il faut sortir d'une conception instrumentale des ITA (ITA = moyens de recherche) et obtenir que la formation occupe autant de place dans l'activité scientifique que la préparation des Congrès et Colloques.

Cela implique aussi une politique de formation discutée par la communauté, nécessaire tant à la mise à jour régulière des qualifications en fonction des évolutions techniques qu'à l'acquisition de nouvelles techniques pour les agents désireux de voir évoluer leur travail et leur qualification, comme pour les agents souhaitant des reconversions.

#### **Accroître la démocratie**

L'activité de recherche prend un caractère de plus en plus collectif et la complémentarité des fonctions et des formations au sein d'équipes devient un facteur déterminant par rapport à l'initiative créatrice individuelle.

La démocratie au sein des équipes assure la pleine efficacité de ces complémentarités.

La démocratie du Conseil de Laboratoire au Conseil d'Administration est une règle fondamentale qui ouvre la possibilité pour toutes les composantes de l'organisme de s'exprimer et, d'enrichir de leur approche spécifique la réflexion générale. Il est vrai qu'en ce domaine nous avons une parole à reprendre car il n'est pas sûr que tous les personnels mesurent la nécessité d'être présent et de participer directement ou par élu interposé partout où se traitent les affaires de l'organisme. Même les conseils de laboratoires, pourtant proches de l'activité quotidienne, n'ont pas été investis comme ils auraient dû l'être. Nous devons faire comprendre que c'est sur cette faiblesse que s'appuie, entre autre, le renforcement de l'autoritarisme dont est aujourd'hui malade le CNRS.

Si le Comité National n'a jamais été une instance faite pour nous, il est clair qu'on veut aujourd'hui le faire sans nous. Pourtant si nos carrières se traitent devant les CAP, notre environnement et nos conditions de travail relèvent des évaluations effectuées par le Comité National. Le SNTRS a souhaité une réforme de cette instance qui lui permette d'être mieux adaptée aux évolutions de la

recherche. Tel quelle, nous l'avons défendue comme lieu de synthèse entre mise en œuvre, prospective, bilan mais nous savons bien les difficultés rencontrées pour faire entendre la voix des ITA et faire prendre en compte celles de nos préoccupations qui sont sans aucun doute, éléments constitutifs de l'analyse scientifique. L'individualisation des modes d'évaluations depuis toujours utilisés pour les chercheurs oppose le poids de la coutume à une appréhension des conditions nouvelles d'exercice du travail de recherche. Si la première reste, sans doute, nécessaire, il n'est plus possible de se passer de la seconde car c'est aujourd'hui une somme de qualifications et de niveaux de responsabilités complémentaires qui permet la réalisation de la majorité des projets scientifiques.

### **3.2 - L'INSERM**

L'INSERM n'échappe pas à la logique des orientations gouvernementales et à leurs effets déjà évoqués en ce qui concerne le CNRS.

L'autonomie de l'INSERM et le caractère démocratique de ses instances scientifiques ont été mises à mal de façon évidente depuis le deuxième semestre 1986 : des instances parallèles aux commissions d'évaluation ont été instaurées sous l'impulsion directe des deux ministères de tutelle (comités de coordination entièrement nommés). La représentation élue des personnels est en diminution dans les CSS et au conseil scientifique, lieux d'élaboration et de mise en œuvre de la politique scientifique de l'organisme.

Si la politique gouvernementale vis à vis de l'INSERM a été moins destructurante qu'au CNRS, c'est que l'intégration de ses laboratoires dans les centres hospitalo-universitaires et son rôle fondamental pour l'attribution de fonds à la recherche hospitalo-universitaire sont déjà réalisés depuis des années.

C'est par un autre biais que des restructurations profondes vont s'opérer, celui de la privatisation de la santé et du développement du "mécénat" dans la recherche biomédicale. La récente création de la "fondation Rhône-Poulenc Santé" ou le financement de recherches cardio-vasculaires par le Crédit Lyonnais ne peuvent rester sans conséquence sur l'INSERM, particulièrement en période de récession budgétaire.

Le contexte budgétaire, de réduction en annulations de crédits, amène la direction de l'INSERM (en place depuis 1982) à infléchir ses orientations par glissements successifs.

Dans un contexte d'expansion budgétaire, la politique d'évaluation rigoureuse des formations de recherche (50 fermetures d'unités sur 300 ces dernières années) est apparue comme un élément de dynamisme car elles s'accompagnaient de créations d'unités en nombre équivalent. Mais dans le contexte actuel, cette politique risque de mener à des abandons de disciplines préjudiciables pour l'avenir.

**Les relations avec la Caisse Nationale Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMI) :** il n'est pas anormal que la Sécurité Sociale puisse jouer un rôle prospectif en matière de recherche médicale, en initiant des programmes de recherche dans des domaines susceptibles de retombées rapides, qui seraient ensuite relayés par l'État. Mais, là aussi, dans un contexte de pénurie budgétaire, on va vers un transfert de charge depuis la caisse de la Sécurité Sociale.

Les associations loi 1901 sont fort influentes dans la recherche médicale. Elles disposent de fonds de plus en plus importants. Le contexte budgétaire rend nécessaire la poursuite de nos efforts pour la transparence des relations entre associations et service public avec contrôle démocratique à tous les niveaux, et pour que les personnels recrutés par ces associations puissent bénéficier de statuts qui garantissent une bonne couverture sociale ainsi que des rémunérations comparables à celles des personnels de laboratoires privés. Ces objectifs vont dans le sens d'une gestion efficace de la générosité publique.

### 3.2.2 - L'INSERM pour lequel nous luttons

Les concepts développés plus haut à propos du CNRS en matière de grands équipements, d'emploi, de notion d'équipes de recherche, de formation permanente, s'appliquent parfaitement à l'INSERM.

Le rôle spécifique de l'INSERM dans le dispositif de recherche publique est celui d'une interface permanent entre recherche fondamentale et recherche appliquée pour ce qui concerne la connaissance et l'amélioration de la santé de l'homme.

Ses modes d'action sont :

- 250 laboratoires et services où travaillent quelques 8 500 personnes de statuts divers, qui constituent des équipes pluridisciplinaires (scientifiques, médecins, hospitalo-universitaires, ITA, etc.).
- Contrats de recherche externes. Il s'agit en général de contrats tri-annuels (180 en moyenne par an) d'environ 100 000 F par an, de nature à apporter un soutien à des équipes de recherche (le plus souvent universitaires).
- Réseaux de recherche clinique et en santé publique (environ 18). Ils ont pour objectif de favoriser des travaux coopératifs d'un certain nombre d'équipes appartenant à des unités INSERM et d'équipes de cliniciens ou de praticiens de la santé.

Ces trois modes d'action apparaissent comme cohérents et efficaces et lui font jouer un rôle pilote en matière de coopération et de programmation (à partir d'une enveloppe définie par le gouvernement), qui sont non seulement à préserver mais à améliorer.

En effet, des conceptions émanant de milieux mandarinaux tentent, de plus en plus, de remettre en cause cette cohérence par la création d'instituts orientés sur un nombre de créneaux limités jugés les plus compétitifs. Dans ces instituts, les associations caritatives déjà évoquées joueraient un rôle important.

Il y a des voies à investir par une plus grande ouverture sur la société. L'autonomie nécessaire au travail scientifique, bien comprise, ne signifie pas un repli de la communauté scientifique sur elle-même mais une insertion effective de celle-ci dans la vie sociale.

- L'élargissement de la politique de programmation de la recherche en amont de la relation homme malade/système de soins vers la prévention, les rapports de santé travail (ou non travail) qui sont des secteurs de recherche insuffisamment développés.
- L'élargissement des coopérations en direction des travailleurs sociaux, de la médecine du travail, de l'entreprise, des comités d'entreprise, syndicats, associations qui tendraient à une plus grande insertion des problèmes de santé dans l'ensemble des rapports sociaux.

### 3.3 - La Coopération inter organisme

Une coopération nationale ne peut se développer qu'entre différents organismes dont la spécificité est respectée. Il importe de veiller à ce qu'il s'agisse d'une vraie coopération et non d'un dictat. La réflexion menée sur le rôle des uns et des autres ne peut, de toute façon, aboutir à une définition tellement fermée qu'elle isole chacun. Par exemple, la recherche fondamentale et appliquée doivent s'articuler harmonieusement et chaque organisme doit pouvoir intervenir avec le poids de sa spécificité. Encore faut-il que les différents organismes soient dans la possibilité de coopérer.

Une des richesses du CNRS est sa possibilité d'entretenir des relations avec tous les partenaires scientifiques du tissu national. Cela le différencie d'une manière évidente des autres organismes et tout particulièrement de l'Université tellement imprégnée par sa relation avec le CNRS qu'elle ne maîtrise que très partiellement sa politique de recherche. Pourtant l'Université, disposant d'une implantation régionale bien couverte, pourrait être à partir de son potentiel d'enseignants et de ses laboratoires un véritable foyer de recherches lié aux préoccupations régionales, mieux en état de s'interfacer au milieu régional. Tel n'est pas le cas. Et ce n'est pas en démantelant le CNRS que l'Université trouvera les moyens d'assurer son propre avenir.

Concernant les relations entre le CNRS et l'Université, les coopérations et les associations ne doivent pas être créées ou supprimées au gré de pressions diverses. Une véritable politique scientifique, avec des objectifs clairs, doit être définie démocratiquement dans les instances du CNRS, notamment au sein du Comité National qui doit retrouver son rôle de prospective.

La mission de l'Université est : 1) Approfondir et développer les liens nécessaires entre la recherche et un enseignement supérieur de haut niveau débouchant sur des formations qualifiantes pour fournir à la nation les cadres d'aujourd'hui et de demain. 2) Être moteur dans le développement des recher-

ches liées aux préoccupations régionales.

Le CNRS, dont la mission principale reste la recherche fondamentale, a de nombreuses relations avec la recherche appliquée.

Les missions propres des deux organismes, CNRS et Université, les ont conduits naturellement et doivent continuer à les conduire à des relations privilégiées et spécifiques. Celles-ci doivent être définies clairement et de façon démocratique dans des instances nationales.

Les coopérations doivent être discutées discipline par discipline et laboratoire par laboratoire dans le cadre d'une politique scientifique et d'objectifs élaborés par la communauté scientifique et universitaire.

Les coopérations et les associations entre CNRS et Université doivent suivre les évolutions de l'enseignement et de la recherche, conformément à la politique définie démocratiquement dans les instances nationales. Les changements induits par ces évolutions doivent se faire en y associant les personnels concernés dans un cadre qui respecte leur statut de travailleur permanent de la recherche et leurs qualifications.

### 3.4 - Les personnels

Le statut de fonctionnaire des personnels de la recherche apporte les garanties fondamentales du Statut Général, la garantie de l'emploi et l'accès au système de retraite que nous avons revendiqué. Il représente une sensible amélioration statutaire.

Mais, lors de son élaboration, nos propositions n'ont été que partiellement reprises. D'autre part il est remis en cause par le gouvernement et les directions d'organismes (arrêt du recrutement, développement de l'emploi précaire, etc.). Il importe d'agir pour préserver et améliorer ce statut.

L'insuffisance des moyens, l'attitude autoritaire de la direction, la politique anti-sociale du gouvernement ont des répercussions sur la vie des laboratoires qu'il s'agisse de la façon dont est organisée la collectivité du travail, l'hygiène et la sécurité, l'action sociale ou le fonctionnement démocratique.

La politique du personnel : une politique de redéploiement.

Le niveau des forces de travail utilisées ou déployées au CNRS induit, incontestablement une modification des relations sociales. La sophistication des outils, outils matériels ou concepts, fait appel à une force de travail d'un niveau globalement très élevé et qui va en élévation croissante. Cela fonde des revendications de nouvelles relations sociales au sein des équipes, en particulier la reconnaissance d'un droit d'intervention tant au niveau interne (conseil de laboratoire réellement démocratique) qu'au niveau externe (publication, colloque, etc.). Cette modification des rapports de travail aboutit aussi à un développement du travail collectif auquel n'échappe aucune discipline et appelle d'autres formes d'organisation du travail sur

lesquelles nous devrions être force de propositions. Il devient nécessaire de réfléchir à une façon de vivre et de travailler ensemble qui s'appuie sur la complémentarité des compétences de chacun et non sur des pouvoirs hiérarchiques. Cette réflexion doit être menée avec les chercheurs car la complémentarité inclut toutes les composantes de la force de travail que représente une équipe. Elle doit aboutir à une évaluation qui prennent en compte le travail de chacun autant que celui de tous.

## 4. - LE SNTRS-CGT

### 4.1 - Le développement du SNTRS-CGT

Il est une garantie pour que soient défendus les intérêts des travailleurs scientifiques et pour que le CNRS et l'INSERM soient préservés en tant qu'Établissements Publics de la Recherche.

Le SNTRS-CGT est l'expression de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, il développe dans son propre milieu les caractéristiques de la CGT, syndicat de lutte, indépendant, unitaire et démocratique, moyen pour être un syndicat de masse et de classe.

Il n'est pas inutile de rappeler les notions que couvrent ces quatre mots et que le SNTRS-CGT entend mettre en œuvre ainsi que les enjeux qu'ils recouvrent.

- **UN SYNDICAT DE LUTTE** : Le SNTRS-CGT se bat pour la défense quotidienne des intérêts des travailleurs, contre leur exploitation et pour leur émancipation. Il est sans complaisance à l'égard du patronat et du capital et des directions. Il a un rôle à jouer pour faire en sorte que les salariés s'engagent plus massivement dans les luttes pour s'opposer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale, obtenir la satisfaction de leurs revendications et imposer des solutions permettant le redressement du pays. Son influence, sa capacité à rassembler les travailleurs constituent un obstacle à la réalisation des objectifs de tous les partisans du consensus social, et représentent un enjeu.

- **UN SYNDICAT INDÉPENDANT** : Le mouvement syndical CGT assume sa vocation et conçoit ses rapports avec les partis politiques à partir de son programme syndical, à partir des réalités et selon sa propre définition des intérêts de classe des travailleurs, pour les revendications immédiates et pour le changement. Les principes de l'indépendance syndicale ne se confondent pas avec une quelconque neutralité. Les partis et les syndicats dans la lutte des classes agissent sur des plans différents et avec des rôles différents. Il est normal que dans ces conditions existent des convergences. La reconnaissance de ces convergences ne signifie pas la confusion du rôle des uns et des autres ou un alignement de l'un sur l'autre.

- **UN SYNDICAT UNITAIRE** : Par principe et "dans l'intérêt même de tous les salariés, la CGT se prononce pour la réalisation d'une organisation unique et agit en conséquence". A défaut d'unité syndicale, elle est pour "l'unité d'action", parce que les travailleurs en ont besoin. C'est une nécessité de la lutte de classe. Notre pratique de l'unité d'action est de créer dans l'action les conditions du rassemblement le plus large possible, cela nécessite d'abord d'avoir, en toute circonstance, une expression qui fasse connaître les analyses et propositions de la CGT et mette les personnels en position de débat

tre en toute clarté des positions de chacun.

Que l'on s'attache ensuite à définir avec les personnels les objectifs, le niveau et les formes d'actions. Cette étape est décisive pour créer les conditions d'un large rassemblement avec tous ceux qui, quelque soit leur organisation syndicale, sont prêts à agir sur des objectifs convergents. Cela ne veut pas dire, loin de là, que le développement de l'action est soumis à un tel accord, mais c'est évidemment un élément de son succès. Cette démarche est mise en œuvre depuis des années. Elle reste, néanmoins, à faire progresser.

- **UN SYNDICAT DÉMOCRATIQUE ET DE MASSE** : La démocratie syndicale est un moyen de renforcer le syndicat pour qu'il soit en meilleure capacité de proposer et d'organiser les luttes syndicales.

Pour faire vivre la *démocratie syndicale*, il revient à chaque adhérente et adhérent le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités. En contrepartie, il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chacun les moyens réels d'exercer ses droits.

L'exigence salutaire d'une démocratie syndicale, dynamique n'a rien à voir avec les formalistes qui consistent à réunir deux ou trois instances, parfois plus, avant de prendre une décision. Cette confusion entre mode de fonctionnement démocratique et abus des structures devient un obstacle à l'activité syndicale quand elle ne confine pas à la bureaucratie. Il faut assouplir sans aucun doute les modes de fonctionnement seule condition de ne pas affaiblir la démocratie syndicale.

Ces orientations n'ont de sens que si elles visent à élargir la participation de personnels à la vie syndicale de manière à pouvoir agir avec eux et non malgré eux. *Le syndicat est l'affaire des travailleurs*, son rôle est de les défendre et de les organiser pour se défendre. De notre capacité à prendre en compte réellement les aspirations des travailleurs et à les transformer en luttes pour les faire aboutir dépend notre audience.

Notre crédibilité, notre capacité à gagner, notre audience reposent toutes sur le *renforcement du syndicat* et l'une des conditions de ce renforcement c'est que les ITA se reconnaissent dans le syndicat et qu'il soit vraiment leur affaire. Cela appelle un effort militant et d'organisation pour faire adhérer nos collègues, au SNTRS-CGT sans à priori et rassembler, sans distinction d'opinion politiques, philosophiques et religieuses, tous ceux conscients de la lutte à mener pour défendre leurs intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels.

### 4.2 - Quel SNTRS-CGT ?

Chaque syndicat de la CGT doit pouvoir définir sa propre évolution en fonction des

besoins du développement d'une activité syndicale au plus près des réalités du monde du travail, au plus près des salariés. Élaborée à partir de leurs aspirations, leurs revendications, elle doit tenir compte de leur état d'esprit et de leur volonté. La force de cette structure syndicale est de garantir aux adhérents la plus grande démocratie et la meilleure efficacité en regard des forces syndicales impliquées et des particularités de chaque organisme.

Le SNTRS-CGT, notamment depuis le 16<sup>e</sup> congrès, a placé la section syndicale au cœur de sa démarche sur l'approfondissement de la vie démocratique du syndicat et sur une pratique de lutte la plus proche des personnels.

Il a initié une action de régionalisation du syndicat depuis près de 15 ans pour aller vers une décentralisation des décisions. Toutes ces démarches restent valables et à mettre en rapport avec nos forces organisées.

La place du CNRS et de l'INSERM dans le dispositif national de recherche, la réalité vécue par les personnels quant aux lieux où se négocient leurs revendications donnent un rôle principal aux décisions nationales de ces organismes qu'il s'agisse du statut, de la gestion des personnels ou de la politique scientifique. Ce contexte conduit à maintenir comme organisation syndicale nationale le syndical national jouissant de son autorité pour définir avec ses adhérents une orientation cohérente en regard de la politique de l'organisme ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants.

Pour répondre à la diversité des préoccupations des personnels, l'activité sectorielle du syndicat doit être renforcée pour élaborer des réponses syndicales adaptées aux politiques scientifiques différenciées selon les départements avec leurs conséquences sur l'emploi et les conditions de travail.

#### 4.3 - Le Fédéralisme mode de fonctionnement au sein de la CGT

Garant de la personnalité et de l'indépendance de chaque organisation confédérée, le fédéralisme leur assure, en outre, une entière capacité de direction et d'action dans le domaine qui leur est propre. D'où le refus de tout centralisme basé sur des rapports hiérarchiques, ce qui n'exclut aucunement l'existence de différents niveaux de responsabilité, définis, d'un commun accord, et la pratique démocratique du respect des engagements librement consentis.

C'est un esprit de tolérance qui anime la volonté de vivre ensemble dans la CGT. Cela implique le respect de l'opinion de chacun comme expression d'une parcelle des mouvements d'idées qui animent l'ensemble des travailleurs. Même si les divergences paraissent importantes il importe de débattre pour mieux adapter l'outil syndical aux exigences des objectifs en acceptant la différence comme un enrichissement de la réflexion. La démocratie syndicale s'appuie sur le profond attachement de tous à la CGT.

#### 4.4 - L'activité interprofessionnelle

L'activité interprofessionnelle devrait interpeller beaucoup plus nos sections syndicales car au delà des principes de solidarité du monde du travail, et des échanges d'expérience dans les luttes, se pose un problème essentiel de survie à terme de nos entreprises.

La recherche n'est pas seulement l'affaire des travailleurs scientifiques, elle concerne toute la société. Les nouveaux rapports qui se tissent entre la recherche et la production fondent la nécessité d'un syndicalisme capable d'appréhender la demande sociale telle qu'elle s'exprime dans le monde du travail, de définir de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs.

L'activité interprofessionnelle participe de l'activité professionnelle en même temps qu'elle en est le complément.

Dans ce cadre, un effort particulier doit être développé par chaque section syndicale pour qu'elle prenne toute sa place dans l'activité de l'UL et de l'UD.

L'UGICT joue un rôle spécifique particulier. L'échange des expériences et des analyses des syndicats de la Recherche et des fédérations, au sein du secteur confédéral Recherche et technologie est un moyen de renforcer leur propre activité et d'alimenter la réflexion confédérale dans ce domaine.

#### 4.5 - Le mouvement syndical fonctionnaire, la FERC

##### L'UGFF

Une réflexion est en cours pour aller vers une fédération des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales et dans le même temps s'effectue un rapprochement des structures syndicales de base des lieux de travail des agents. Ce qui est réalisé de longue date dans le syndicat pour le CNRS et l'INSERM.

Le SNTRS-CGT entend conserver toute sa place dans le mouvement syndical des fonctionnaires, dans le respect de sa spécificité et dans l'activité d'ensemble des fonctionnaires pour des fonctions publiques modernes, adapté aux réalités contemporaines et capable d'intégrer l'ensemble des qualifications nécessaires à leur mission : répondre aux besoins diversifiés du public.

Les structures syndicales ne sont pas étrangères à la conception que l'on a de la Fonction Publique, du rôle et de la place de l'État. Il semble nécessaire d'approfondir cette question à partir de l'expérience de chacun des secteurs de la Fonction Publique ainsi que de l'ensemble de la CGT.

Une fédération des Fonctionnaires ne nous semble pas la meilleure forme d'organisation pour tenir compte de la diversité des différentes fonctions publiques.

##### La FERC

La Fédération avec la branche Recherche a permis aux syndicats des secteurs de la recherche publique de se retrouver pour y échanger leurs expériences, confronter leur point de vue. La Fédération doit continuer

de jouer ce rôle de coordination des luttes dans la recherche publique, il devrait en être de même au niveau local.

##### L'UCR

Un problème qui chaque jour prend de plus en plus d'importance est celui des retraités.

Le nombre croissant de nos camarades partant en retraite doit être pour le syndicat un sujet de réflexion, sur l'organisation des retraités au sein du SNTRS avec l'aide de l'U.F.R. de la FERC dans le cadre et le respect du statut de l'UCR-CGT.

#### 4.6 - Dépasser le syndicalisme catégoriel

Le 18<sup>e</sup> Congrès déclarait le SNTRS-CGT en situation de pouvoir prétendre à syndiquer les chercheurs en faisant de la conviction le moyen essentiel pour parvenir à cet objectif. Pour cela devaient s'engager, avec le SNCS, des discussions sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale.

La création d'une union des syndicats des chercheurs et Assimilés au nom de la CGT, dans les conditions que l'on connaît est venu à point nommé pour enrayer cette démarche et reproduire au sein de la CGT les mêmes divisions catégorielles.

Cette situation ne conduit pas le SNTRS-CGT à renoncer à sa démarche, et il entend définir une perspective syndicale nouvelle avec tous les personnels et la réaliser.

#### - UN NOUVEAU SYNDICALISME INTERCATÉGORIEL

Les évolutions de la société, du travail au sein du CNRS et de l'INSERM appellent un nouveau syndicalisme intercatégoriel.

Au sein de la société la recherche est devenue un enjeu majeur dans les stratégies politiques.

La recherche n'est pas seulement l'affaire des personnels scientifiques, elle concerne toute la société.

Le chômage, les conditions de travail et de vie, l'introduction de nouvelles technologies font partie des grands problèmes économiques et sociaux vécus quotidiennement par des millions d'hommes et femmes et qui réclament des solutions urgentes. Ils constituent un appel de recherches fondamentales dans tous les domaines.

Les nouveaux rapports qui se tissent entre la recherche et la production fondent la nécessité d'un syndicalisme hors des limites du champ catégoriel, capable d'appréhender la demande sociale telle qu'elle s'exprime dans le monde du travail, de définir de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs, de permettre la maîtrise sociale du progrès scientifique et technique pour en faire un moyen efficace de sortir le pays de la crise.

Sciences et techniques sont, aujourd'hui, des enjeux de classe, au cœur du procès de travail.

Ce syndicalisme n'est possible que dans la confrontation des idées et l'échange d'expériences permises par l'appartenance à une confédération représentative de la diversité du monde du travail, et dont "l'orientation et l'action s'inspirent des principes du syndicalisme démocratique de masse et de classe" comme le rappellent les statuts de la CGT.

**Au CNRS et à l'INSERM**, ainsi que dans la plupart des grands établissements de recherche, l'effort de recherche passe par le déploiement de nouvelles techniques dont la sophistication fait appel à des compétences de plus en plus élevées.

Des secteurs comme les sciences de la vie ou les sciences de l'homme et de la société sont irrigués par des concepts et des méthodes issus d'autres secteurs.

Globalement l'environnement technique de la recherche connaît des mutations considérables dont la caractéristique principale est une modification du rôle des ingénieurs et techniciens.

Cette modification agit sur les chercheurs eux-mêmes dont la fonction s'est diversifiée. Chercheurs et ITA doivent ensemble faire évoluer les rapports de travail au sein des équipes en tenant compte de ces modifications.

La manière d'appréhender la vie des équipes, l'emploi scientifique ou encore la formation a considérablement évolué.

#### - BILAN ET LIMITE DE L'ACCORD DE CONCERTATION

Les rapports SNCS-FEN / SNTRS-CGT ont constitué pendant des années un sujet de débat aussi bien dans le SNTRS que le SNCS. Leurs relations étant organisées autour d'un accord de concertation sans équivalent dans les relations FEN/CGT, elles ont été l'objet des plus vives critiques de la part de la FEN, tandis qu'elles ont été longtemps considérées comme satisfaisantes, voire exemplaires par la CGT ; c'est sur cette base que l'UGICT fit du SNCS-FEN un partenaire écouté et préférentiel sur les questions de recherche pendant de longues années.

Au plan du CNRS et de l'INSERM, l'accord de concertation a joué un rôle positif indiscutable dans la capacité d'action Chercheurs-ITA et dans l'entretien d'une conception syndicale de classe longtemps majoritaire au CNRS. Il a pu résister à l'introduction par la FEN du SNPTES parmi les ITA, époque où le SNCS-FEN se refuse à toute coopération avec ce dernier, quoique soumis à une extraordinaire pression aussi bien de la part de la majorité UID de la FEN nationale que de la tendance nationale U et A qui recommandait "l'acceptation du fait".

A cette époque la Confédération CGT qui affichait une politique de coopération privilégiée avec la tendance nationale U et A de la FEN en acceptant que le champ de l'enseignement et de la recherche soit réservé à la FEN, ne répondit pas à l'interpellation du SNTRS-CGT sur la nécessité de promouvoir une réflexion sur l'avenir du syndicalisme de

classe dans la recherche en liaison avec le rôle joué par cette dernière dans les stratégies économiques et politiques.

Dans le SNTRS-CGT, le fort courant existant depuis des années en faveur de la syndicalisation des chercheurs se trouva confirmé et naturellement encouragé par l'initiative du SNPTES-FEN, à tel point qu'il s'en fallût de peu que le Congrès de Chamerolles ne décidât la syndicalisation. Ce fut sur l'intervention des dirigeants du syndicat et des invités de la confédération que le Congrès y renonça.

Dès ce moment, la question prit une résonance nationale obligeant la direction du syndicat à en faire un point fort de l'orientation lors du 18<sup>e</sup> Congrès.

Il apparut que la syndicalisation répondait à plusieurs nécessités. D'abord celle de prendre en compte l'aspiration au dépassement des clivages catégoriels, celle de prendre en considération la nécessité de promouvoir un syndicalisme qui ne reproduise plus une division du travail passéiste encouragée par une division statutaire et surtout la nécessité pour la CGT de s'ouvrir à toutes les catégories de personnels sans discrimination.

Les directions du SNCS-FEN furent informées de l'état de la question dans le SNTRS-CGT et invitées à promouvoir avec le SNTRS-CGT un débat commun sur l'avenir du syndicalisme de classe au CNRS, étant entendu que les résultats des débats serviraient de base préalable à toute prise de décision.

Alors que semblaient réunies les conditions pour que les Congrès du SNCS-FEN et celui du SNTRS-CGT se posent ensemble la question et y apportent une réponse commune, le SNCS-FEN était traversé par la crise la plus grave qu'il ait eu à connaître autour d'un débat portant sur les méthodes de direction et sur la démocratie syndicale de la direction sortante, crise qui affectait principalement la tendance U et A, majoritaire dans le syndicat.

Paradoxalement, le Congrès de Bordeaux du SNCS-FEN adopte les textes les plus avancés jamais rédigés par le SNCS sur la question de l'avenir du syndicalisme intercatégoriel alors que les débats préparatoires du Congrès avaient principalement porté sur la démocratie syndicale.

La nouvelle direction du SNCS-FEN dut se consacrer essentiellement à réparer les graves préjudices de cette crise, à vaincre la défiance compréhensible des chercheurs et à relancer l'action syndicale, différant de quelques années la question de la syndicalisation, tout en conduisant une politique de relations concertées et fraternelles avec le SNTRS-CGT.

Depuis décembre 1985, le SNCS-FEN n'a pas répondu concrètement aux relances du SNTRS-CGT, évoquant simplement la question ou la reléguant au rang des questions secondaires. Au moment même où se déroulait une nouvelle entreprise de division, la création de l'USCA, le SNCS-FEN n'a pas estimé nécessaire de renforcer l'accord de concertation.

Depuis octobre 86, date à laquelle s'est tenu le CSN consacré à l'examen de nos relations avec le SNCS-FEN, la concertation s'est résumée à quelques rencontres nationales ponctuelles où sont apparues des difficultés de coopération portant à la fois sur le fond et sur les pratiques.

Sur le fond, il apparaît que le SNCS-FEN ne considère plus nécessaire une démarche commune sur les questions nationales, ni en direction des autres syndicats, ni vis-à-vis des directions d'organismes.

La concertation de décembre 86 consécutive à l'expression du SNTRS-CGT en direction des personnels sur la syndicalisation a confirmé que le SNCS-FEN ne jugeait plus d'actualité la perspective d'un syndicat unique Chercheurs-ITA telle qu'elle figure dans l'accord de concertation. Sur le plan strictement spécifique le SNCS-FEN reconnaissait la nécessité de veiller à l'approche intercatégorielle notamment dans le domaine de l'emploi scientifique. Cet intérêt est resté sans effet, de même il n'a pas été possible de promouvoir des propositions communes sur le Comité National.

Depuis des mois, il est devenu impossible d'organiser une réunion commune de nos bureaux nationaux pour mettre à plat l'ensemble des problèmes apparus et tenter de leur apporter une réponse concertée.

La concertation ayant perdu son sens originel en devenant une rencontre ordinaire entre organisations syndicales, il s'ensuit un affaiblissement du syndicalisme de classe au CNRS et à l'INSERM, de même qu'un risque de retour aux replis catégoriels chez les Chercheurs comme chez les ITA.

Ce qui a constitué un pôle de lutte originale dans un contexte syndical majoritairement réformiste a perdu l'impact que sa dimension intercatégorielle lui conférait jusqu'à présent. Cette évolution a des causes multiples : au plan extérieur, les tentatives de la FEN pour reconstituer un front réformiste, le soutien actif de l'UGFF à la création d'un syndicat de Chercheurs-CGT constitué par l'ancienne direction du SNCS-FEN battu au Congrès de Bordeaux ont fait du CNRS un champ d'expérience pour manœuvres syndicales ; au plan interne, l'affaiblissement de la tendance U et A après les crises de 83-84 a contribué à renforcer les tendances au corporatisme et favorisé la pression des tendances proches d'UID contre l'accord de concertation avec la CGT.

#### - OUVRIR LE SNTRS-CGT A TOUS LES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES

Les raisons de fond qui ont conduit le 18<sup>e</sup> Congrès à estimer que la question de la syndicalisation était à l'ordre du jour se sont renforcées : face à des syndicats confédérés qui sont tous intercatégoriels (CFDT, CGC, FO), dans un contexte où de nombreuses questions revendicatives ont une dimension nécessairement intercatégorielle, et devant la nécessité de maintenir au syndicalisme de lutte toute sa dynamique, le SNTRS-CGT ne renoncera pas à convaincre par le débat qu'il faut travailler à la constitution d'un grand syndicat CGT des travailleurs scientifiques.

Le SNCS-FEN ayant renoncé à aborder cette perspective, il appartient au SNTRS-CGT d'y travailler avec tous ceux qui refusent d'y renoncer.

Le SNTRS-CGT considère que cette perspective se substitue à un accord de concertation qui s'est transformé en statu-quo où se sont figées les relations SNCS-SNTRS et pour en créer toutes les conditions, le Congrès du SNTRS-CGT décide de mettre fin aux limitations catégorielles qui furent imposées aux statuts du syndicat en l'ouvrant à toutes les catégories de travailleurs scientifiques.

Les chercheurs qui se sentiront en accord avec l'orientation du SNTRS-CGT pourront désormais concrétiser leur engagement dans l'adhésion. Eux seuls pouvant décider du moment et des formes de leur engagement dans la CGT.

Cette perspective n'est pas dirigée contre le SNCS-FEN ou d'autres syndicats, elle vise à relancer le combat syndical en n'excluant aucune possibilité de coopération avec le SNCS-FEN, tant qu'elle restera possible, et à laquelle le SNTRS-CGT reste attaché.

La compétition ne devant pas exclure la coopération entre deux syndicats pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail.

#### 4.7 - L'activité internationale du SNTRS-CGT

Le vaste affrontement idéologique qui caractérise la lutte des classes à l'échelle internationale est fondamentalement l'expression d'un rapport de force défavorable à l'impérialisme.

Secoué par une crise sans précédent, l'impérialisme est confronté à l'érosion de ses positions grâce au développement des mouvements de libération et cherche à masquer ses échecs en développant une bataille idéologique sans précédent contre les pays socialistes.

- D'une part tout est fait pour discréditer les pays et mouvements contribuant aux progrès de l'humanité et à la paix du Monde,
- d'autre part, les pays en voie de développement sont rendus responsables de tous nos maux.

L'impérialisme américain qui n'a pas peur de se présenter comme le champion des "droits de l'homme" alors qu'il soutient activement les dictatures féroces d'Amérique latine ou de Turquie, n'hésite pas, quand il le peut, à affronter les mouvements de libération comme au Salvador, ou soutient des contre-révolutions comme au Nicaragua... Cette attitude hégémonique menace la paix dans le monde et cette menace se trouve aggravée par la relance à la course aux armements et le vaste programme scientifique militaire IDS, par lequel les USA lancent un défi politique et technique à tous les autres pays.

Le SNTRS-CGT se prononce contre toute hégémonie.

- Des perspectives nouvelles s'ouvrent vers

des mesures concrètes de désarmement, telles que le démantèlement des euromissiles et donc la possibilité de dénucléarisation partielle de l'Europe.

- Dans ce contexte la lutte pour la paix et le désarmement, inséparable dans notre lutte revendicative, doit se renforcer.
- Le SNTRS-CGT est résolument du côté des peuples opprimés et soutient pleinement leurs luttes contre l'impérialisme.
- Il affirme son soutien aux pays en voie de développement, aux mouvements de Libération,
- Il dénonce la campagne visant à rendre les pays en voie de développement responsables de la crise.
- Avec l'ensemble de la CGT, le SNTRS réaffirme sa solidarité avec les revendications des travailleurs de tous les pays quelque soient leurs régimes politiques et économiques.
- Le SNTRS-CGT se prononce pour un syndicalisme indépendant des partis politiques, des états, partout dans le monde. Il poursuivra son action avec la CGT pour la défense des droits de l'homme, partout où ils sont mis en cause, en France et dans le monde.

Avec l'UGICT, le SNTRS-CGT agit et lutte pour l'application de la recommandation sur les droits des travailleurs scientifiques adoptée par l'UNESCO en 1974 :

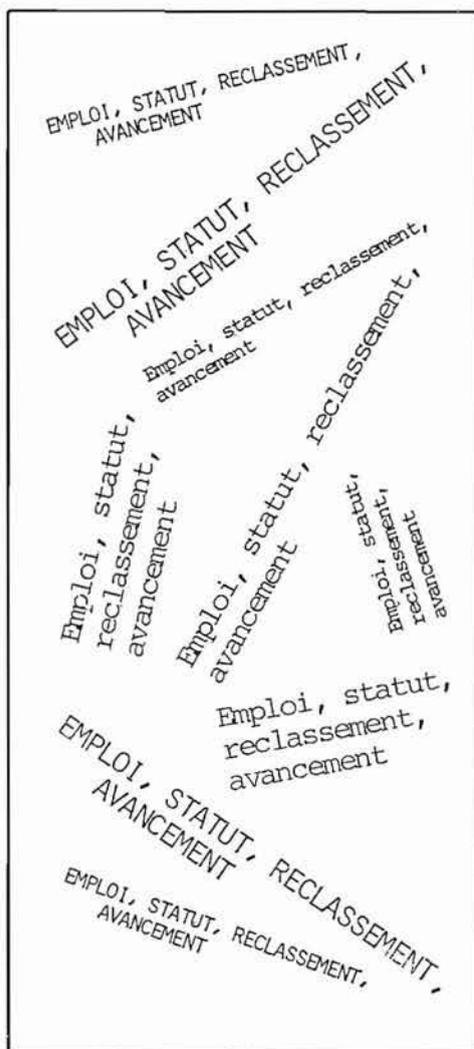
- il s'oppose à tout interdit professionnel,
- il affirme son attachement à l'Acte final d'Helsinki, quant à la libre circulation des hommes et des idées, quelque soit le système économique du pays.

Le SNTRS-CGT agira avec la CGT pour la coopération entre syndicats européens, et l'adhésion de la CGT à la CES.

Le SNTRS-CGT agira pour la mise en place d'un nouvel ordre économique international auquel les travailleurs scientifiques doivent apporter toute leur contribution.

# PROGRAMME D'ACTION





## A - EMPLOI, STATUT, RECLASSEMENT, AVANCEMENT

### EMPLOI

#### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

- l'arrêt des emplois précaires,
- une politique de l'emploi liée à la politique scientifique, débattue démocratiquement,
- l'établissement des besoins en emplois et en qualifications par les sections du Comité National du CNRS et les CSS de l'INSERM,
- la mise en place par le CNRS et l'INSERM d'une politique de formation et de perfectionnement à la recherche.

#### AUJOURD'HUI :

Il y a, de la part du gouvernement, une volonté de faire régresser massivement le nombre des emplois dans la Fonction Publique.

En 1988, à nouveau, 13 000 suppressions de postes sont programmées dans la Fonction Publique.

An CNRS, en 1987, pour la première fois depuis la libération, le nombre d'ITA a baissé, et de nouvelles suppressions sont annoncées pour 1988, seulement 100 créations de postes de chercheurs sont prévues pour cette même année.

La Direction se refuse à associer, sous quelque forme que ce soit, les personnels et leurs représentants à la définition d'une politique en ce qui concerne l'affichage des postes ouverts à la mobilité et aux concours.

Les emplois précaires se développent :

**T.U.C.** : ils remplacent de plus en plus les emplois de petites catégories avec souvent, des TUC diplômés (CAP et même BTS).

**C.D.D.** : La Direction du CNRS, profitant de l'arrêt total des recrutements sur postes statutaires depuis 1984 (retard de la mise en place du statut puis blocage dû à l'annulation des élections au Comité National, dont elle est en grande partie responsable), a recruté en grand nombre sur contrats (et pas seulement pour compenser la non mise en place des concours).

**Personnel horaire (anciens vacataires)** : ils remplacent toutes les catégories de personnels. Ils sont rémunérés au SMIC, travaillent généralement à temps partiel ou à plein temps pendant 6 mois maximum.

**Post Doc** : sous ce couvert apparaît le risque d'une reconstitution d'un vivier de hors-statut, tendant à remplacer les recrutements sur postes statutaires.

A L'INSERM, la précarisation se développe aussi par une augmentation massive du nombre de vacataires, de T.U.C. et de C.D.D. chez les ITA et de boursiers chez les chercheurs (en 1 an, + 9 % de boursiers dans les laboratoires).

### NOS RENVEDICATIONS :

L'élaboration démocratique d'une politique de l'emploi en relation avec les évolutions scientifiques est indispensable.

La dynamique d'une telle politique repose autant sur l'accroissement du nombre des ITA que sur celui des chercheurs ; la recherche ne pouvant se passer de "sang neuf".

Le SNTRS-CGT s'oppose à la politique de suppression de postes, ainsi qu'à la volonté du gouvernement et de la direction de développer les emplois précaires contre les emplois de titulaires.

A chaque emploi répondant à un besoin permanent doit correspondre un poste de titulaire.

Pour les emplois de haut niveau nous avons revendiqué un 8<sup>e</sup> niveau de qualification, cela reste pleinement valable. Dans l'immédiat et dans l'attente de modifications statutaires, nous aurons à veiller aux conditions dans lesquelles sont passés les contrats et au respect, pour les personnes concernées, du droit du travail. Cela vaut aussi pour les emplois sur contrat (travail saisonnier ou de courte durée).

Concernant les personnes venant dans nos organismes suivre une formation par la recherche, un système engageant le patronat à participer au financement de cette formation doit être retenu. Nos organismes n'ont pas systématiquement vocation à recruter ces personnes à l'issue de la formation. Les entreprises doivent jouer leur rôle en ce domaine. Notre syndicat agira avec les syndicats CGT des entreprises concernées pour que les embauches de chercheurs aient lieu dans les entreprises.

Pour les emplois saisonniers ou de remplacement de courte durée (vacataires, contrats à durée déterminée...) : ces personnels doivent bénéficier des droits et avantages en vigueur dans les laboratoires d'accueil et bénéficier d'une rémunération de niveau équivalent à celle de la personne remplacée et/ou correspondant au niveau du travail exécuté (salaire + primes). L'entretien et le gardiennage des locaux doivent être assurés par des personnes sur statut CNRS ou INSERM.

LE SNTRS-CGT rejette tout système qui irait à l'encontre des recrutements sur postes de titulaires et favoriserait la précarisation de l'emploi.

Il accordera une attention toute particulière à l'emploi et au respect des conditions de travail des travailleurs handicapés (60 % de la population handicapée active et se trouve au chômage).

La préparation et la tenue du 19<sup>e</sup> Congrès du SNTRS-CGT se sont situées dans une période d'attaques contre la recherche publique, contre le statut des fonctionnaires, de remises en cause d'acquis sociaux. L'action des personnels de la recherche est indispensable pour empêcher ces mauvais coups et pour exiger la satisfaction des revendications.

Complément indispensable du document d'orientation, ce programme d'action s'intègre dans la démarche définie par la CGT dans ses différents congrès : confédéral, UGICT et FERC. Avec l'UGFF, s'il existe des points de convergence, des désaccords persistent, notamment sur la conception même du statut, sur les dérogations nécessaires pour mieux tenir compte des spécificités des travailleurs scientifiques et sur l'existence d'un corps d'Assistant Ingénieur. Cela a conduit le SNTRS-CGT à s'abstenir sur le programme d'action de l'UGFF lors de son dernier congrès.

Le projet de programme d'action rappelle les revendications que nous avons développées lors de notre dernier congrès et depuis celui-ci. Il fait le point sur la situation aujourd'hui, les avancées et les reculs. Il propose dans chaque domaine des axes d'actions revendicatives pour les trois années à venir.

## STATUT

### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

Des dérogations importantes au statut cadre et au statut de la Fonction Publique afin de tenir compte de la spécificité des métiers de la recherche.

#### Structure des corps :

- suppression de la catégorie D Fonction Publique,
- suppression des barrages de classe,
- mise en place d'un 8<sup>e</sup> niveau de qualification (Ingénieur-Directeur),
- mêmes carrières pour les administratifs que pour les Ingénieurs et techniciens,
- améliorations incitatives et réductions de durée d'échelons.

#### Concours :

- Nous estimons cette forme de recrutement et de promotion non adaptée à la réalité du travail scientifique et proposons que cela se fasse plutôt par voie de commissions paritaires organisées par B.A.P.
- Nous demandons aussi la levée de la limite d'âge (50 ans) pour les concours internes et que ceux-ci soient réservés au personnel de l'établissement.

#### Suivi de carrière :

Poursuivre l'expérience engagée en 1981.

#### Titularisation :

Intégration de tous les I.T.A. sur statut de titulaire qu'ils exercent à mi-temps ou à plein temps.

#### Mobilité :

- remboursement aux agents de tous les frais et charges résultant de la mobilité,
- favoriser le droit à une formation professionnelle en cas de mutation.

#### Assistants-Ingénieurs :

Intégration de tous les 2 B et 2 D en Assistant Ingénieur dès lors qu'ils exercent leur qualification au niveau 4.

#### Retraites :

La validation gratuite des années de non titulaire.

### AUJOURD'HUI :

Aucune des améliorations statutaires que nous avons demandées n'a été prise en compte par le ministère ou les directions.

Les catégories Fonction Publique, telles qu'elles existent aujourd'hui, rendent difficile la prise en compte de la réalité des différents niveaux de qualification existants dans les EPST. Elles sont un barrage non justifié.

Seule exception : l'existence aujourd'hui d'un corps d'Assistant Ingénieurs qui revalorise sensiblement le niveau de Technicien supérieur. C'est, de plus, le seul corps sans barrage de classe.

### Des risques graves pèsent sur le statut de titulaire lui-même :

- transformation en statut d'emploi, ainsi qu'un projet concernant la Fonction Publique territoriale le prévoit (les personnes ris-

quant d'être licenciées purement et simplement si l'emploi disparaît),

- application à la France de l'"Acte Unique Européen" par lequel seule la Fonction Publique directement liée au pouvoir d'état bénéficierait d'un statut de titulaire,
- remise en cause du droit de grève,
- risque d'extinction de fait du statut par arrêt des recrutements, développement des emplois sur contrats et blocage des carrières.

**Les concours :** un bilan de la tenue des premiers concours fait apparaître :

- un manque criant de possibilités en regard du sous-classement massif des ITA,
- un déséquilibre dans la composition des jurys, les ITA y étant souvent minoritaires,
- une certaine incompétence de ces jurys et parfois celle, individuelle, d'experts qui les composent,
- l'utilisation de critères différents entre jurys et parfois entre sections de jurys,
- un manque de moyens pour la préparation aux concours.

Dans ces conditions, choisir quelques personnes, parmi parfois plusieurs centaines de candidats, tient plus de la loterie que d'un choix sur des critères de qualification.

Cela a créé un mécontentement profond parmi les 4 850 candidats aux récents concours internes du CNRS.

**L'évaluation périodique :** prévue par le statut, elle n'est toujours pas en place ni au CNRS, ni à l'INSERM.

#### Mi-temps

Une grande partie des personnels recrutés à mi-temps n'est toujours pas titularisée.

Fin 1987, 450 de ces personnels ont été titularisés et 300 personnes environ restent à titulariser.

#### Assistants Ingénieurs :

Au CNRS seuls 1 206 des plus de 2 500 ex 2B et 2D ont été intégrés dans ce corps. Le refus de mettre en place les moyens nécessaires, élimine arbitrairement tous les autres.

Le refus de la direction du CNRS de débattre de critères sérieux de choix, a jeté un doute sérieux sur la sélection opérée parmi les agents concernés. Cette attitude a créé un malaise profond parmi tous ceux qui, légitimement, considèrent que leur qualification est celle d'Assistant Ingénieur.

A l'INSERM ce sont seulement 183 ex 2B et 2D sur 411 qui ont été intégrés en Assistant Ingénieur. Les 40 postes ouverts dans ce corps au concours interne (avec ses règles strictes) n'ont, pas plus, permis de mettre les gens à leur bon niveau.

#### Mobilité :

Les moyens mis en place pour faciliter celle-ci restent insuffisants pour couvrir tous les frais engagés par les agents. Des contrats formation-reconversion ont été initiés au CNRS et une nouvelle procédure d'affichage a été mise en place : l'affichage d'emplois prioritaires sur lesquels les personnes mutent avec leurs postes.

A aucun moment les représentants des personnels ne sont consultés sur la préparation

de cet affichage, la Commission Mobilité ne faisant qu'un bilan a posteriori. Si cette nouvelle procédure tend à faciliter la mutation des ITA, elle comporte des risques importants : mise en cause de l'équilibre des équipes, restructuration rampante et mise en péril de certaines unités par le départ des personnels techniques et administratifs.

**A L'INSERM** il n'y a toujours pas de Commission Mobilité. La direction se refuse à mettre en place un système totalement transparent. Le Bureau des Mutations gère les demandes individuelles dans un esprit très administratif et se refuse à faire de la prospective.

#### Retraite

Le système de validation des périodes de non-titulaire, tel qu'il est appliqué, se traduit par un véritable racket : dans la plupart des cas les agents paient une deuxième fois leurs retraites. D'autre part, le rythme d'instruction des dossiers est trop lent. A cette vitesse les derniers dossiers risquent d'être instruits dans 10 ans.

### NOS REVENDICATIONS :

Le SNTRS-CGT agira contre toute tentative de détitularisation.

Les améliorations statutaires que nous avons revendiquées restent toutes valables aujourd'hui.

Des dérogations au statut de titulaire pour tenir compte de la situation particulière des personnels de la Recherche sont indispensables.

#### Carrières :

- suppression des corps de catégorie D (Aide Technique et Agent de bureau),
- suppression de tous les barrages de classes,
- des durées d'échelons à 2 ans maximum,
- améliorations incitatives pour tous les corps (relèvement des niveaux d'embauche et des échelonnements incitatives),
- amplitude de carrière maximum de 1 à 2 entre les 1<sup>er</sup> et dernier échelons de chaque corps,
- mise en place d'un 8<sup>e</sup> niveau de qualification permettant le recrutement à un haut niveau (grands outils, services importants),
- alignement des carrières d'Administratifs sur celles d'Ingénieurs et de Personnels Techniques.

Dans l'immédiat le SNTRS-CGT exigera l'application dans les catégories C et D du système des chevrons prévue par la Fonction Publique.

#### Concours

##### Concours externes :

Ils constituent une avancée par rapport à ce qui existait dans le statut de contractuel : le directeur d'unité, seul, décidait alors du recrutement.

Cependant, leur forme doit être adaptée aux spécificités des métiers de la recherche, pour tous les niveaux de recrutement.

### Concours internes :

Ils doivent être dérogatoires aux règles de la Fonction Publique pour permettre une appréciation correcte du niveau de qualification des ITA.

Aujourd'hui, dans une situation de sous-classement massif des ITA, ils ne peuvent fonctionner convenablement.

Pour le reclassement, la forme concours interne n'est pas la plus adaptée. Une Commission Administrative Paritaire est ce qui correspond le mieux à ce qui est aujourd'hui nécessaire.

### L'évaluation périodique :

Elle doit avoir lieu, comme le suivi de carrière, sur la base d'un dossier contradictoire permettant de déterminer le niveau de qualification de chacun en utilisant pour cela, au CNRS, les fiches d'emplois types et à l'INSERM, les fiches de qualification (avec comme suite logique : le reclassement). Le dossier devra permettre de connaître les demandes des agents en matière de mutation, de formation professionnelle, ainsi que les problèmes que ceux-ci rencontrent dans leur carrière.

A l'INSERM, de nouvelles fiches de qualification plus précises, par métier doivent être établies.

### Mi-temps :

Tous les agents recrutés à mi-temps qui en font la demande doivent être titularisés qu'ils veuillent exercer leur activité à plein temps ou à mi-temps aujourd'hui.

### Assistants Ingénieurs :

Tous les T1 (ex. 2B) et SAR 1 (ex. 2D) exerçant leur qualification au niveau 4 (suivi de carrière) doivent être intégrés dans le corps des Assistants Ingénieurs. Des moyens spécifiques doivent être prévus à cet effet.

### Mobilité

Le SNTRS-CGT s'opposera à toute mutation autoritaire. Il agira pour qu'une circulaire interne au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA prévoie le rétablissement de la clause de l'article 46 du statut de contractuel, faisant obligation à l'administration de proposer au moins l'un des trois emplois dans le même département que l'emploi antérieur (l'île de France étant considérée comme un département), pour l'application de l'article 241 du décret cadre des EPST.

— Des moyens plus importants doivent être prévus pour couvrir tous les frais engagés par les agents qui acceptent une mutation.

— La "loi Roustan" de rapprochement des époux ainsi que les mesures du statut général des fonctionnaires, doivent être appliquées dans de meilleures conditions (plus rapidement).

— La Commission de Mobilité doit débattre de tous les problèmes de mobilité qu'elle soit volontaire ou non.

— Le SNTRS-CGT veillera à ce que la mobilité des ITA ne se traduise pas par une mise en cause de l'activité des équipes.

Chaque fois que l'activité d'un laboratoire sera contestée, le SNTRS-CGT interviendra

auprès des responsables de formation, des directions scientifiques, du comité national, avec les personnels concernés pour envisager les solutions les meilleures pour les laboratoires. Au cas où ces démarches s'avèreraient vaines des propositions de mutation doivent être faites à l'agent avec une formation adaptée à son futur emploi.

De plus à l'INSERM, une Commission de Mobilité doit être créée. Le bureau des mutations doit être étoffé par des compétences scientifiques et techniques et être en liaison avec celui de la Formation Permanente.

### Retraites

La validation des années de non titulaire ne doit pas pénaliser les personnes qui la demandent. Un autre mode de calcul doit être mis en place pour tenir compte de la situation spécifique des personnels des EPST.

Trois solutions avaient été retenues par un groupe de travail ministère de la recherche/syndicats en 1983 :

- 1) assimiler la carrière de non titulaire à une carrière de titulaire,
- 2) prendre en considération les cotisations sécurité sociale et IRCANTEC de l'année précédant la titularisation et considérer le chiffre obtenu comme ayant été cotisé pour chaque année à valider,
- 3) tenir compte du parcours indiciaire de l'agent et calculer la dette sur la réalité des salaires perçus.

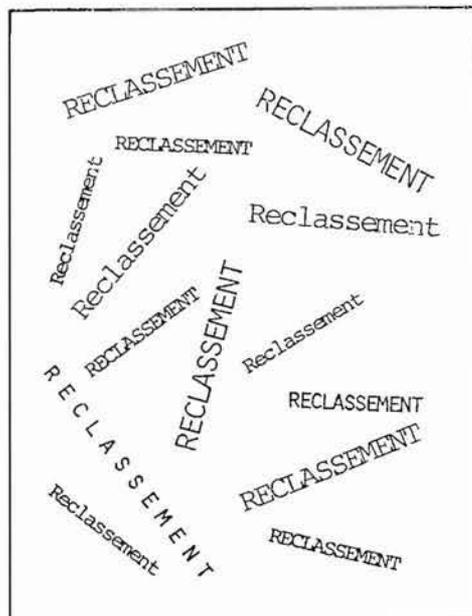
Nous demandons que la carrière de non titulaire soit assimilée à une carrière de titulaire.

Les directions d'organismes doivent prendre des mesures urgentes pour que les retraités qui partent ne soient pas démunis pendant plusieurs mois, comme c'est le cas encore aujourd'hui. Un système d'avances sur pensions doit être mis en place dans l'attente de la liquidation des dossiers de pension.

Les sections du SNTRS-CGT apporteront une aide aux personnels pour vérifier le montant de leur "dette".

Elles les informeront sur leurs droits en matière de retraite afin qu'ils fassent leur choix en toute connaissance de cause.

La validation de tous les services effectués à mi-temps, de ceux accomplis sur contrat ou au CAES, doit être ouverte.



## RECLASSEMENT

### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

Les moyens suffisants pour le reclassement de tous les ITA reconnus sous-classés lors du suivi de carrière au CNRS, et par les CAP (liste aux diplômes) et la commission de dérogation à l'INSERM.

### AUJOURD'HUI

Les dispositions transitoires (1985 à 1987) ont étendu la procédure des concours pour le reclassement.

Au CNRS il aura, de plus, fallu attendre plus de 2 ans pour que ces concours soient mis en place. La Direction et le ministère portent seuls la responsabilité de ce retard, que rien ne peut justifier. Après avoir fait traîner les textes d'application du statut, cédant à la pression des syndicats autonomes, ils ont pris la responsabilité de bloquer le Comité National, empêchant ainsi la tenue des concours pendant plus d'un an et créant un préjudice aux agents (685 changements de corps pour environ 5 000 sous classés au CNRS et 150 possibilités pour 1 000 sous classés à l'INSERM). Cela laisse entier le problème du sous-classement.

### NOS REVENDICATIONS :

La question du reclassement est décisive dans nos organismes. Faute d'un reclassement massif des ITA, le développement du CNRS et INSERM sera mis en cause.

Des moyens importants doivent être prévus très rapidement pour qu'enfin tous les agents soient classés au niveau auquel leur qualification leur donne droit.

Le SNTRS-CGT fera de cette question l'un des axes essentiels de son action.

Le reclassement par voie de concours n'est pas la bonne manière de procéder. Celui-ci doit avoir lieu par la voie de CAP, composés de spécialistes des métiers concernés.

Promotions, avancement

## PROMOTIONS AVANCEMENTS

### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

A notre 18<sup>e</sup> Congrès nous avons surtout insisté sur les critères devant servir à définir les niveaux de qualifications et les classifications des ITA.

Nous indiquons notamment que la définition d'un niveau de classification doit prendre en compte :

- les changements intervenus dans les techniques et l'organisation du travail et les modifications du contenu du travail consécutifs à ces changements,
- l'apparition d'emplois de type nouveau,

- le niveau plus élevé des connaissances générales acquises par les travailleurs du fait de l'allongement de la scolarité,
- les connaissances professionnelles acquises, sanctionnées ou non par un titre,
- la responsabilité que confère l'utilisation du matériel, de machines demandant une haute technicité,
- les aptitudes acquises par l'expérience.

La définition des classifications devant, selon nous, inclure la reconnaissance des diplômes d'enseignement général et professionnel, ainsi que la reconnaissance de la qualification acquise par la Formation Permanente et la formation "sur le tas", elle doit aussi tenir compte des responsabilités (gestion, encadrement, conception, recherche) et de la spécificité du travail de recherche.

### AUJOURD'HUI :

Pendant 3 ans aucune promotion n'a eu lieu. Il aura fallu attendre le début 1987 pour que les premiers changements de grades aient lieu au CNRS et la fin 1987 pour l'INSERM.

La **sélection professionnelle**, nécessaire avant la CAP pour l'accès aux grades supérieurs des corps d'IR, A.A.R., T et SAR, comme nous l'avons demandé est enfin en place après 3 ans d'attente. Cette sélection se fait de façon dérogatoire à ce qui se passe dans la Fonction Publique (épreuve orale au lieu d'examen professionnel). Cependant, les discriminations apparaissent, à nouveau en ce qui concerne les administratifs (AAR et SAR). En effet pour ces deux corps, seulement, est prévu un exposé ainsi qu'une note minimum de 10 sur 20. De plus pour les seuls AAR le jury doit entre autre "apprécier la personnalité" du candidat. Cela introduit des critères subjectifs dans le jugement porté pour le jury.

Aucun **changement de corps au choix** (en CAP) ne pourra avoir lieu avant 1 an du fait de l'absence de recrutements.

Les effets de l'intégration dans le nouveau statut ont pu, pour de nombreux ITA, masquer cette réalité.

En 1989 les **changements de grades et de corps** risquent d'être quasiment inexistantes du fait des suppressions de postes.

La réunion des premières CAP au CNRS fait apparaître que :

- nos élus ont forgé leur opinion sur le contenu des dossiers (avec les limites déposées par la façon dont ils étaient rédigés par les seuls responsables hiérarchiques),
- les représentants de l'administration n'ont dans la plupart des cas pas justifié leurs choix. Ceux-ci étant manifestement faits pour eux avant (préclassements régionaux et, surtout, choix des directeurs scientifiques),
- cette attitude crée un véritable blocage du fonctionnement de certaines CAP.

A l'INSERM, après 2 ans d'attente, les textes mettant en place les C.A.P. sont enfin sortis en juillet. Le processus électoral a été mis en place à l'automne. Les C.A.P. devraient pouvoir, avant la fin de l'année, établir la liste des 432 changements de grade prévus aux budgets 1985, 1986, 1987.

### NOS REVENDIICATIONS :

Il est indispensable que soient définis des critères clairs devant servir lors des changements de grades et de corps au choix :

- pour les changements de corps : la qualification exercée en utilisant nos critères en ce domaine ainsi que les fiches d'emplois types ou de qualification,
- pour des changements de grades : la mise en œuvre de la qualification et l'ancienneté.

Les propositions de promotions au choix doivent être débattues par les conseils de laboratoires et services ou en Commission Paritaire locale quand elle existe dans l'unité.

Au CNRS, les directeurs scientifiques ne doivent pas être laissés seuls à faire les choix pour un département, ce qui est contraire à une transparence et à une justice minimales de ces décisions : les représentants du personnel doivent y être associés.

La sélection professionnelle : seuls des critères d'ordre professionnel doivent servir au choix des candidats par les jurys. La même procédure doit être mise en place pour tous les corps (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs).

La note minimale de 10/20 doit être supprimée pour les administratifs.

La "conservation" avec le groupe d'experts doit être limitée strictement à l'activité professionnelle exercée par le candidat.

Toutes les possibilités prévues pour les années 1985 à 1987 doivent être utilisées. L'effet rétroactif financier doit avoir lieu pour les candidats retenus pour chacune de ces années.

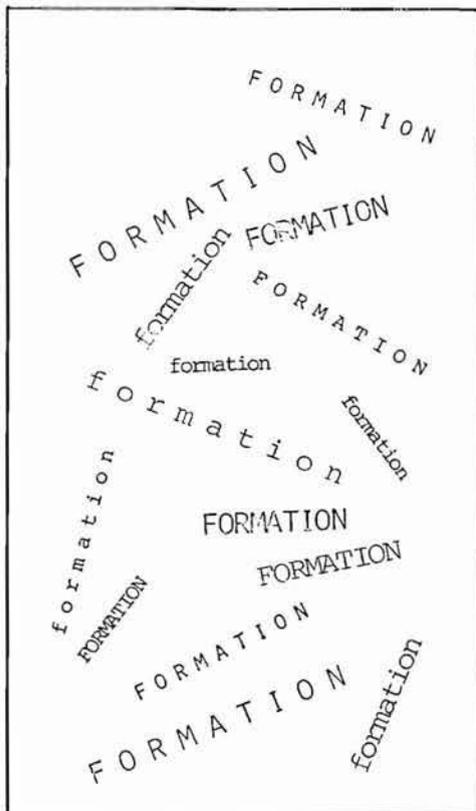
Après la tenue de la première session (début 1987) le contenu de la sélection professionnelle devra être renégocié avec la direction et vu par le Comité Technique Paritaire.

La procédure de "préclassement régional" doit être abrogée au CNRS.

### Commissions Administratives Paritaires Régionales :

Le SNTRS-CGT se prononce pour la mise en place de Commissions Administratives Paritaires régionales. Les conditions suivantes doivent être remplies :

- les CAPR doivent être élues sur listes syndicales,
- la cohérence nationale doit être maintenue en CAPN,
- les CAPR n'auront donc pas de compétence propre,
- en matière d'avancement celles-ci auront un rôle de préparation du travail des CAPN. Par exemple, pour les changements de grades ou de corps, cela peut prendre la forme d'une répartition des dossiers en trois groupes (A : très bon dossier, B : bon dossier, C : dossier insuffisant) sans ordre préférentiel dans le groupe et intergroupe,
- en matière de recours individuels la CAPR peut aider à résoudre des problèmes dès le niveau régional (mutation, formation, notes...) la CAPN restant dans ce cas une instance de recours ultime pour les agents.



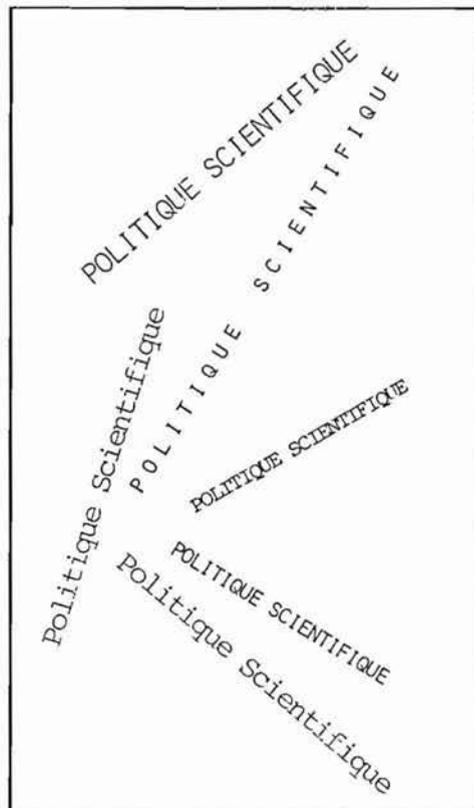
Les propositions de stages sont très souvent l'œuvre de quelques personnes.

Les instances scientifiques (sections du Comité National) ne sont à aucun moment consultés sur cette question. Les animateurs ne sont même plus consultés collectivement. Les choix sur le programme sont fait en petits comités (comités thématiques) qui n'ont à rendre compte qu'à la direction.

Les formations proposées sont encore trop souvent des formations d'adaptation à une technique donnée ou des formations palliant les manques de l'enseignement général ou les erreurs comises dans l'achat des équipements (en bureautique en particulier). Elles ne débouchent pas, dans la plupart des cas, sur une amélioration de la situation des personnes.

Le budget de la Formation Permanente, bien qu'il ait sensiblement évolué depuis quelques années, est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins (0,15 % de la masse salariale du CNRS en 1987).

**A L'INSERM**, malgré un effort très ponctuel l'organisation des stages, des séminaires technologiques, la formation reste très centrée sur l'anglais, l'informatique. Depuis 6 mois une sous-commission du CTPC travaille à établir un plan qui doit être discuté au CTPC. Peut-être, est-ce un début qui permettra de concevoir une prospective de Formation Permanente en liaison avec la prospective scientifique ?



## B - FORMATION

### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

Une politique de formation s'appuyant sur les besoins en qualification des laboratoires et des services et sur les besoins liés à la politique scientifique.

La définition des besoins en emplois, qualifications et formations dans les conseils de labos et de services et dans les instances scientifiques.

L'établissement d'un plan de formation répondant à ces besoins préparé au niveau régional, négocié avec les syndicats et débattu au CTPC.

L'extension des droits à la formation pour tous.

L'accompagnement de cette politique de formation par une politique de reconnaissance des qualifications acquises et de promotions.

### AUJOURD'HUI :

Des contrats formation-reconversion (garantie de la formation et d'une affectation à l'issue de celle-ci) ont été mis en place. C'est une mesure positive.

Des difficultés existent à faire émerger les besoins en formation, tant au niveau local que national.

Dans la préparation du schéma-directeur et du programme de formation permanente, peu de conseils de labos et de services participent.

### NOS REVENDIICATIONS :

La définition des orientations et des programmes de formation doit associer les personnels : dans les laboratoires, au niveau régional et dans les instances scientifiques. Elle ne doit plus être l'œuvre de quelques spécialistes.

Les comités thématiques doivent être dissous.

Un plan de formation doit être défini et mis en œuvre dans chaque unité de recherche ou de service. Il doit être débattu dans le conseil d'unité.

Les orientations et les programmes de formation doivent prendre en compte autant les besoins des individus, que les évolutions du travail scientifique.

Les formations de longue durée doivent être développées, sans perte de salaire pour l'agent (y compris la prime). Elles doivent permettre l'acquisition de qualifications nouvelles. Ces nouvelles qualifications doivent être reconnues et sanctionnées par une amélioration de la carrière des agents.

La préparation aux concours doit être organisée afin de mettre les agents en situation d'accéder à ces concours dans de bonnes conditions.

Le budget de la formation permanente doit atteindre rapidement 2 % de la masse salariale au CNRS et à l'INSERM.

Des conventions devront être passées avec les universités, les EPST et les grandes écoles en matière de formation.

## C - POLITIQUE SCIENTIFIQUE

### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

– un effort de financement et de développement de l'emploi, soutenu et pluriannuel, pour contribuer au développement du pays,

– la priorité à la recherche qui demande de dégager des moyens importants de la part de l'état,

– la nécessité de la programmation de la recherche,

– l'intervention des personnels dans la vie de l'organisme en développant le droit d'expression,

– les instances de labos et de services comme des éléments essentiels de la démocratisation du CNRS,

– les libertés et droit d'information comme des éléments inséparables de la fonction même des ITA et chercheurs,

– la participation de l'ensemble des catégories à l'élaboration de la politique de recherche.

### AUJOURD'HUI :

La politique gouvernementale menace la recherche publique :

– annulations de crédits et suppressions d'emplois,

– blocage des instances scientifiques pendant plus d'un an au CNRS,

– mise en place d'un système électoral inique, réduisant la représentation élue des personnels dans ces instances,

- exclusion des ITA d'une grande partie des travaux des sections du Comité National et abaissement de la représentation élue au Comité National et au Conseil Scientifique du CNRS, où seuls les ingénieurs sont maintenant éligibles et, à l'INSERM, diminution des élus de rang B, renforcement de ceux de rang A, prérogatives restreintes pour les élus ITA qui sont séparés en 2 collèges.

Le gouvernement poursuit ses objectifs : affaiblir durablement la recherche publique civile, mettre en place des systèmes de pilotage autoritaire des organismes de recherche, mettre les personnels et les moyens de recherche publique au service des sociétés industrielles, tendant à transformer les EPST en agence de ressources.

La recherche au service du progrès social n'est plus à l'ordre du jour.

A cela s'ajoute une volonté de centralisation des pouvoirs dans les mains du seul directeur général du CNRS, ainsi que la remise en cause de l'autonomie des EPST.

#### NOS REVENDICATIONS :

Les revendications développées au 18<sup>e</sup> Congrès restent d'actualité.

Pour bien jouer leur rôle le CNRS et l'INSERM doivent :

- être des organismes publics,
- être autonomes,
- avoir la capacité de lancer et maîtriser des programmes de recherche,
- être pluridisciplinaires,
- maîtriser leurs budgets et la gestion de leurs personnels.

La communauté scientifique doit avoir les moyens de maîtriser la prospective scientifique.

Les personnels doivent bénéficier d'un statut de travailleurs scientifiques, tenant compte de la spécificité des métiers de la recherche, dérogeant au statut général de la Fonction Publique.

Les unités de recherches propres ou associées du CNRS ou de l'INSERM doivent se voir affecter les personnels et les crédits nécessaires au développement de leurs recherches.

Les contrats passés avec des organismes ou entreprises doivent être discutés dans les instances élues, la transparence doit être exigée. Ces contrats ne doivent pas se substituer au financement public, garant de la préservation de notre statut de titulaire et de l'indépendance des labos.

- Le contenu doit définir les objectifs scientifiques et industriels,
- l'emploi scientifique, la formation, doivent être pris en considération,
- la transparence des publications, des résultats est nécessaire,
- les moyens en personnel et financier doivent être répartis équitablement.

#### Coopération CNRS - Enseignement Supérieur

Cette coopération doit avoir lieu dans le respect des spécificités propres à chacun des organismes.

Les associations CNRS - Universités ne doivent pas être créées ou supprimées au gré des pressions diverses.

Les relations privilégiées de ces deux partenaires doivent se poursuivre. Celles-ci ainsi que leurs missions spécifiques, doivent être définies clairement et de façon démocratique dans leurs instances nationales.

Le Comité National du CNRS doit évoluer :

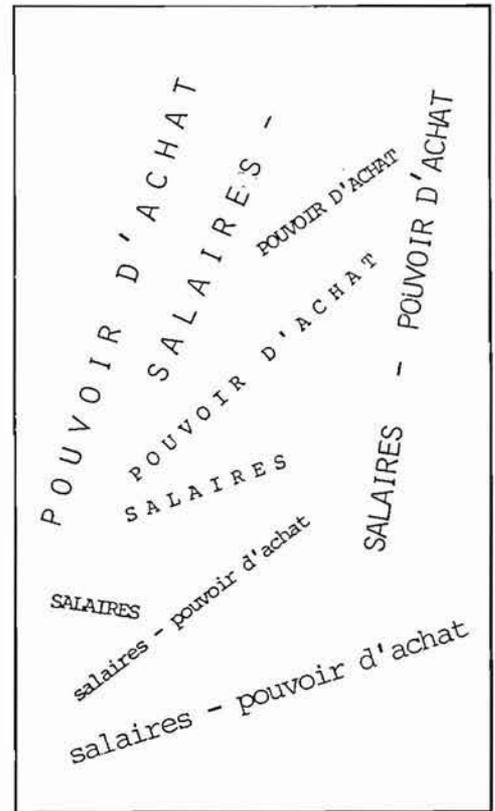
- tous les personnels doivent y être représentés, tous les ITA doivent être éligibles, le nombre de leurs élus doit augmenter,
- les élus ITA doivent participer à part entière à ses travaux,
- le rôle des sections doit être étendu, en particulier à l'évaluation des compétences qui composent chaque équipe, à l'évolution des qualifications, aux plans de formation nécessaires.

Le SNTRS-CGT exige le retrait des réformes et projets de réformes visant à démanteler le CNRS et l'INSERM, en particulier le projet de modification du décret organique du CNRS.

#### A l'INSERM

Dans les CSS et le CS les élus ITA doivent avoir les mêmes prérogatives que les autres membres de ces instances.

Le rôle des CSS doit être étendu à l'analyse des besoins en emplois et en qualification des unités et de ceux nécessaires en matière de formation permanente.



#### D - SALAIRES - POUVOIR D'ACHAT

##### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

- Le maintien du pouvoir d'achat pour tous et une progression de celui-ci pour les salaires les plus bas,
- la réduction de la pression fiscale,
- un éventail des salaires de 1 à 4 (entre les salaires d'embauche de la plus basse et de la plus haute catégorie),
- la prime sur la base de 16 % pour tous sans discrimination, mensualisée et sans modulation.

##### AUJOURD'HUI :

On assiste à un phénomène de régression importante du pouvoir d'achat, à une accentuation de l'individualisation des salaires (au CNRS par le biais des primes modulées, primes exceptionnelles et surprimes, prime d'ingénieur, de chargé de mission,...).

En 1987 le gouvernement prétend limiter à 3 % l'augmentation de la masse salariale, ce qui prépare pour cette année une nouvelle baisse du Pouvoir d'Achat, après celle des années précédentes. A cela s'ajoute la dégradation de la protection sociale, occasionnant aux salariés une perte supplémentaire du Pouvoir d'Achat.

La pression fiscale s'aggrave.

L'éventail des salaires s'est élargi vers le bas. Si l'on prend le traitement net le plus bas et celui le plus élevé dans nos organismes (T.U.C. et Directeur de recherche classe exceptionnelle groupe E) cet éventail va de

1 à 11,9 ! Si l'on considère les catégories statutaires actuelles (Agent de Bureau 1<sup>er</sup> échelon et Directeur de Recherche, classe exceptionnelle, groupe E) cet éventail est de 1 à 5,2.

**La prime :** il y a une volonté clairement affichée par la direction du CNRS de moduler totalement les primes. La Direction du CNRS a mis en place, en la matière, un système basé sur la redistribution d'une enveloppe constante entre catégories. C'est l'organisation du nivellement par le bas : elle prétend expliquer que l'augmentation attendue des primes des administratifs et des petites catégories de techniciens est obtenue par le transfert d'une partie des crédits normalement afférents aux Ingénieurs d'Études (les ex 1B et 1B bis ne bénéficient que de 13,75 % au lieu des 16 % prévus par les textes statutaires). La direction veut ainsi opposer les personnels entre eux.

Les améliorations pour certains corps ne sont pas garantis d'un semestre sur l'autre et de plus les agents des corps de CAR, d'AAR et les SARI sont toujours loin des 16 % ou 12 % de leurs homologues Ingénieurs et Techniciens.

A l'INSERM les primes des administratifs restent toujours en deçà de celles des Ingénieurs et Techniciens.

#### Prime des informaticiens

Cette prime a été instituée il y a 15 ans afin de compenser une insuffisance, qui reste chronique, des traitements dans la Fonction Publique et permettre le recrutement d'informaticiens titulaires. La Direction restreint au maximum l'application, au CNRS, de cette prime, en ne l'attribuant qu'aux informaticiens travaillant dans un centre informatique, excluant ainsi tous les autres informaticiens à plein temps.

#### NOS REVENDICATIONS :

Le maintien du Pouvoir d'Achat pour tous par l'indexation mois par mois des salaires par rapport à l'augmentation des prix : cela reste une revendication fondamentale, de même que la réduction de la pression fiscale pour les salariés. Nous revendiquons :

- Un éventail de salaire de 1 à 4, avec un salaire minimum net pour 1987 de 6 000 F par mois au 1.9.1987.
- La prise en compte de l'indice CGT comme instrument de mesure correcte de l'augmentation des prix.
- Un relèvement des débuts de carrière pour tous les corps.
- Une amélioration de l'amplitude et du déroulement des carrières.
- Une augmentation substantielle des bas salaires.
- La suppression de la contribution "exceptionnelle" de solidarité de 1 % créée en 1983.
- L'arrêt des ponctions répétées par l'augmentation des cotisations sociales.

Le SNTRS-CGT s'opposera à toute individualisation de rémunération, notamment par le biais des primes.

#### Primes

La prime doit être portée à 16 % pour tous les corps sans discrimination, mensualisée, non modulée et intégrée au salaire dans le cadre d'une remise en ordre des rémunérations.

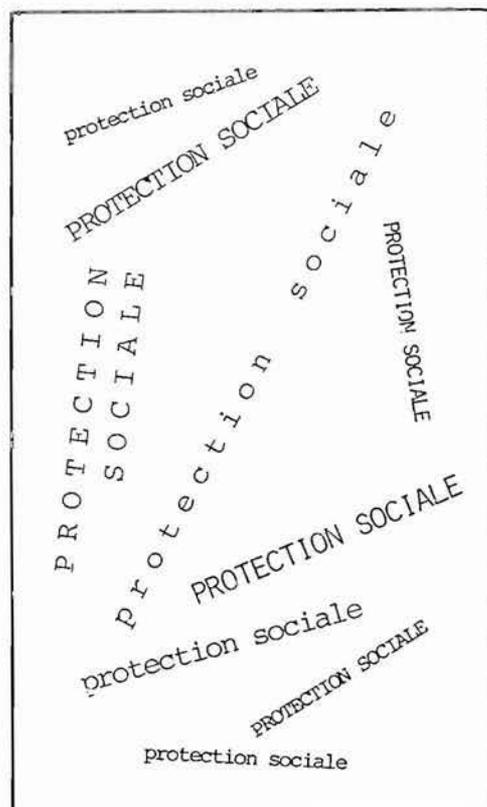
La transparence est nécessaire en matière de primes. Quant à la prime exceptionnelle et aux surprimes nous en dénonçons le principe en raison de leur caractère arbitraire et diviseur.

Dans l'immédiat, pur les Ingénieurs d'Études (ex 1B et 1B bis), les 16 % doivent être appliqués. C'est possible : c'est déjà le cas à l'INSERM et dans l'enseignement supérieur. Les moyens existent pour cela : les crédits affectés aux suppléments de primes.

De même, les primes de SARI, d'AAR et de CAR doivent rapidement être revalorisées et atteindre la parité avec les Ingénieurs et Techniciens.

#### Prime des informaticiens

Cette prime doit être attribuée à toutes les personnes relevant des Métiers de l'Informatique. Les personnes exerçant une même fonction doivent bénéficier d'une même prime, sans modulation.



## E - PROTECTION SOCIALE

### NOUS AVONS REVENDIQUÉ, AVEC TOUTE LA CGT :

- l'amélioration de la couverture sociale,
- l'augmentation de la prise en charge des honoraires médicaux et des soins par la Sécurité Sociale, la fin du forfait hospitalier, un prélèvement sur les revenus du capital pour le financement de la Sécurité Sociale,
- une véritable politique de prévention,
- le rattrapage du pouvoir d'achat des prestations familiales.

### AUJOURD'HUI :

La possibilité de réformer le Code de la Sécurité Sociale par décret, sans débat au Parlement, a été ouverte fin 1985 par le précédent gouvernement. Le gouvernement actuel ne s'en prive pas.

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- la révision de la liste des 25 maladies prises en charge à 100 % ; elles sont aujourd'hui 31, mais des critères de sévérité sont introduits (maladie de Parkinson "sévère" par exemple),
- la suppression de la "26<sup>e</sup> maladie", (ces deux mesures ont été approuvées par la CFDT, FO, la CGC, la CFTC et la Fédération de la Mutualité Française),
- la limitation du remboursement à 100 % au traitement de la maladie pour laquelle l'exonération est accordée,
- la suppression de la franchise postale,

- la suppression de l'exonération du ticket modérateur en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois,
- la suppression de la prise en charge des médicaments remboursés à 40 % pour les personnes bénéficiant de l'exonération du ticket modérateur,
- la modification de la période de référence pour le calcul des indemnités journalières (3 mois au lieu d'un mois auparavant),
- le relèvement du forfait hospitalier à 25 francs,
- la suppression du remboursement des vitamines sauf pour les vitamines B12 et D,
- le rétablissement de la contribution de 1 % du revenu imposable.

Les cotisations ne cessent d'augmenter pour les salariés alors que les remboursements diminuent. Elles sont passées de 6 % à 7,9 % pour la retraite et de 4,75 % à 5,15 % pour la maladie, en 3 ans pour les titulaires.

Des prestations familiales sont supprimées. A cela s'ajoute, pour les agents titulaires des EPST, des rappels prohibitifs de cotisations retraite.

La baisse du Pouvoir d'Achat de toutes les prestations familiales se poursuit.

Les dettes patronales envers la Sécurité Sociale s'accumulent.

Des projets de remise en cause de la retraite à 60 ans et de privatisation de celle-ci sont à l'étude.

La M.G.E.N. : dans le même temps où elle fait appel à la générosité de ses membres, elle augmente les cotisations, elle participe à la campagne de culpabilisation des assurés (trop de consommation de médicaments), elle exclut de ses rangs des assurés "non rentables".

#### NOS REVENDICATIONS :

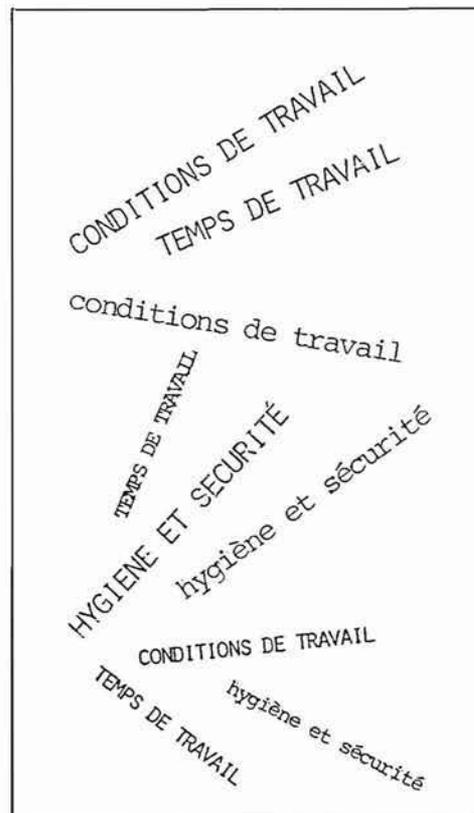
- annuler le décret de décembre 1985 et ceux pris depuis cette date visant à casser la Sécurité Sociale,
- revenir aux remboursements à 100 % sans condition pour les maladies longues et coûteuses,
- rembourser au moins à 70 %, dans l'immédiat, les médicaments à "vignettes bleues",
- rétablir toutes les prestations familiales supprimées depuis le 1/1/87, élargir le champ de leur attribution et augmenter toutes les prestations de 10 %,
- maintenir le droit à la retraite pleine et entière à 60 ans,
- revaloriser substantiellement toutes les retraites,
- développer une véritable politique de prévention des maladies,
- exiger le remboursement des dettes patronales,
- réduire les transferts de fonds entre le régime des salariés et les autres,
- abroger le forfait hospitalier, le "budget global" des hôpitaux, la loi hospitalière mise en place par le présent gouvernement,
- exiger le financement intégral des allocations familiales par l'employeur,
- empêcher toute fiscalisation des financements de la Sécurité Sociale.

Le SNTRS-CGT condamne les propositions faites dans le "Rapport des Sages" et agira pour empêcher leur mise en œuvre.

M.G.E.N. : elle doit utiliser les cotisations des adhérents exclusivement à l'amélioration des prestations fournies aux actifs, aux retraités, et aux "fins de droits".

Elle doit s'exprimer nettement contre la politique de protection sociale que le gouvernement met en place.

Le SNTRS-CGT agira, au niveau départemental avec les autres syndicats de la FERCCGT lors des Assemblées Générales de la MGEN pour l'amener à prendre des positions prenant en compte les revendications de la CGT.



## F - CONDITIONS DE TRAVAIL

### TEMPS DE TRAVAIL

#### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

La réduction du temps de travail à 35 heures par semaine sans perte de salaire, accompagnée de créations d'emplois.

L'allongement de la durée des congés annuels à 40 jours ouvrés au minimum par an.

L'aménagement du temps de travail sous toutes les formes possibles, répondant aux aspirations des personnels :

- réduction d'horaires pour les femmes enceintes,
- réduction progressive d'horaires pendant les 5 ans précédant le départ à la retraite.

Des compensations pour les agents en travail posté (travail de nuit, isolement, altitude, astreinte) :

- réduction plus importante des horaires,
- allongement des congés,
- amélioration de la rotation des équipes,
- avancement de l'âge de la retraite.

#### AUJOURD'HUI :

Nous en sommes toujours aux 39 heures avec, de plus, une diminution du nombre d'emplois. Dans le même temps, la Direction du CNRS a annualisé le temps de travail niant ainsi la référence à un horaire hebdomadaire de travail, avec les conséquences néfastes que cela peut avoir dans l'organisation du travail au sein des équipes et des services.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

- l'action sur l'ensemble des facteurs d'insécurité dans le travail sur les causes des accidents et sur leurs conséquences,
- l'utilisation de toutes les ressources du progrès technique pour une prévention efficace,
- l'accroissement des crédits des labos en ce domaine,
- donner au personnel, aux syndicats les moyens d'information de contrôle, d'intervention sur les conditions de travail,
- faire jouer leur rôle aux CHS locales, régionales et centrales,
- assurer l'indépendance de l'ingénieur de sécurité vis à vis de l'administration,
- mettre en place une véritable médecine du travail, disposant d'un statut négocié qui lui assure l'indépendance vis à vis de l'employeur et bénéficiant du temps et des moyens pour effectuer le suivi médical des agents et assurer la formation des médecins et infirmières.

### AUJOURD'HUI :

Si les textes propres à chacun des organismes, amènent des améliorations, ils sont mal mis en œuvre (inexistence ou mauvais fonctionnement des CHS locales et parfois régionales).

De plus, des événements récents le montrent (accident mortel à Orsay, situation dramatique à l'Institut Pasteur, incendie à Toulouse), il y a banalisation des risques, ce qui est inquiétant.

Les crédits pour l'Hygiène et la Sécurité sont pris sur les crédits des laboratoires. De ce fait, très souvent, l'Hygiène et la Sécurité sont sacrifiées, cela est plus particulièrement vrai dans les unités associées au CNRS.

Il apparaît aussi un manque de rigueur dans la façon dont sont éliminés les déchets de manipulations, avec les dangers que ceux-ci peuvent faire courir à la nature et à la population.

### NOS REVENDIICATIONS :

Les problèmes d'Hygiène et de Sécurité doivent être l'un des axes essentiels de notre action :

- faire fonctionner les instances qui existent, les créer là où elles ne sont pas en place,
- donner les moyens aux laboratoires pour se moderniser, éliminer tous les risques et se mettre aux normes de sécurité en vigueur ; pour cela chaque laboratoire devra recevoir une enveloppe de crédits spécifiques,
- agir pour que, dès qu'un danger apparaît, des mesures efficaces soient prises pour l'éliminer, par exemple : remplacer les transformateurs au pyralène,
- informer les personnels sur les dangers et les moyens de s'en prémunir,
- assurer l'indépendance de l'ingénieur de sécurité et du médecin du travail vis à vis de l'Administration,

Un certain nombre d'aménagements d'horaires ont été mis en place :

- pour les femmes enceintes,
- pour les personnes ayant la charge d'enfants scolarisés en primaire ou en maternelle. Cependant la direction n'applique cette disposition qu'aux personnes travaillant à temps plein,
- pour les préretraités, un départ progressif en retraite est possible (travail à mi-temps avec un salaire de près de 80 %).

Pour les agents en travail posté, la direction a accepté le maintien d'une compensation financière provisoire sous forme de prime, valable jusqu'en 1987 ; cette compensation étant en tout état de cause insuffisante.

### NOS REVENDIICATIONS :

Le passage à 35 heures par semaine, avec maintien du salaire et créations d'emplois, est toujours à l'ordre du jour.

Tout aménagement du temps de travail, quelles qu'en soient les formes doit être négocié et recevoir l'accord des syndicats, après consultation par eux des personnels concernés.

En tout état de cause la diminution du temps de travail doit s'accompagner de créations d'emplois, de la redéfinition éventuelle des tâches et charges de travail au sein de l'équipe et de l'enrichissement de celles-ci.

La durée des congés annuels doit être portée à 40 jours ouvrés minimum par an.

La réduction d'horaire pour les personnes ayant la charge d'enfants scolarisés en primaire ou en pré-scolaire, doit s'appliquer qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Les parents ou personnes ayant la charge d'enfants handicapés doivent bénéficier de facilités d'horaires (une heure par jour non récupérable).

Les personnels doivent pouvoir bénéficier :

- d'une journée de congé supplémentaire en cas de mariage d'un de leurs enfants,
- de trois jours de congé supplémentaire en cas de décès des frères et sœurs, grands-parents.

Le départ progressif à la retraite doit rester possible au-delà de 1987.

Une compensation financière pour le travail en horaires décalés ou en astreinte n'est pas suffisant. D'autres mesures doivent être prises :

- réduction plus importante des horaires,
- allongement des congés,
- amélioration de la rotation des équipes par créations de postes supplémentaires,
- avancement de l'âge de la retraite, les personnels concernés doivent pouvoir bénéficier du départ à 55 ans après 15 ans de services (les périodes de non titulaire doivent être prises en compte).

Les reliquats de temps partiels doivent être réutilisés dans les laboratoires et services concernés afin qu'il n'y ait pas de surcharge de travail pour le personnel restant.

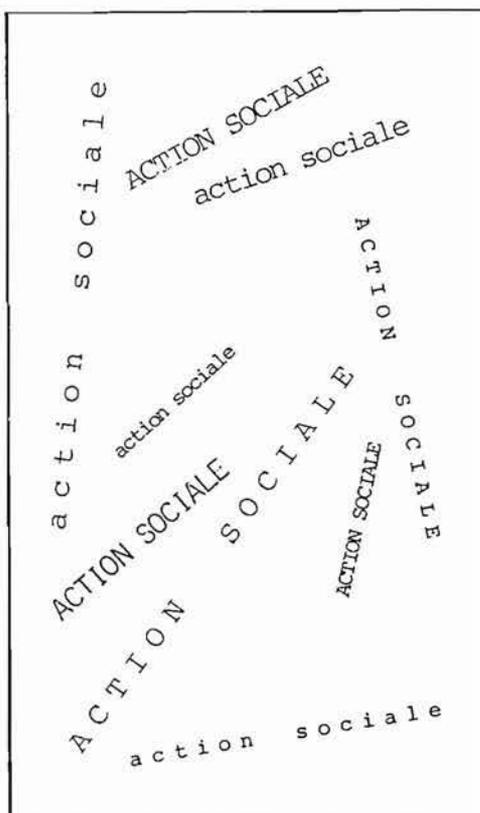
- donner aux services de médecine du travail les moyens d'assurer une véritable prévention des risques et maladies professionnelles et reconnaître ces dernières,
- avoir le souci de protéger l'environnement et veiller aux conditions dans lesquelles ont lieu les rejets et sont éliminés les déchets,
- mettre en place des manipulations de substitution quand cela est possible, à l'image de ce qui se fait déjà à l'INSERM.

### Accidents du travail :

Les personnes victimes d'accidents du travail ne doivent pas subir de préjudices du fait du retard pris par la direction dans le traitement des dossiers.

Les règles déjà en vigueur à l'INRA et dans les Universités doivent être appliquées au CNRS (la prise en charge des frais médicaux doit avoir lieu sans attendre la réunion de la Commission de Réforme).

La mise en place de Commissions de Réforme décentralisées peut être un moyen d'accélérer la procédure.



## G - ACTION SOCIALE

### NOUS AVONS REVENDIQUE :

La négociation entre directions et syndicats des orientations et des moyens des actions sociales (logement, restauration sociale, locaux sociaux, aides et prêts, crèches et les moyens du CAES).

### Le CAES du CNRS

Aller vers une meilleure gestion du CAES, avec :

- une politique d'assainissement et de redressement financier,
- un retour à l'équilibre entre les investissements et le fonctionnement du CAES,
- une démocratisation des activités, fondée sur les règles de transparence et de décentralisation,
- une administration du CAES sans avantages particuliers et au service exclusif des personnels,
- une politique de coopération active avec les organismes de tourisme et sociaux sans exclusive et sur la base de l'intérêt mutuel.

Modifier le fonctionnement du CAES avec :

- un bureau responsable devant le CNAS,
- des commissions légères et compétentes,
- une administration souple et moderne.

Élaborer un schéma-directeur de l'action sociale.

### AUJOURD'HUI :

#### Le CAES du CNRS

La réalité du CAES avant 1985 est celle d'une structure fortement hiérarchisée, centralisée répartissant les moyens accordés par le CNRS aux niveaux régionaux et locaux. Il se caractérise alors aussi par une dilution du pouvoir dans de multiples commissions. Une telle structure tend à occulter la remontée des aspirations des personnels et rend difficile la participation de ceux-ci à l'élaboration d'une politique répondant à leurs vœux.

Le pouvoir est alors exercé par une coalition CFDT-SNIRS dont nous avons contesté la gestion, en particulier en matière d'investissements. Quant à nous, nous avons à cette époque, privilégié une attitude oppositionnelle, nous affaiblissant grandement dans la connaissance des réalités du CAES.

En 1985, lors des élections, les personnels ont exprimé un certain désintérêt pour le CAES et, aussi, un désaveu de la majorité sortante CFDT-SNIRS. Ils ont redonné à la plateforme SNTRS-SNCS-SNPCEN la première place au CAES et ainsi placé celle-ci en situation de proposer aux autres syndicats un accord de gestion pluraliste. La situation nouvelle a conduit les autres organisations à accepter un tel accord qui reprenait les propositions de la plateforme (voir ci-dessus nos revendications pour le CAES).

La situation dégradée dans laquelle celui-ci se trouve tient, essentiellement, à :

- la baisse régulière des moyens attribués par le CNRS,
- une inadaptation des services rendus par le CAES, au regard des besoins des personnels CNRS,
- une communication insuffisante entre les personnels et les élus de CAES conduisant à une mauvaise traduction de leurs aspirations,
- une lourdeur administrative.

Actuellement si, formellement, l'accord passé est mis en œuvre, l'esprit qui devait l'animer ne s'est pas suffisamment concrétisé.

Le fonctionnement du CAES a été modifié, le bureau a repris ses responsabilités. La transparence en matière budgétaire a été améliorée.

En 2 années nos élus ont fait la preuve de leur capacité à gérer. Là où les choses ont le moins avancé, c'est sur le plan de l'amélioration de la prise en compte des aspirations des personnels. Nos élus se heurtent, au CAES, à 20 ans de pratiques centralistes et à des tendances très lourdes à vouloir tout traiter de façon gestionnaire.

#### La restauration

En matière de **restauration**, la direction du CNRS poursuit ses objectifs :

- baisser le coût en personnels en diminuant le nombre de postes affectés dans les restaurants,
- diminuer sa part dans le prix de revient des repas,
- augmenter la part des utilisateurs, en leur faisant prendre en charge une partie des frais, au-delà des denrées.

Elle a repris la gestion de la restauration en signant en 1984 un protocole avec le CAES (dirigé alors par la CFDT). Le SNTRS, le SNCS et le SNPCEN, seuls, ont combattu ce protocole.

La direction a eu, à plusieurs reprises, recours à des traiteurs. Face aux actions menées, à notre appel, par les personnels, la direction a été contrainte de limiter l'augmentation des tarifs à celle du coût de la vie.

#### A l'INSERM

Comme dans toute la Fonction Publique, des subventions ont nettement diminué, aggravant encore la baisse du Pouvoir d'Achat pour certaines familles. A l'INSERM, l'activité de l'administration est faible en ce domaine. Aucun investissement concernant les restaurants, les crèches ou le logement n'est prévu par la direction.

En matière de restauration, les actions engagées se résument essentiellement en des conventions. Cependant qu'un très grand nombre d'agents INSERM n'ont toujours aucune possibilité de restauration.

Le protocole CAES-INSERM prévoit une dotation budgétaire indexée sur la masse salariale (environ 0,8 % de celle-ci). Cela est insuffisant pour répondre aux besoins. En 1986 le CNAS a du diminuer les subventions pour certaines activités (elles sont aujourd'hui de 10 à 50 %, quelquefois 60 %).

Le CAES se caractérise par une grande souplesse de gestion, la plus grande part de son budget allant à des subventions sur demande individuelle. Ce qui ne permet pas une réelle maîtrise du budget et limite considérablement les possibilités d'investissement. Une telle politique, dans un contexte budgétaire difficile doit conduire à un débat sur ce mode de fonctionnement.

### NOS REVENDIICATIONS

#### Le CAES du CNRS

Le budget du CAES doit progresser sensiblement. Le CAES doit mieux répondre aux besoins et aspirations des personnels et leur donner la possibilité de s'investir dans ses activités.

Il doit innover dans les formes d'activité qu'il offre aux personnels.

Il doit assurer une plus grande transparence dans sa gestion, améliorer encore la communication interne avec les sections et les régions et avec les personnels.

Un schéma-directeur partant des aspirations exprimées aux niveaux local et régional doit être élaboré et soumis à l'ensemble des personnels.

Le budget du CAES doit être équilibré. Pour cela il faut assainir la situation liée à la construction d'Oléron, respecter les équilibres entre besoins locaux et nationaux.

La régionalisation du CAES : doit-on aller plus loin qu'aujourd'hui ? Doit-on donner plus de responsabilité aux niveaux intermédiaires du CAES ? La section locale n'est-elle pas la mieux placée pour réaliser ce rapport CAES/agents. Mais le national n'est-il pas

trop éloigné des agents pour certaines activités ? Et en conséquence, quelle reconfiguration des activités du CAES ? Ce sont des questions à débattre.

#### La restauration

En matière de **restauration** il est nécessaire de :

- moderniser et diversifier les formes de restauration pour permettre de mieux répondre aux goûts des personnels,
- maintenir une tarification négociée, l'application à ce tarif de la subvention administrative conduisant à l'existence de deux prix de ticket,
- revenir à la gestion des restaurants par les représentants élus des personnels, sur listes syndicales.

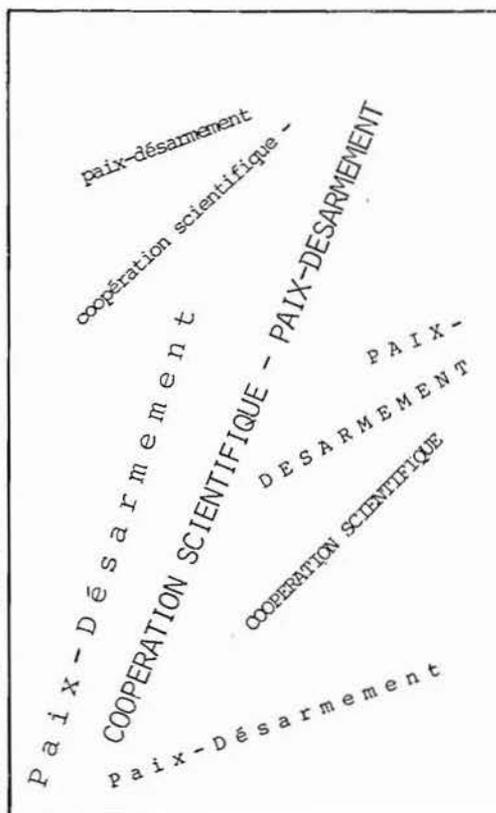
#### A L'INSERM

De même qu'au CNRS, le budget du CAES doit augmenter sensiblement. Il doit répondre aux besoins et aspirations des personnels et leur donner la possibilité de s'investir dans ses activités.

Il doit assurer une plus grande transparence dans sa gestion, améliorer la communication interne avec les sections et les personnels.

En matière de restauration :

- l'INSERM doit développer les conditions pour que tous les agents aient accès à la restauration sur leur lieu de travail,
- l'INSERM doit assurer le fonctionnement normal de ses cantines propres ou dégager les postes et les moyens nécessaires.



### H - COOPÉRATION SCIENTIFIQUE PAIX ET DÉSARMEMENT



#### COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

##### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

En 1984, nous indiquions que la coopération scientifique peut aider à la compréhension internationale, à la paix, au développement du bien être commun et aussi que, étant mal utilisée, elle peut conduire à l'asservissement néocolonial des pays sous-développés et à l'affaiblissement des capacités productives de notre pays. La coopération scientifique, disions nous, doit se faire sur la base d'accords entre organismes de recherche, mutuellement avantageux. Dans le même temps cela doit s'accompagner d'un développement propre des disciplines en France.

#### AUJOURD'HUI :

Le déséquilibre patent entre les différentes régions du monde, concernant la coopération scientifique ne s'est pas résorbé. Par exemple, en matière d'échange de chercheurs entre pays, les chiffres (rapport d'activité 1985 du CNRS) sont parlants :

	séjours à l'étranger	accueil d'étrangers en France
Europe de l'Ouest	47 %	45 %
Europe de l'Est	10 %	12 %
Amérique du Nord	27 %	20 %
Amérique Latine	6 %	5 %
Magreb + Moyen orient	3 %	11 %
Asie	7 %	7 %
	100 %	100 %

En ce qui concerne les crédits, ceux-ci sont surtout affectés aux coopérations sur grands outils.

Le nombre des bourses réservées aux étudiants des pays sous-développés est notablement insuffisant :

- "BDI tiers monde" : 10 par an de 1984 à 1986,
- "bourse de prolongation de séjours" (préparation au doctorat) : 146 mois/chercheurs répartis sur 11 pays.

#### NOS REVENDIICATIONS :

##### Des formations spécifiques

Au delà de ce que nous disions en 1985 il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place des formations scientifiques et techniques répondant aux besoins des pays sous-développés.

##### De meilleures conditions d'accueil

Les conditions d'accueil des étudiants étrangers doivent être améliorées. Le nombre des bourses doit être sensiblement augmenté. Ces étudiants venant de pays sous-développés ne doivent pas être considérés comme des hommes et des femmes à tout faire dans les laboratoires. Ils doivent pouvoir suivre leur formation dans des conditions normales.

##### Des ITA et des Chercheurs allant dans les pays sous développés

On peut penser à encourager des départs sur contrat dans les pays sous-développés et prévoir un contingent de postes réservés à des personnes Chercheurs et ITA pour exercer leur activité dans ces pays.

#### PAIX ET DÉSARMEMENT

##### NOUS AVONS REVENDIQUÉ :

Des négociations internationales aboutissant à l'arrêt de la course aux armements, à la réduction simultanée, équilibrée et contrôlée des armements existants à l'Est et à l'Ouest.

Nous indiquions également que : à l'heure où les évolutions scientifiques et techniques pourraient permettre à l'homme d'œuvrer pour le développement et le progrès social, de vaincre la maladie, la faim, le sous déve-

loppement, il est inadmissible que soit stérilisée dans un engrenage de destruction une part toujours croissante de la recherche scientifique et technique.

#### AUJOURD'HUI :

Notre syndicat a été à l'initiative de l'élaboration d'un programme de recherche sur la paix, qui a ensuite été pris en compte par la confédération et l'UGICT.

Des perspectives nouvelles s'ouvrent vers des mesures concrètes de désarmement, telles que le démantèlement des euromissiles et donc la possibilité de dénucléarisation partielle de l'Europe.

Les choix budgétaires, en France, sacrifient la recherche civile, alors que les crédits de recherche militaire progressent considérablement, suivant en cela la pression du programme américain IDS, dans lequel se sont engagées déjà certaines entreprises françaises, des laboratoires propres du CNRS ainsi que des laboratoires associés à celui-ci. L'adoption de la nouvelle loi de programmation militaire pour la période 1987-1991 marque un engagement accru de la France dans la course aux armements (nucléaires et chimiques).

#### NOS REVENDICATIONS :

- le rejet des politiques de surarmement,
- la France doit jouer un rôle actif pour l'engagement d'un processus équilibré de réduction et de suppression des arsenaux nucléaires (y compris les siens) et, dans l'immédiat, la conclusion d'un accord soviéto-américain de désarmement en ce qui concerne leurs missiles à moyenne portée en Europe,
- l'arrêt de tous les essais nucléaires dans le monde,
- une recherche au service du progrès social,
- le refus de tout contrat ayant un rapport avec le programme destructeur américain IDS et européen IDE,
- la possibilité pour tout travailleur scientifique de faire jouer la clause de conscience pour toute recherche à finalité militaire,
- l'engagement de la France dans un processus de reconversion de ses propres usines d'armement et mettre ainsi fin au commerce qui la place au 3<sup>e</sup> rang derrière les USA et l'Union Soviétique,
- la mise en place en France de réels moyens de contrôle de l'industrie nucléaire et de ses déchets ainsi que de lutte efficace contre la pollution.

Le SNTRS-CGT fait siennes les conclusions du Congrès international des scientifiques pour le désarmement à Hambourg :

*"(...) De nos jours, la course aux armements épuise énormément de ressources humaines, matérielles, morales et intellectuelles. Ces ressources pourraient être utilisées pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité fait face. Les arsenaux ne garantissent aucune sécurité. Malheureusement, la science et les scientifiques ont contribué à la dangereuse situation actuelle. En tant que*

*scientifiques et citoyens du monde, nous avons le devoir de reconnaître cette situation et d'utiliser nos talents pour inventer les moyens d'en sortir. Nous devons explorer à la fois les objectifs souhaitables et les moyens d'y parvenir.*

*La sécurité mutuelle ne peut être obtenue ni par les armes, ni par aucun moyen technologique. La solution ne peut venir que d'un changement dans notre façon d'envisager l'état des affaires du monde en recherchant et en établissant un nouveau mode de pensée sur ces questions. Les scientifiques peuvent certainement contribuer au processus de désarmement en aidant à établir les moyens par lesquels celui-ci peut être établi. Ils ont aussi la responsabilité d'informer et de conseiller les gouvernements. Dans le monde moderne, les scientifiques qui aspirent à un ensemble de valeurs communes devraient contribuer à créer une atmosphère de confiance mutuelle et de compréhension sans laquelle les problèmes de la course aux armements ne pourront être résolus (...)"*

Il est de notre responsabilité de travailleurs de la recherche scientifique de faire que la Paix devienne une revendication au même titre que l'emploi ou les conditions de travail et de vie.

#### LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Le SNTRS-CGT considère comme essentielle la lutte contre toute forme de racisme. Il se prononce pour le retrait du projet de réforme du "Code de la Nationalité".

## MOTIONS ADOPTÉES PAR LE XIX<sup>e</sup> CONGRÈS DU SNTRS-CGT.

Le 19<sup>e</sup> Congrès National du SNTRS-CGT a débattu du texte "aux militants et syndiqués SNTRS-CGT" que la Confédération a fait adresser directement aux adhérents, par le canal des unions départementales.

Sur le fond, comme sur la forme, cette initiative est particulièrement contestable au regard des relations qui doivent prévaloir entre organisations confédérées, majeures et sur pied d'égalité.

Dans ce contexte, cette initiative ne peut apparaître que comme une pression extérieure sur les travaux du Congrès, d'autant plus condamnable que depuis plus d'un an, les instances nationales du SNTRS ont insisté pour une rencontre avec la Confédération et n'ont cessé d'informer les adhérents de toutes les questions en discussion.

Les points de vue différents, éventuellement les divergences, entre organisations de la CGT, ne sont pas choses nouvelles, l'expérience a bien souvent montré qu'ils pouvaient être un enrichissement pour l'ensemble du mouvement syndical et pour les travailleurs.

Depuis plus de 17 ans, des différences d'appréciation existent entre l'UGFF et le SNTRS, sur certains aspects revendicatifs, sur certaines démarches. Plus récemment entre l'UGICT et le SNTRS, suite à la création de l'USCA.

Par un dialogue direct, loyal et fraternel, démonstration a été faite que nous pouvions œuvrer au développement de l'activité de la CGT, tout en conservant certains de nos points de vue respectifs.

Le 19<sup>e</sup> Congrès National vient d'élaborer à une très grande majorité un document d'orientation qui témoigne de l'attachement profond des adhérents à un syndicat de lutte, indépendant, unitaire, démocratique et de masse.

Un syndicat dans la CGT, attentif au respect du Fédéralisme qu'énonce le document d'orientation adopté par le 19<sup>e</sup> Congrès :

*"Garant de la personnalité et de l'indépendance de chaque organisation confédérée, le fédéralisme leur assure en outre une entière capacité de direction et d'action dans le domaine qui leur est propre. D'où le refus de tout centralisme basé sur des rapports hiérarchiques, ce qui n'exclut aucunement l'existence de différents niveaux de responsabilité, définis d'un commun accord, et la pratique démocratique du respect des engagements librement consentis.*

*C'est un esprit de tolérance qui anime la volonté de vivre ensemble dans la CGT. Cela implique le respect de l'opinion de chacun comme expression d'une parcelle des mouvements d'idées qui animent l'ensemble des travailleurs. Même si les divergences paraissent importantes, il importe de débattre, pour mieux adapter l'outil syndical aux exigences des objectifs en acceptant la différence comme un enrichissement de la réflexion. La démocratie syndicale s'appuie sur le profond attachement de tous à la CGT".*

Un fédéralisme que traduisent les statuts de la CGT :

ART.2. - "La CGT basée sur les principes du fédéralisme, de la démocratie syndicale, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se conforment aux présents statuts".

Le Congrès réitère la demande de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT sortante, d'une rencontre avec le Bureau Confédéral.

64 POUR  
10 CONTRE  
3 ABSENTIONS

Le SNTRS-CGT, lors de son XIX<sup>e</sup> Congrès, apporte son soutien à l'initiative du Comité des Familles, du 5 Décembre, pour :

- Réaffirmer le droit imprescriptible de manifester et le droit élémentaire de vivre en paix, aller et venir en sécurité, sans avoir à trembler devant les uniformes.

- Dénoncer les conclusions scandaleuses des commissions d'enquête parlementaire

- Exiger que toute la lumière soit faite sur les événements de Décembre 86.

- Exiger des sanctions exemplaires à tous les niveaux de responsabilité.

- Exiger la dissolution du Peloton Voltigeur Motoporté et l'application du règlement interdisant les tirs, exiger une police mieux recrutée, mieux formée, n'échappant pas à la loi et dont le haut commandement vise à protéger les citoyens et non à les agresser

Votée à l'unanimité moins 1 abstention.

Le SNTRS-CGT réuni pour son XIX<sup>e</sup> Congrès apporte son soutien à la manifestation du 29 Novembre à l'initiative du Collectif "Paris-Égalité" contre le racisme et la xénophobie, pour l'intégration et l'égalité des droits.

Votée à l'unanimité moins 1 abstention.

Le SNTRS-CGT réuni pour son 19<sup>e</sup> Congrès apporte son soutien aux luttes des peuples des DOM-TOM pour la satisfaction de leurs aspirations et plus particulièrement au peuple Kanak pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

VOTÉE A L'UNANIMITÉ.

Le 19<sup>e</sup> Congrès du SNTRS-CGT affirme son soutien aux luttes des Lycéens et Étudiants qui se sont développés depuis plusieurs semaines, avec un temps fort le 26 novembre et qui traduisent un mécontentement profond et un rejet massif de la pénurie financière qui plonge dans une véritable misère la quasi totalité des Facultés et des Lycées.

Il condamne une politique délibérée du Gouvernement qui sacrifie l'ensemble du Budget de l'Éducation Nationale au profit des intérêts militaires.

Votée à l'unanimité.

Le 19<sup>e</sup> Congrès du SNTRS-CGT considère légitimes les actions de protestation des salariés de RENAULT BILLANCOURT contre la casse de leur entreprise.

Ainsi se multiplient les procès, licenciements de délégués et de grévistes, actions policières contre les manifestants qui, comme à Amiens, attendent à la vie même des militants.

Ce sont bien le droit de grève, les libertés syndicales, sous toutes leurs formes, le droit pour tous de s'exprimer et d'agir qui sont mis en péril.

Le SNTRS-CGT mène ce combat démocratique depuis des mois, appelant à l'action dans tous les cas où les droits de l'homme sont en cause, comme il l'a fait le 26 octobre, pour les "10 de RENAULT".

D'autres voix s'élèvent aujourd'hui pour s'inquiéter et protester et c'est tant mieux, montrant bien la gravité du péril pour la démocratie.

Le Congrès du SNTRS-CGT appelle tous les salariés à faire du 30 NOVEMBRE une nouvelle riposte contre la répression et pour les libertés.

Réunissez-vous dans les laboratoires, services, au cours d'arrêts de travail, protestez, pétitionnez et exigez justice pour :

- les 10 de RENAULT BILLANCOURT,
- Lucien BARBIER, assassiné par la police d'Amiens,
- les navigants d'AIR INTER,
- Francis IFFERNET des mineurs de LADRECHT,
- les 23 inculpés de DUCELLIER au Puy,
- les travailleurs du TGV poursuivis,
- Jean-François LACAM, monteur à TF1,
- Xavier LAINE, Secrétaire Général de l'UL de Dijon, licencié pour s'être exprimé dans le journal "La Marseillaise",
- P. MANGENOT de l'Hôpital de Rambouillet, exclu de fonction pour avoir alerté l'opinion sur les dangers encourus dans son laboratoire,
- ainsi que pour des centaines de militants et salariés qui ont animé des luttes syndicales.

Le SNTRS-CGT appelle à participer massivement aux manifestations qui seront organisées dans tout le pays, comme à Paris le 30 NOVEMBRE.

Votée à l'unanimité.

*Durant le 19<sup>e</sup> Congrès, les délégués ont observé une minute de silence en hommage à Lucien BARBIER, militant syndical tué par la police.*

*Ils ont adressé le télégramme suivant à l'Union Départementale CGT d'Amiens :*

*Le SNTRS-CGT réuni en congrès vous apporte son soutien et son affection à l'occasion du décès de notre Camarade Lucien.*

## ÉLECTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

### • CRITÈRES ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ PAR LE CONGRÈS POUR LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES CANDIDATURES

(L'ordre de présentation n'a pas valeur hiérarchique).

• **LES CAPACITÉS MILITANTES** : à savoir : contribution à l'élaboration des orientations et des décisions du syndicat, à leur traduction dans la pratique syndicale quotidienne en direction des syndiqués, des personnels, des représentants des directions d'organismes.

• **LA VOLONTÉ ET LES POSSIBILITÉS D'ASSURER D'UNE MANIÈRE CONTINUE DES TÂCHES DE CARACTÈRE NATIONAL**. Cela signifie engagement, en terme militant et en disponibilité de temps, pour animer et impulser la tâche dont on a la charge, au nom du syndicat.

• **L'EXAMEN DE L'ACTIVITÉ PASSÉE, AU PLAN LOCAL, RÉGIONAL, NATIONAL**. Cela signifie examen critique de cette activité, pour dégager les possibilités pour tel ou tel camarade d'assumer une responsabilité à la C.E.

• **LES STAGES DE FORMATION SYNDICALE** sont des indications sur la formation syndicale théorique du futur membre de la C.E. ou de la CFC qui lui permettra de faire face plus efficacement à ses responsabilités.

### FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE

Ceci signifie respect des orientations, des décisions prises en congrès et dans les instances du syndicat, dans son activité au nom du SNTRS-CGT.

Cela implique aussi d'être porteur dans les instances des réalités rencontrées dans la vie quotidienne du syndicat comme d'animer et faire vivre les décisions de la C.E.

• **LA REPRÉSENTATION SOCIALE, CATÉGORIELLE, GÉOGRAPHIQUE**. Cela signifie représentation équilibrée mais tenant compte du rôle spécifique de la C.E.

– des catégories professionnelles (ingénieurs, techniciens, ouvriers, administratifs),

– de la diversité de nos organismes (CNRS, INSERM, INRIA),

– de l'Université, des laboratoires propres,

– des différents secteurs scientifiques,

– de la Province, de la Région Parisienne,

– de la répartition femmes-hommes.

• **LE NOMBRE DE MEMBRES DE LA C.E.** Cela signifie la limitation à une trentaine de camarades afin de concilier le travail collectif et l'efficacité dans l'exécution qui permettent à la C.E. de jouer pleinement son rôle.

### • COMMISSION DES CANDIDATURES A LA COMMISSION EXÉCUTIVE

La Commission Exécutive est l'instance dirigeante du syndicat, chargée de mettre en œuvre les orientations votées par le Congrès, 19<sup>e</sup> du nom, et cela jusqu'au 20<sup>e</sup>, dont nous ne doutons pas qu'il sera un grand congrès comme l'indique son chiffre...

Vous avez élu une Commission composée de :

- Joël CHOISY
- Jean-Pierre RICCIO
- André LABORIE
- Michel COUSY
- René GHIRARDELLI
- Alain CLORENNEC
- André MALANDAIN
- Alain MONTINTIN

qui pourront bien entendu intervenir pour compléter mon intervention.

La Commission a reçu 43 propositions de candidatures (CE + CFC).

– **La Commission Financière et de Contrôle** : la Commission des candidatures a, en plus de celui de Michel POREAU, recueilli l'accord d'André MALANDAIN et de Catherine JOUITTEAU.

– **La C.E.** : 40 candidatures restent soumises à votre appréciation. Elles se répartissent comme suit :

• **PARIS et RÉGION PARISIENNE** : 22 candidatures dont 13 ingénieurs, 6 techniciens, 3 administratifs (4 femmes et 18 hommes)

• **PROVINCE** : 15 candidatures dont 9 ingénieurs, 5 techniciens, 1 administratif (2 femmes et 13 hommes)

• **INSERM** : 3 candidatures dont 1 ingénieur, 1 technicien, 1 administratif (3 femmes).

Soit, pour la CE, un total de 23 ingénieurs, 12 techniciens et 5 administratifs (9 femmes et 31 hommes).

– **La C.F.C.** : 3 candidatures de PARIS et Région Parisienne dont 1 ingénieur et 2 techniciens (1 femme et 2 hommes).

La Commission a travaillé en examinant chacune des candidatures, pour vérifier si les propositions étaient conformes aux critères adoptés par le Congrès.

Un certain nombre de discussions ont eu lieu soit sur des groupes de propositions, soit sur des camarades proposés.

**Province** : nous avons discuté de la participation de plusieurs camarades de régions de Province (eu égard aux critères financiers et à leur engagement à une activité nationale dans le syndicat).

– **GRENOBLE** : 3 candidats. André JEUNET retire sa candidature, restent 2 candidats.

– **STRASBOURG** : 2 candidats sont maintenus, Jacky HIRSCH et Roger MEENS.

– **TOULOUSE** : 2 candidats sont maintenus, André CLERC et Daniel STEINMETZ.

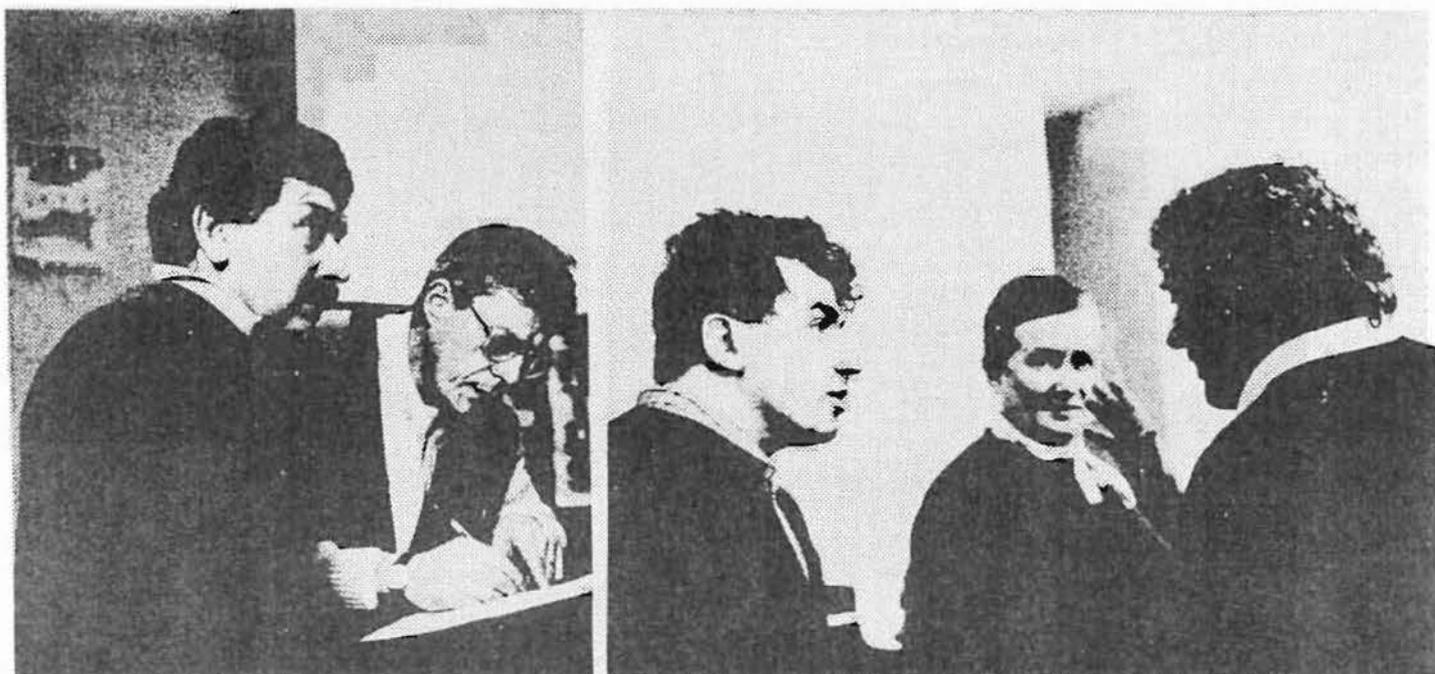
Ces camarades ont indiqué leur volonté d'assumer leurs responsabilités Nationales.

Pour **GRENOBLE** : la discussion a porté sur la candidature de Jean LAFOREST. Elle a été maintenue par la Commission, au titre de la présence dans la C.E. : 1) des secteurs scientifiques, 2) de camarades de haut niveau de responsabilité, nécessaire à l'ouverture du syndicat aux chercheurs. Il s'agit plus particulièrement de Jean LAFOREST (M.P.B.), Claude FRAJERMAN (Chimie), Claude LE SQUEREN (T.O.A.E.).

La candidature de Guy MICHEL a été discutée d'abord pour une proposition à la CFC, puis pour le maintien à la CE de ce camarade, qui pourrait, après discussion avec la section d'ORSAY, prendre des responsabilités au sein du B.N.

Enfin la candidature de Gérard BIREBENT de GIF a été discutée. La Commission a estimé que l'activité de Gérard à l'UL d'Orsay, dont il est Secrétaire, et les difficultés de militer dans le SNTRS à GIF à cause de ces charges militantes ne pourraient pas lui permettre de remplir son mandat avec l'efficacité souhaitée par le Congrès. Gérard, consulté, a maintenu sa candidature à la CE.

Nous avons donc présenté l'ensemble des candidatures au Congrès avec le label : "RETENU PAR LA COMMISSION". Nous avons bien conscience que le nombre de militants retenus par la Commission est important, mais cela tient au fait que les militants et les militantes sont des hommes et des femmes de qualité, que les critères de "sélection" sont larges pour que la C.E. soit l'émanation d'un véritable débat démocratique, que préserve l'élimination du critère "a voté pour l'orientation".



## COMMISSION DES MANDATS

### LA REPRÉSENTATION

96 délégués pour 1 476 adhérents, soit 6,5 %, dont 6 avaient un mandat consultatif. Une seule région, la 8<sup>e</sup> n'a pas envoyé de délégué tant délibératif que consultatif à notre Congrès.

### RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Sur 96 délégués il y avait 34 femmes soit, 35,4 % et 62 hommes, soit 64,6 %.

### RÉPARTITION PAR DISCIPLINE

La répartition des délégués du CNRS par discipline est la suivante :

- Physique Nucléaire (Sections 1 et 2)	7 délégués
- Mathématique Physique de base (Sections 3 à 7)	9 délégués
- Sciences Physiques pour l'Ingénieur (Sections 8 à 11)	7 délégués
- Chimie (Sections 12 à 17)	10 délégués
- Terre Océan Atmosphère (Sections 18 à 21)	12 délégués
- Sciences de la Vie (Sections 22 à 32)	16 délégués
- Sciences Humaines et Sociales (Sections 33 à 45)	14 délégués
- Administrations Déléguées	7 délégués
- INSERM	13 délégués
- INRIA	1 délégué

### ÉDUCATION SYNDICALE

- 41 délégués ont suivi au moins un stage syndical.
- 2 délégués ont suivi un stage initiation.
- 29 délégués ont suivi un stage de base.
- 14 ont suivi un stage moyen.
- 6 ont suivi un stage supérieur.
- 1 a suivi un stage fédéral.
- 2 ont suivi un stage spécifique direction de stage.

### RÉPARTITION PAR PROFESSION

- 7,36 % d'Administratifs
- 41,05 % de Techniciens
- 20 % d'Assistants Ingénieurs
- 41 % d'Ingénieurs d'Études
- 12,63 % d'Ingénieurs de Recherche

### INSERM

- 12,50 % d'Administratifs
- 6,35 % de Techniciens
- 18,75 % d'Assistants Ingénieurs
- 37,50 % d'Ingénieurs d'Études
- 12,50 % d'Ingénieurs de Recherche.

### RÉPARTITION PAR ÂGE

Le manque de recrutement se fait toujours ressentir à travers l'âge des congressistes. L'âge moyen en 1980 : 36 ans et 9 mois, 1984 : 40 ans et 3 mois, aujourd'hui : 42 ans et 3 mois.

L'âge moyen des hommes est de 43 ans, 4 mois et celui des femmes de 41 ans, 2 mois.

La plus jeune camarade a 28 ans.

### LA PRÉSENCE AUX SÉANCES

- Mardi 24/11/87 matin 75 mandats délibératifs, 6 consultatifs
- Mardi 24/11/87 ap. midi 76 mandats délibératifs, 6 consultatifs
- Mercredi 25/11/87 matin 78 mandats délibératifs, 4 consultatifs
- Mercredi 25/11/87 ap. midi 85 mandats délibératifs, 3 consultatifs
- Jeudi 26/11/87 matin 79 mandats délibératifs, 4 consultatifs
- Jeudi 26/11/87 ap. midi 79 mandats délibératifs, 4 consultatifs
- Vendredi 27/11/87 matin 78 mandats délibératifs, 4 consultatifs
- Vendredi 27/11/87 ap. midi 67 mandats délibératifs, 2 consultatifs

## COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

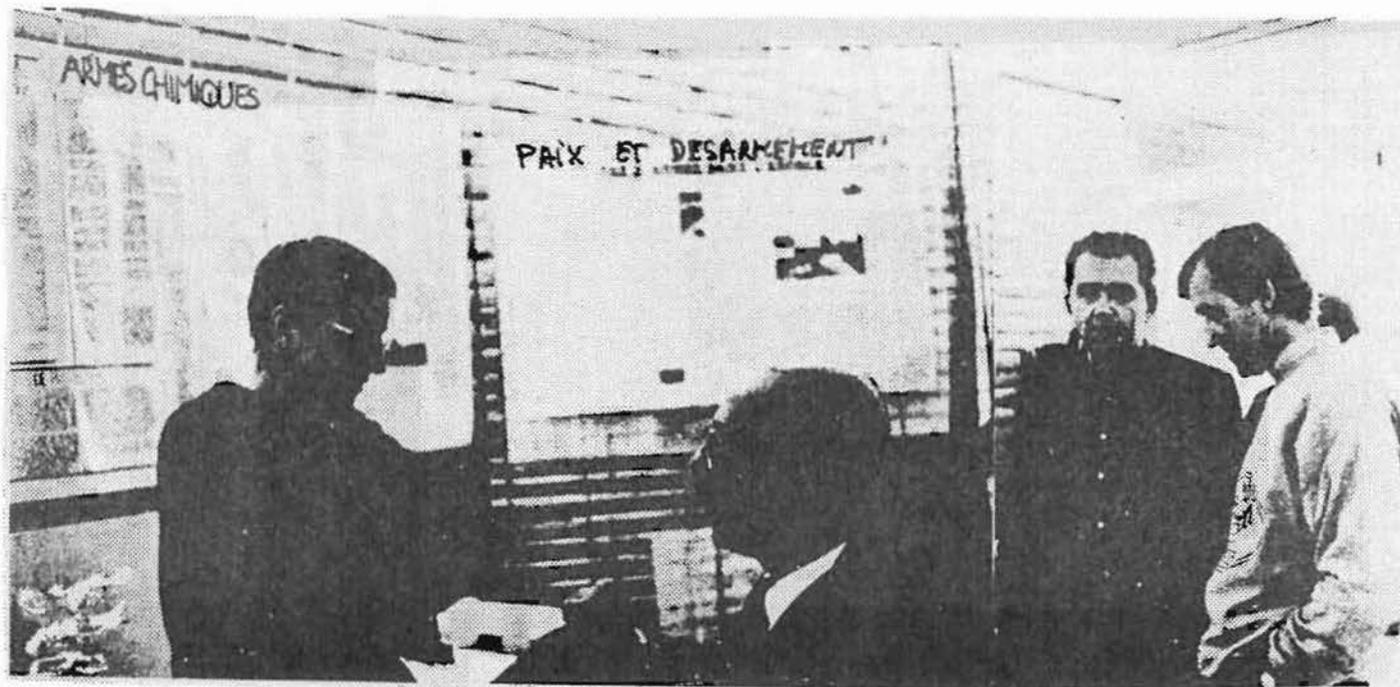
La Commission Financière et de contrôle a effectué 3 contrôles par an. Ceux-ci ont été effectués de deux manières :

- La première par sondage, en examinant attentivement 3 ou 4 factures.
- La deuxième en vérifiant que les dépenses correspondaient aux décisions prises par la Commission Exécutive.

Nous sommes d'accord avec le rapport financier que d'ailleurs nous avons discuté lors de notre dernier contrôle, présenté par Jacques AUDIN, Trésorier du Syndicat National. Nous avons pu constater une bonne tenue des comptes et l'exactitude des balances.

Aussi, la Commission Financière de Contrôle donne quitus au Trésorier.

Par contre, la Commission regrette de ne pas avoir fait le travail nécessaire pour harmoniser tous les taux des cotisations selon les sections, et nous recommandons à la prochaine Commission Financière de Contrôle de se préoccuper dès sa prise de fonction de ce problème important.



## PAIX, DÉSARMEMENT

Une trentaine de délégués ont participé au débat que nous avons organisé dans le cadre du 19<sup>e</sup> Congrès sur la Paix et le désarmement, avec la participation du Professeur J. HUFNER, Professeur de Physique Nucléaire à l'Université de Heidelberg. L'ensemble des autres délégués n'ont pu malheureusement se joindre au débat puisqu'ils travaillaient dans les diverses commissions du Congrès ce soir-là.

Un rappel a été fait de diverses initiatives et actions des travailleurs scientifiques pour le désarmement depuis le dernier Congrès :

- participation aux actions de l'Appel des Cent
- effort pour engager un programme de recherches au CNRS sur le thème de la paix
- participation aux groupes de travail de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques
- participation au Congrès de Hambourg
- participation au Forum de Moscou.

Le Professeur J. HUFNER a montré comment, en Allemagne, des groupes divers s'étaient organisés en réseaux, permettant à chacun de garder sa spécificité tout en ayant une coordination d'actions communes et un échange d'informations.

Un débat, montrant une évolution positive de la sensibilité au thème du désarmement, s'est engagé. Il a mis en lumière la responsabilité particulière des scientifiques : détenteurs d'informations, ils doivent les porter à la connaissance de la population. C'est dans ces conditions qu'un débat permanent pourra s'instaurer, contestant les doctrines de course aux armements.

Voici quelques autres points dominants abordés :

- Développement en volume des crédits d'origine militaire, lequel commence à télescoper les choix de la politique scientifique au CNRS, comme cela a été mis en évidence dans certaines sections du Comité National.
- Intérêt d'une "clause de conscience" protégeant les scientifiques ne souhaitant pas contracter avec la recherche militaire.
- Rôle du syndicat, pour à la fois, mieux évaluer et permettre de faire le point en confrontant les expériences de chacun et en élaborant des revendications.
- Intérêt à développer l'argumentation en faveur de la reconversion des industries et recherches sur l'armement dans une situation de récession de l'emploi "armé".

Sans doute sera-t-il nécessaire de consacrer du temps pour élargir à tous les syndiqués une prospection de l'ensemble des questions touchant à l'armement, tant au CNRS qu'à l'INSERM... Une journée ad hoc pourrait être programmée sur le thème Paix et désarmement et proposée aux adhérents du SNTRS-CGT.

"ENCORE UN OBUS DE CONFIANCE ?"



## COTISATIONS SYNDICALES 1988

Les tableaux de cotisations syndicales 1988 publiés ici ont été établis à partir des mêmes principes définis pour l'année 1987. Pour les syndiqués qui sont restés dans l'ancien statut, la cotisation mensuelle est égale à 0,8% du salaire BRUT prime comprise et indemnité de résidence comprise pour ceux qui en bénéficient. Pour les syndiqués qui ont opté pour le statut de fonctionnaire, la cotisation mensuelle est égale à 0,93% du salaire NET prime comprise et indemnité de résidence comprise pour ceux qui en bénéficient.

### ADHERENTS AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour les syndiqués qui ont opté pour le P.A.C. le syndicat va procéder au réajustement des ordres de prélèvement à compter du mois de FEVRIER. Les modifications seront faites à partir des barèmes ci joints et des renseignements figurant sur le dernier talon de carte parvenu au syndicat (catégorie, corps, grade, échelon). Les adhérents qui sont prélevés automatiquement ont quinze jours à compter de la réception de ce BRS pour contester s'ils le désirent la modification de leur cotisation. (engagement pris par le syndicat lors de la mise en place du PAC)

Les grilles de cotisations publiées ici correspondent à la zone de salaire 1 (Paris et Marseille). Pour la zone de salaire 2 (Nancy, Lyon, Lille, Caen, Rouen, Nantes, Strasbourg, Nice, Montpellier) il faut déduire environ 2% des chiffres indiqués et 3% pour la zone de salaire 3 (Dijon, Clermont Ferrand, Orléans, Rennes, Grenoble, Toulouse, Bordeaux Poitiers). Si au cours de l'année 1987 leur situation indiciaire a changé, (changement de corps, de grade, d'échelon ou de quotité) les adhérents doivent prévenir rapidement leur section syndicale ou le syndicat national.

### UNE NOUVEAUTE: LE CARNET PLURIANNUEL

A partir de cette année les cartes syndicales traditionnelles sont remplacées par des carnets pluriannuels qui couvrent quatre années. (Décision de la CGT et de notre Fédération). Ces carnets sont identiques pour chaque syndicat de la CGT.

Le carnet pluriannuel est GRATUIT pour les adhérents, son prix est maintenant intégré dans le prix du premier timbre baptisé F.N.I (Fond National Interprofessionnel) ainsi que Le prix du timbre "le NID".

Le prix du premier timbre (F.N.I) est identique pour l'adhérent à celui des onze autres timbres. C'est seulement la répartition de sa somme dans les instances de la CGT qui diffère des autres timbres. Ces dispositions ont l'avantage de simplifier un peu le collectage des cotisations et d'alléger la charge financière des syndiqués. Gageons qu'elles aideront à une rentrée plus régulière des cotisations qui compensera la perte financière pour le SNTRS CGT et les autres structures de la CGT.



GRILLE DES COTISATIONS SNTRS-CGT - ANNEE 1988 - POUR LES AGENTS FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS, DE LA ZONE 1

CONTRACTUELS

ECHOLON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
CATEGORIE	INDI	COTIS												
0A	649	142,99	725	157,07	812	173,19	873	184,50	908	190,98	955	199,69		
1A	573	125,82	649	139,90	725	153,98	774	163,06	812	170,10				
2A	402	89,40	428	94,22	455	99,22	483	104,41	505	108,49	541	115,16	573	121,08
3A	376	83,65	395	87,17	417	91,24	439	95,32	458	98,84	483	103,47	501	106,81
1B bis	359	75,88	373	78,47	391	81,80	408	84,95	432	89,40	455	93,66	480	98,29
1B	359	76,60	373	79,19	391	82,53	408	85,68	432	90,12	455	94,39	480	99,02
2B	276	59,18	296	62,88	316	66,59	336	70,30	350	72,89	367	76,04	380	78,45
3B	264	56,10	271	57,40	287	60,37	295	61,85	311	64,81	324	67,22	341	70,37
4B	244	51,27	251	52,57	257	53,68	266	55,35	273	56,64	282	58,31	293	60,35
5B	237	49,76	244	51,06	252	52,54	260	54,02	268	55,51	278	57,36	288	59,21
6B	224	46,78	230	47,89	234	48,63	239	49,56	245	50,67	250	51,60	255	52,52
7B	218	45,54	225	46,84	230	47,76	234	48,50	239	49,43	245	50,54	248	51,10
0D	390	79,32	418	84,51	455	91,36	491	98,03	521	103,59	558	110,45	603	118,79
1D	333	68,76	354	72,65	371	75,80	390	79,32	407	82,47	432	87,10	455	91,36
2D	281	59,12	299	62,46	324	67,09	347	71,35	370	75,61	388	78,95	412	83,40
3D	264	54,56	271	55,86	287	58,82	295	60,31	311	63,27	324	65,68	341	68,83
4D	234	48,87	240	49,98	245	50,91	249	51,65	253	52,39	260	53,69	266	54,80
5D	230	48,13	236	49,24	239	49,80	243	50,54	248	51,46	252	52,20	259	53,50
6D	218	45,67	220	46,04	226	47,15	229	47,70	232	48,26	235	48,82	239	49,56
6D bis	221	46,22	225	46,96	231	48,08	234	48,63	238	49,37	242	50,11	246	50,85

ZONE 1 = PARIS et MARSEILLE

ZONE 2 = NANCY, LYON, LILLE, CAEN, ROUEN, NANTES, STRASBOURG, NICE, MONTPELLIER ( - 2% sur la Zone 1)

ZONE 3 = DIJON, CLERMONT-FERRAND, ORLEANS, RENNES, GRENOBLE, TOULOUSE, BORDEAUX, POITIERS. ( - 3% sur la Zone 1)

FONCTIONNAIRES

COTISATIONS INGENIEURS DE RECHERCHE					
HORS CLASSE		1ere CLASSE		2eme CLASSE	
ECH	IND	COTIS	ECH	IND	COTIS
1	649	147,25	1	573	129,53
2	725	161,63	2	649	143,91
3	812	178,10	3	725	158,30
4	872	189,46	4	774	167,58
5	907	196,08	5	812	174,77
6	954	204,98			
			6	541	118,37
			7	573	124,43
			8	610	131,43
			9	649	138,81
			10	677	144,12
			11	704	149,23

COTISATIONS INGENIEURS D'ETUDE					
1ere CLASSE EX 1B		2eme CLASSE EX 1B		2eme CLASSE EX 3A	
ECH	IND	COTIS	ECH	IND	COTIS
1	588	122,3	1	359	78,75
2	610	126,46	2	376	81,97
3	628	129,87	3	395	85,57
4	649	133,85	4	417	89,73
			5	439	93,90
			6	458	97,49
			7	483	102,23
			8	501	105,63
			9	527	110,56
			10	552	115,29
			11	565	117,75
			12	588	122,10
			13	610	126,27

COTISATIONS ASSISTANTS INGENIEUR		
ECH	IND	COTIS
1	327	71,32
2	342	74,16
3	360	77,57
4	377	80,79
5	394	84,00
6	412	87,41
7	429	90,63
8	444	93,47
9	461	96,69
10	477	99,72
11	492	102,56
12	508	105,58
13	521	108,05
14	531	109,94



19<sup>ème</sup> CONGRES

AVRIL

MAI

quel Temps  
consacrons-nous au SNTRS-16T?

JEU 10	SAM 8	SAM 6	DIM 4
VEN 11	DIM 9	DIM 7	LUN 5
SAM 12	LUN 10	LUN 8	MAR 6
DIM 13	MAR 11	MAR 9	MAR 7
LUN 14	MAR 12	MAR 10	MER 8
MAR 15	MER 13	MER 11	JEU 9
MER 16	JEU 13	JEU 12	VEN 10
JEU 17		VEN 13	SAM 11
VEN 18			DIM 12
SAM 19			LUN 13
DIM 20			MAR 14
LUN 21			MER 15
MAR 22			JEU 16
MER 23	VEN 22		MAR 17
JEU 24	SAM 23		JEU 18
MAR 25	DIM 24		MAR 19
			LUN 20

... et à

ses moyens

Régler régulièrement la  
 situation syndicale, c'est se donner  
 les moyens pour rendre possible  
 et réussir l'action qui appelle  
 l'ensemble de la situation  
 revendicative ...

## TITRE VI — EXCLUSION

**Article 22.** — Tout adhérent qui aurait contrevenu aux statuts, porté atteinte aux principes ou à l'organisation du syndicat, pourra être suspendu par sa section syndicale et exclu par le C.S.N., à la demande de la section.

— La demande d'exclusion devra être examinée au cours d'une assemblée générale extraordinaire, annoncée à tous les adhérents de la section au moins quinze jours avant la date de la réunion.

L'intéressé devra disposer pour sa défense d'un temps égal à celui du rapporteur de la demande d'exclusion, la décision devra être prise à la majorité absolue des présents. Si la demande d'exclusion est adoptée, l'intéressé sera immédiatement suspendu, et la section devra transmettre cette demande au Conseil syndical national.

— Le Conseil syndical national sera saisi de cette demande dès sa première réunion et désignera en son sein une commission de cinq membres chargés d'entendre les parties intéressées.

A sa session suivante, après avoir entendu l'avis de sa commission, le Conseil syndical national prononcera l'exclusion ou annulera la suspension.

— Une éventuelle demande de réintégration ne pourra être introduite que dans un délai d'un an, la procédure appliquée pour examiner la demande et prendre la décision sera la même que celle prévue en matière d'exclusion.

## TITRE VII — JOURNAL NATIONAL

**Article 23.** — Le S.N.T.R.S. publie un journal national. L'administration et la rédaction du journal sont sous la responsabilité du Bureau national.

## TITRE VIII — SIÈGE DU SYNDICAT

**Article 24.** — Le siège du syndicat est fixé : 25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY. Il pourra être transféré en tout autre lieu par la Commission Exécutive ou, si les circonstances l'exigent, par décision du Bureau sanctionnée ultérieurement par la Commission Exécutive.

## TITRE IX — DISSOLUTION

**Article 25.** — La dissolution du Syndicat ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers de ses adhérents à jour de leurs cotisations réunis en congrès convoqué spécialement à cet effet.

EN CAS DE DISSOLUTION, LES ARCHIVES ET LES FONDS RESTANT EN CAISSE SERONT REMIS A LA FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE C.G.T.

## TITRE X — MODIFICATION DES STATUTS

**Article 26.** — Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un Congrès National à condition que le texte des propositions ait été publié dans l'ordre du jour du congrès.

Le Secrétaire Général :  
G. MANDVILLE

Les Secrétaires Générales adjointes :  
C. KARLIN - C. DRIANCOURT

## SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE C.G.T.

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY - Tél. : 69.07.60.13

**Statuts adoptés par le XIII<sup>e</sup> Congrès national  
tenu à Aussois (Savoie) les 16, 17, 18 mars 1972  
Modifiés par les :**

**XVI<sup>e</sup> Congrès tenu à Aussois (Savoie)  
les 24, 25, 26 mai 1978,**

**XVII<sup>e</sup> Congrès tenu à Chamerolles (Loiret)  
les 25, 26, 27, 28 novembre 1980**

**XIX<sup>e</sup> Congrès tenu à Orsay (Essonne)  
les 24, 25, 26, 27 novembre 1987**

## TITRE I — CONSTITUTION

**Article 1.** — Il est formé parmi les personnels administratifs, chercheurs, ingénieurs, et techniciens, actifs et retraités :

- du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) ;
- de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (I.N.S.E.R.M.) ;
- de l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA)

adhérents aux présents statuts, un syndicat ayant pour titre SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE C.G.T.

## TITRE II — AFFILIATION

**Article 2.** — Le S.N.T.R.S. est affilié à :

- La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture C.G.T. ;
- L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires C.G.T. ;
- L'Union générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens C.G.T. ;
- La Confédération Générale du Travail ;
- La Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement.

Des représentants syndicaux, élus à l'échelon national, régional, local, assurent la représentation du Syndicat au sein de ces organismes.

## TITRE III — BUT DU SYNDICAT

**Article 3.** — Le syndicat a pour but, dans le cadre des objectifs fixés par les statuts de la C.G.T. :

- 1<sup>o</sup>) De défendre les intérêts moraux, sociaux et professionnels de ses membres et d'établir entre eux de bonnes relations de camaraderie et de solidarité.
- 2<sup>o</sup>) De prendre les initiatives nécessaires pour permettre aux travailleurs de la Recherche Scientifique d'agir collectivement pour la défense de leurs intérêts communs.

3°) *D'agir pour la mise en œuvre d'une politique de la Recherche Scientifique conforme aux intérêts de la population et de la paix.*

4°) *D'établir des relations constantes avec les autres travailleurs et leurs organisations syndicales pour la défense du monde du travail.*

**Article 4.** — Le S.N.T.R.S. comprend trois échelons régis par les présents statuts :

1° **Echelon local :** *son secrétaire, son bureau, sa section syndicale.*

2° **Echelon régional :** *son secrétaire, son bureau, son conseil syndical régional.*

3° **Echelon national :** *son bureau, sa commission exécutive, son conseil syndical national.*

Pour assurer une fonction de responsable syndical dans tous ces échelons, il faut être à jour de ses cotisations.

Tout élu est responsable devant ses mandants et révocable à tout moment par eux.

**Article 5.** — SECTION SYNDICALE.

La section syndicale est l'organisme de base du syndicat, elle est formée par l'ensemble des adhérents d'un même établissement ou d'une même localité.

Le champ d'action et le secteur de syndicalisation de la section doivent être définis de façon à permettre la défense la plus efficace des adhérents.

Elle peut regrouper les adhérents d'un laboratoire, d'un groupe de laboratoires, d'une faculté, d'une université, d'un établissement de Recherche (institut, centre, grandes écoles, etc.) ou d'une même localité, en tenant compte des effectifs et de la dispersion des syndiqués ainsi que de leur représentation auprès des instances dont ils dépendent. La section syndicale est responsable de l'action revendicative locale, de la propagande syndicale et de la participation aux actions régionales et nationales, dans le cadre et le respect des orientations définies par les Congrès du S.N.T.R.S. et de la C.G.T.

ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDIQUES :

L'Assemblée Générale de tous les syndiqués qui composent la section doit obligatoirement être réunie au moins une fois par an.

Au cours de cette réunion, les syndiqués examinent l'activité de la section et de son bureau, ils analysent la situation locale, élaborent les revendications qui en découlent et décident des actions à entreprendre pour les faire aboutir.

L'Assemblée générale élit en son sein pour un an un bureau comprenant au minimum un secrétaire, un trésorier, un responsable à l'action sociale, un responsable aux problèmes d'avancement.

Les remarques et propositions faites par les syndiqués à l'occasion d'assemblée générale, sur l'activité du S.N.T.R.S. et de la C.G.T. doivent être transmises sans délai par le bureau de la section au bureau national du Syndicat.

LE BUREAU DE LA SECTION SYNDICALE :

Le bureau est habilité, sous le contrôle de l'Assemblée générale des syndiqués, à prendre toutes décisions pour la vie quotidienne de la section syndicale.

Il est notamment chargé d'organiser les activités de la section et de représenter les personnels auprès des directions locales, en toutes circonstances.

Le bureau doit veiller au travail des élus de la section dans les instances de la Recherche et de l'Université, dans le comité local d'action sociale et dans les diverses commissions auprès de l'administration.

Il est tenu d'informer régulièrement les syndiqués sur la marche du syndicat et sur l'activité générale de la C.G.T., il doit rendre compte des mandats qui lui ont été confiés par la section.

**Article 16.** — Des représentants du Syndicat dans les instances de la Recherche et de l'Université, dans les commissions paritaires et dans les organismes d'action sociale, peuvent être invités à assister aux travaux du Congrès à titre consultatif.

**Article 17.** — L'assemblée plénière du Congrès est souveraine pour traiter et résoudre les questions posées à l'ordre du jour.

— Les décisions sont prises à la majorité des voix des délégués, les votes ont lieu à main levée, toutefois un vote par appel nominal ou par mandats peut être décidé par le Congrès à la demande d'un délégué au président de séance.

— Les votes par procuration ne sont pas admis.

— Un délégué ne peut se faire remplacer que par un délégué suppléant élu par la même Assemblée générale de section.

— Les travaux du Congrès sont dirigés par un bureau composé de membres élus parmi les délégués à la première séance du Congrès.

**Article 18.** — Le Congrès National se réunit tous les trois ans ; toutefois, sur décision du Conseil syndical national, un Congrès national extraordinaire peut être convoqué durant la période séparant deux congrès ordinaires.

**Article 19.** — Les différents échelons local, régional et national du S.N.T.R.S. doivent prendre toutes les mesures appropriées, afin de favoriser l'étude et l'expansion des problèmes revendicatifs spécifiques aux différentes catégories professionnelles composant le Syndicat.

Des commissions ou collectifs de travail peuvent être créés à la diligence et sous la responsabilité respective des bureaux de ces différents échelons.

Le S.N.T.R.S., conformément à l'article 25 des statuts confédéraux, apportera sa contribution à l'Union confédérale des retraités (C.G.T.) et à l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (U.G.I.C.T.).

**Article 20.** — Tout adhérent doit acquitter une cotisation dont le taux est fixé par le Conseil syndical national, l'objectif étant d'atteindre le taux de 1 % ou salaire net, primes ou heures supplémentaires comprises.

Dans la période transitoire pour atteindre cet objectif :

a) le taux sera calculé sur la base du salaire mensuel brut, primes ou heures supplémentaires comprises ;

b) les augmentations seront au maximum de 0,1 % entre deux congrès.

Tout adhérent en retard d'un trimestre sera invité par le trésorier de sa section à régulariser sa situation dans le cours du trimestre suivant. Tout adhérent en retard de deux trimestres sera considéré comme démissionnaire et radié du Syndicat sans avis préalable.

L'adhérent qui démissionne du syndicat sans verser préalablement au trésorier les cotisations dues au jour de sa démission sera considéré comme radié du syndicat pour défaut de paiement.

Cette dernière disposition ne constituant pas un empêchement ou une renonciation pour le bureau de poursuivre le recouvrement des sommes dues au syndicat par toutes voies de droit.

**Article 21.** — La part des cotisations revenant aux trésoreries nationales, régionales et locales est fixée, compte tenu des cotisations dues aux différents organismes de la C.G.T., par le Conseil syndical national.

Ils sont habilités pour représenter le syndicat en justice. Ils peuvent être remplacés en cas d'absence ou d'impossibilité par un membre du Bureau national mandaté par la C.E. Le trésorier général est chargé de centraliser les cotisations rassemblées par les trésoriers régionaux ou locaux. Il est responsable des sommes et des valeurs appartenant au Syndicat, il doit tenir un livre de caisse. Il ne peut effectuer, sans décision du secrétariat, aucun paiement ou retrait de fonds, et sans avoir versé aux archives du Syndicat une pièce justificative.

Le trésorier général est tenu de fournir au Congrès national un bilan financier suffisamment détaillé pour apprécier sa gestion.

Il ne peut se refuser à une vérification des comptes ou de la caisse, ordonnée par la Commission exécutive ou le Conseil syndical national.

Les membres du Bureau national sont rééligibles et révocables. La révocation, le remplacement ou l'élection d'un membre du Bureau national entre deux congrès sont de la compétence du C.S.N. sous réserve des dispositions prévues à l'article 10.

Le Bureau national organise son travail, répartit les tâches entre ses membres et soumet ses propositions d'organisation à la C.E.

Les membres de la Commission exécutive et du Bureau national doivent rendre compte régulièrement devant ces instances et le C.S.N. de leur activité dans le secteur dont ils sont responsables.

#### **Article 13. — COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE.**

Le Congrès national élit une commission financière et de contrôle de trois membres. Cette commission a essentiellement pour tâche de veiller à la bonne gestion financière du syndicat.

A cet effet :

- elle examine la politique financière du syndicat et vérifie la comptabilité ;
- elle se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations ;
- elle a compétence pour formuler toute suggestion, remarque et proposition qui relèvent de ses attributions.

Les membres de la commission sont tenus de donner leur avis sur le rapport financier présenté au Congrès.

Les membres de la Commission financière et de contrôle assistent aux réunions de la C.E. et du C.S.N. à titre consultatif.

#### **Article 14. — CONGRES NATIONAL.**

La Commission exécutive arrête la date, le lieu et l'ordre du jour du Congrès national qu'elle soumet au Conseil syndical national, trois mois au moins avant la date prévue pour le Congrès.

Par la voix du journal syndical, deux mois avant la date du Congrès, il est porté à la connaissance des adhérents ; le rapport d'activité et le document d'orientation de la Commission exécutive, l'ordre du jour, le lieu et la date du congrès.

La représentation démocratique des syndiqués au Congrès national est fixée par le Conseil syndical national un trimestre avant la date du congrès.

Cette représentation doit assurer à chaque section du S.N.T.R.S. constituée et fonctionnant conformément aux articles V et VII des présents statuts, un nombre de délégués correspondant à son nombre d'adhérents. Ce nombre ne saurait être inférieur à un représentant par section telle qu'elle est définie au paragraphe précédent.

Les délégués doivent être élus par l'Assemblée générale de la section et disposent en cas de vote par mandat d'autant de voix que celle-ci a de délégués.

#### **Article 15. — L'assemblée plénière du Congrès National se compose :**

- des délégués élus par les sections locales ;
- des délégués élus par les sections nationales ;
- des membres de la Commission exécutive.

#### **LE SECRÉTAIRE DE LA SECTION SYNDICALE :**

Le *secrétaire* est responsable de l'activité du syndicat dans l'établissement, il coordonne le travail de tous les membres du bureau, il est chargé des relations avec les échelons régionaux et nationaux du S.N.T.R.S.

Le *trésorier* est chargé du collectage des timbres syndicaux chaque mois ou éventuellement chaque trimestre, il doit en faire parvenir immédiatement le montant au trésorier régional ou national.

#### **Sous-sections :**

Si l'efficacité de l'action syndicale nécessite une décentralisation, une section d'établissement peut, après décision de l'Assemblée générale des syndiqués, se subdiviser en *sous-section* dirigée par des bureaux respectifs.

Le secteur d'activité et les prérogatives de chaque sous-section sont fixés par l'Assemblée générale de la section. Une sous-section ne peut en aucun cas se substituer à la section syndicale et à son bureau, seuls organismes statutaires de base du syndicat.

#### **Article 6. — COORDINATION DES SECTIONS.**

Quand plusieurs sections existent dans un même établissement elles doivent pour coordonner leur action constituer un *bureau central d'établissement*.

Quand plusieurs sections existent dans une même ville ou un même département, elles peuvent pour renforcer l'efficacité de l'action syndicale constituer un *bureau de ville* ou un *bureau départemental*.

Ces différents bureaux peuvent être chargés de l'implantation du S.N.T.R.S. dans de nouveaux laboratoires et de la liaison avec les organismes locaux et départementaux de la C.G.T.

Ces bureaux doivent comporter au moins un représentant élu de chaque section concernée, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux prérogatives des bureaux de sections ou des bureaux régionaux.

#### **Article 7. — SECTIONS NATIONALES.**

a) Les adhérents du S.N.T.R.S., isolés ou organisés en section, qui dépendent d'un même organisme de recherche autre que le C.N.R.S., peuvent être regroupés pour l'efficacité de l'action syndicale sur leurs problèmes particuliers en une SECTION NATIONALE, par décision du C.S.N., après consultation des intéressés.

La SECTION NATIONALE est responsable de l'action revendicative dans l'organisme qu'elle recouvre dans le cadre des orientations définies par sa Conférence nationale et par le Congrès du S.N.T.R.S.

La Conférence nationale de la section est réunie au moins une fois par an pour examiner l'activité de la section et définir son programme revendicatif spécifique dans le respect des orientations fixées par le Congrès du S.N.T.R.S. Elle procède à l'élection de la Commission exécutive de la section nationale. La date, le lieu, l'ordre du jour et la représentation des syndiqués à la Conférence nationale sont fixés par le C.S.N. sur proposition de la C.E. de la section nationale.

La Commission exécutive a qualité pour assurer la gestion de la section nationale et prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions de sa Conférence nationale et du Congrès du S.N.T.R.S. Elle élit en son sein un bureau chargé de coordonner l'ensemble des activités de la section.

Le bureau est composé au minimum d'un secrétaire général assisté de deux secrétaires adjoints, d'un trésorier et des responsables des divers secteurs d'activité de la section. Il est mandaté pour représenter les personnels en toutes circonstances auprès de la direction de l'organisme dont ils dépendent.

b) Les adhérents du S.N.T.R.S. en retraite sont réunis dans la *section nationale des retraités*. Cette section est particulièrement chargée de défendre les intérêts spécifiques des retraités, de les tenir informés de l'activité du syndicat et de les y faire participer sous des formes appropriées.

La section tiendra au moins une fois par an son Assemblée générale pour définir son activité et élire son bureau composé au minimum d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un responsable aux relations.

Le bureau est chargé d'organiser l'activité de la section et d'assurer les liaisons entre les retraités d'une part et les organisations de retraités de la C.G.T. d'autre part.

**Article 8.** — Les sections syndicales sont regroupées géographiquement au sein de régions pour permettre la coordination et le renforcement de l'activité du syndicat.

Le Bureau régional élu par le Conseil syndical régional en son sein est responsable de l'activité du Syndicat.

Le Bureau régional est chargé :

- de veiller au bon fonctionnement des sections syndicales de la région, à leur développement et à leur coordination ;
- d'implanter de nouvelles sections dans les établissements de recherche de la région où le S.N.T.R.S. n'existe pas ;
- d'assurer les liaisons avec les organismes départementaux et régionaux de la C.G.T. ;
- d'assurer les relations intersyndicales au niveau de la région ;
- d'organiser et de contrôler l'activité des élus du S.N.T.R.S. de la région dans toutes les instances administratives ;
- de prendre en main toutes les questions et tous les problèmes généraux, corporatifs et sociaux qui se posent dans la région, pour réaliser les programmes du S.N.T.R.S. et de la Confédération.

Le bureau régional comprend au minimum un secrétaire régional, un trésorier régional, un responsable aux avancements, un responsable à l'action sociale.

Le secrétaire régional est le responsable du S.N.T.R.S. pour la région, il organise l'activité des membres du bureau régional et assure les relations avec l'échelon national du S.N.T.R.S. Il est chargé de la représentation du S.N.T.R.S. auprès des Pouvoirs Publics scientifiques de la région et des autorités.

Le trésorier régional assure la gestion des fonds revenant à l'échelon régional, est chargé de centraliser les cotisations des sections de la région. Il doit adresser chaque trimestre la part revenant à l'échelon national.

#### LE CONSEIL SYNDICAL RÉGIONAL

Le C.S.R. est chargé de veiller à la réalisation dans la région des objectifs définis par le Congrès régional dans le cadre des orientations fixées par le Congrès national du S.N.T.R.S. Il contrôle l'activité du bureau régional dont il fixe la composition et les responsabilités. Le Conseil régional est élu par le Congrès régional, il doit se réunir au moins trois fois par an.

#### Article 9. — CONGRES REGIONAUX.

Les Congrès régionaux se réunissent au minimum une fois tous les deux ans. Le Conseil syndical régional arrête la date, le lieu et l'ordre du jour du Congrès, il les porte à la connaissance de tous les adhérents de la région par l'intermédiaire des sections au moins un mois avant la date fixée.

La représentation des syndiqués de la région au Congrès est fixée par le Conseil syndical régional. Cette représentation ne peut être inférieure à un délégué par section.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour sont discutées en séances plénières.

Les travaux sont dirigés par un bureau nommé par l'Assemblée à la majorité des voix.

Pour toutes les questions soumises à l'assemblée, les votes ont lieu à main levée. Toutefois, un vote par appel nominal ou par mandats peut être accordé sur la demande d'un délégué au président.

Les délégués dûment mandatés sont seuls admis à voter mandat en main.

Le Bureau régional est tenu de faire parvenir au Bureau national les P.V. du Congrès régional dans un délai de quinze jours après sa tenue.

#### Article 10. — CONSEIL SYNDICAL NATIONAL.

Dans l'intervalle des Congrès du S.N.T.R.S.-C.G.T., le Conseil syndical national a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions du Congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

Il est composé :

- des membres de la Commission exécutive élus par le Congrès,
- de délégués élus par les sections nationales,
- de délégués élus par les régions.

Le nombre de ces délégués est déterminé de la façon suivante :

- jusqu'à 100 adhérents : 1 représentant,
- au-dessus de 100 adhérents : 1 représentant supplémentaire.

Par 100 ou fraction de 100 supérieure à 25 le nombre d'adhérents est calculé sur le nombre de timbres payés dans l'année qui précède la réunion du C.S.N. sur la base de 1 adhérent par 10 timbres payés.

Les secrétaires régionaux du syndicat et les élus dans les instances fédérales et confédérales de la CGT, présentés par le syndicat national, font partie du C.S.N. à titre consultatif.

Le C.S.N. se réunit obligatoirement deux fois par an et extraordinairement sur convocation de la commission exécutive ou en cas d'urgence du Bureau national.

Les décisions du C.S.N. sont prises à la majorité simple, sauf dans les deux cas suivants :

Toute reconsidération de l'orientation décidée par le congrès doit être acquise à la majorité des deux tiers du C.S.N. Elle entraîne la convocation immédiate d'un congrès extraordinaire.

Cette majorité des deux tiers est également requise pour toute modification qui s'avérerait nécessaire dans la composition de la Commission exécutive ou du Bureau national. Les raisons ayant conduit à ladite modification devront être débattues au plus prochain congrès.

#### Article 11. — COMMISSION EXECUTIVE.

La Commission exécutive est élue par le Congrès national sur propositions de la Commission des candidatures élue en son sein, parmi les adhérents qui se sont portés candidats.

La Commission exécutive assure avec le Bureau national la direction et l'administration du S.N.T.R.S.-C.G.T. dans l'intervalle des réunions du C.S.N.

La Commission exécutive se réunit au moins une fois par mois et plus souvent si les circonstances l'exigent.

En cas de vacances, le C.S.N. peut pourvoir au remplacement de membres de la C.E. dans les conditions prévues à l'article 10.

#### Article 12. — LE BUREAU NATIONAL.

A l'occasion de chaque congrès, le C.S.N. élit le Bureau national ainsi que le secrétaire général et au moins un secrétaire général adjoint qui, comme tout les membres du Bureau national sont pris dans la C.E. et proposés par cette dernière.

Le Bureau national est habilité avec la C.E. et sous le contrôle du Conseil syndical national, à prendre toutes décisions concernant la vie quotidienne de l'organisation syndicale et en particulier à étudier et organiser les actions syndicales sur le plan national propres à faire aboutir le programme adopté au congrès.

Le Bureau national est mandaté pour représenter le S.N.T.R.S. auprès des instances scientifiques et des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux.

Le Bureau national élit en son sein le trésorier général.

Le secrétaire général ou l'un des secrétaires généraux adjoints sont chargés de la représentation du syndicat dans tous les actes de la vie syndicale et civile.